LEÇONS DE TAWHID

AL-QAWL AL-MUFID

Shaykh Muhammad Al-Wusâbî

Préface de Shaykh Muqbil et Shaykh An-Najmî

éditions TAWBAH

Leçons de Tawhîd

Al-Qawl Al-Mufîd
Fî Adillat At-Tawhîd

Shaykh Muhammad Ibn ᶜAbd Al-Wahhâb
Ibn ᶜAlî Al-Yamanî Al-Wuṣâbî Al-ᶜAbdalî

Préface

Shaykh Muqbil Ibn Hâdî Al-Wâdiᶜî
Shaykh Aḥmad Ibn Yaḥyâ An-Najmî

éditions TAWBAH

بسم الله الرحمن الرحيم

الحمد لله رب العالمين والصلاة والسلام على نبينا
محمد وعلى آله وصحبه أجمعين :

أما بعد :

فقد أذنت للأخ الفاضل / سمير بن عبد المجيد أبي بلال
بترجمة كتابي « القول المفيد في أدلة التوحيد » إلى اللغة
الفرنسية ، وذلك ليعم الخير جميع المسلمين وخاصة
هذا العلم العظيم النافع علم التوحيد والعقيدة الذي يجب
على كل مسلم أن يتعلمه حتى يعبد الله على علم وبصيرة
كما قال تعالى « ولقد بعثنا في كل أمة رسولاً أن اعبدوا الله
واجتنبوا الطاغوت فمنهم من هدى الله ومنهم من
حقت عليه الضلالة .. » النحل : ٣٦

وكما قال النبي صلى الله عليه وعلى آله وسلم لمعاذ بن جبل لما بعثه
إلى اليمن « إنك تقدم قوماً من أهل الكتاب فليكن أول ما تدعوهم
إلى أن يوحدوا الله تعالى » متفق عليه ، واللفظ للبخاري

فنسأل الله تعالى أن ينفع به الإسلام والمسلمين
وأن يرزقنا الإخلاص في القول والعمل

وصلى الله على نبينا محمد وعلى آله وصحبه وسلم

أبو إبراهيم : محمد بن عبد الوهاب الوصابي

١٤٢٦/٦/١٣ هـ

بسم الله الرحمن الرحيم

Louange à Allah, Seigneur des mondes, et que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Muḥammad, sa famille et ses compagnons. Ceci étant :

J'ai donné l'autorisation au frère Samir Ibn ʿAbd Al-Majîd Abû Bilâl de traduire mon livre « *Al-Qawl Al-Mufîd Fî-Adillat At-Tawḥîd* » en langue française afin que le bien qu'il recèle s'étende à tous les musulmans, et surtout en raison du fait qu'il traite de cette science importante et bénéfique qu'est la connaissance du *Tawḥîd* (l'unicité) et de la *ʿaqîdah* (la croyance), qu'il est obligatoire à tout musulman d'apprendre afin d'adorer Allah avec science et clairvoyance. Conformément à ce qu'Allah ﷻ dit :

وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولًا أَنِ اعْبُدُوا اللَّهَ وَاجْتَنِبُوا الطَّاغُوتَ ۖ فَمِنْهُم مَّنْ
هَدَى اللَّهُ وَمِنْهُم مَّنْ حَقَّتْ عَلَيْهِ الضَّلَالَةُ ۚ فَسِيرُوا فِي الْأَرْضِ فَانظُرُوا كَيْفَ
كَانَ عَاقِبَةُ الْمُكَذِّبِينَ ﴿٣٦﴾

« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager, [pour leur dire] : ‹Adorez Allah et écartez-vous des fausses divinités (Ṭâghut).› Alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui furent destinés à l'égarement »
An-Naḥl, v36

Et comme a dit le Prophète ﷺ à Muʿadh Ibn Jabal lorsqu'il l'envoya au Yémen : « *Tu vas te présenter à un peuple parmi les gens du Livre. La première chose à laquelle tu devras les appeler est de n'adorer qu'Allah* (ﷻ). »[1]

Nous demandons à Allah ﷻ qu'Il en fasse profiter l'Islam et les musulmans et qu'Il nous accorde la sincérité dans nos propos et nos œuvres. Que les éloges et la paix d'Allah soient sur notre Prophète Muḥammad, sa famille et ses compagnons.

Abû Ibrâhîm : Muḥammad Ibn ʿAbd Al-Wahhâb Al-Wuṣâbî
Le 3/6/1426 H.

[1] Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim, ceci étant la version d'Al-Bukhârî.

Préface du grand savant : Shaykh Muqbil Ibn Hâdî Al-Wâdiᶜî

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Louange à Allah, et que les éloges et le salut d'Allah soient sur le Messager d'Allah (ﷺ), sa famille et ses compagnons. J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que Muḥammad est Son Serviteur et Messager.

J'ai pris connaissance du livre du cher frère Abû Ibrâhîm Muḥammad Ibn ᶜAbd Al-Wahhâb Al-Wuṣâbî intitulé « *Al-Qawl Al-Mufîd Fî-Adillat At-Tawḥîd* ». J'ai par la suite adressé mes louanges à Allah qui a suscité parmi nous des savants Yéménites qui se chargent – comme Allah l'a imposé – de propager le *Tawḥîd* dans notre communauté yéménite dont le Prophète ﷺ a fait l'éloge en disant : « *La foi est yéménite, et la sagesse est yéménite* ». [Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.] Et il a invoqué Allah en sa faveur en disant : « *Ô Seigneur ! Accorde-nous Ta bénédiction dans notre Shâm*[1] *et notre Yémen* », trois fois. Et à chaque fois les gens du Najd[2] disaient : et notre Nadj, ô messager d'Allah ? Il dit : « *(Là-bas c'est le pays) des secousses et des subversions, et de ce côté se lèvera la corne du Diable.* »[3]

Lorsque j'ai pris connaissance de ce livre, je me suis souvenu de la parole de celui qui a dit (en vers) :

La domination des innovateurs n'est plus
Leur force s'est affaiblie jusqu'à disparaître
La dispersion de leur groupe a eu pour conséquence
De disperser celui que le Diable avait réuni

C'est avec beaucoup d'optimisme que j'ai pu constater la déroute des innovations et des innovateurs. Le bien s'est répandu et la Sunna prédomine désormais au Yémen en confirmation de la parole du Messager d'Allah ﷺ : « *...et je trouve le soulagement provenant de votre Seigneur du côté du Yémen.* »[4]

---

[1] Région englobant la Syrie, la Jordanie et la Palestine actuelle [NdT]
[2] La région du Najd mentionnée ici désigne l'Irak [NdT]
[3] Rapporté par Al-Bukhârî d'après Ibn ᶜUmar.
[4] Rapporté par Aḥmad 2/541

Ce livre est digne d'être enseigné aux étudiants dans les écoles en raison du grand bien qu'il contient. De taille modeste, il recèle cependant des enseignements grandement bénéfiques. Qu'Allah bénisse les efforts du frère Muḥammad Ibn ʿAbd Al-Wahhâb Al-Wuṣâbî qui s'est chargé de cette éminente tâche. Je demande à Allah de lui accorder la réussite dans la poursuite du chemin menant au salut des sociétés contre les fabulations qui les ont affaiblies.

Et je conseille à tous les savants de la Sunna au Yémen de multiplier leurs efforts pour répandre la science par le biais de la publication des livres et la diffusion des discours.

Par la grâce d'Allah, ce livre a déjà été très profitable aux étudiants et a été inclus dans le programme de beaucoup d'écoles de la Sunna. Et il est d'ailleurs rare de trouver un *Sunnî* qui ne possède pas cet ouvrage chez lui. Qu'Allah rétribue notre frère Abû Ibrâhîm en bien, le récompense, et qu'il en fasse un élément bénéfique pour l'Islam et les musulmans.

En ce qui concerne Abû Ibrâhîm : il s'agit du Shaykh Muḥammad Ibn ʿAbd Al-Wahhâb Al-Wuṣâbî Al-ʿAbdalî qui se charge d'enseigner, d'appeler à la voie d'Allah et de composer des ouvrages. Allah lui a accordé patience et endurance dans le regroupement des voies des hadiths et leur assimilation. Il peut par conséquent juger comme il se doit de l'authenticité ou de la faiblesse d'un hadith. Comme l'a dit Ibn Al-Madînî : « Si, du hadith, toutes les voies ne sont pas regroupées, son inexactitude n'apparaît pas ».

L'ascétisme de notre frère Abû Ibrâhîm – qu'Allah le protège dans ce bas monde – et son dévouement pour la science et l'enseignement l'ont aidé à être assidu dans l'étude de la science et sa propagation, au point de devenir – qu'Allah le protège – une référence aux propos et fatwas duquel on peut se fier. Cela fait partie de la grâce qu'Allah lui a accordée, et la grâce en cela n'appartient qu'à Allah Seul.

Parmi ce qui le caractérise :

1 - Un amour fort pour la Sunna.

2 - L'importance qu'il accorde à la croyance (*Al-ʿAqîdah*).

3 - Une compréhension saine lui permettant de déduire de bénéfiques enseignements [des textes religieux]

4 - Sa forte hostilité envers le détestable esprit de parti (*Ḥizbiyyah*) qui a divisé les rangs des musulmans.

5 - Si la vérité lui apparaît, il s'y raccroche à pleines dents et ne prête aucune attention à ceux qui s'y opposent, qui qu'ils soient. Et c'est ainsi que doivent être les gens de science.

6 - Son amour fort pour les gens de la Sunna et son inimitié envers les innovateurs.

7 - L'humilité, la douceur, la patience et l'amabilité qu'Allah lui a accordées, tant et si bien qu'il est aimé des étudiants en science et de l'ensemble des gens.

Je demande à Allah que nous soyons, ainsi que lui, profitables à l'Islam et aux musulmans. Il est certes Capable de toutes choses.

Écrit par Abû ʿAbd Ar-Raḥmân Muqbil Ibn Hâdî Al-Wâdiʿî

Préface du grand savant : Aḥmad Ibn Yaḥyâ An-Najmî Mufti de la région de Jîzân

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Louange à Allah, et que les éloges et le salut d'Allah soient sur le Messager d'Allah, sa famille et ses compagnons.

Un signe évident de réussite réside dans l'importance et le soin qu'accorde l'étudiant à la croyance (*Al-ʿAqîdah*), qu'il puise de sa source pure et munificente, le Livre d'Allah et la Sunna de Son Messager (ﷺ) selon la compréhension qu'avaient les pieux prédécesseurs (*As-Salaf As-Ṣâliḥ*) de la législation d'Allah (ﷻ). Ceci est particulièrement vrai quand la personne veille avec attention à appeler les gens à la vérité, selon tous les procédés de la prédication (*Daʿwah*) comme l'enseignement, la composition d'ouvrages, les conférences...

Le noble savant (*Al-ʿÂlim*) Shaykh Muḥammad Ibn ʿAbd Al-Wahhâb Al-ʿAbdalî Al-Wuṣâbî Al-Yamanî m'a envoyé son livre intitulé « *Al-Qawl Al-Mufîd Fî-Adillat At-Tawḥîd* ». Après en avoir pris connaissance, j'ai trouvé qu'il y a exposé la croyance de l'Islam, celle avec laquelle Allah a envoyé tous les messagers. Il a commencé par l'Unicité (*At-Tawḥîd*) en éclaircissant ses différentes parties, ainsi que ce qui s'y oppose qu'il s'agisse de polythéisme majeur ou mineur. Il a aussi exposé la croyance des gens de la Sunna concernant la foi (*Al-Imân*) et le fait qu'elle augmente et diminue, la mécréance (*Al-Kufr*) et ses différentes sous catégories, l'hypocrisie (*An-Nifâq*) et ses différentes subdivisions, celles d'entre elles qui font sortir de l'Islam entraînant ainsi l'éternité en Enfer, et ce qui n'est pas de la sorte. Il a également montré ce qu'est la Sunna, l'innovation dans la religion (*Al-Bidʿah*) et ses différentes ramifications.

Il a éclairci tout cela – qu'Allah lui accorde le succès – avec les preuves adéquates recherchant la brièveté, sans pour autant comporter de lacunes, afin que son livre soit simple à aborder et à comprendre. Qu'Allah le récompense et lui accorde Sa bénédiction, et qu'Il multiplie ses semblables.

Que les éloges et le salut soient sur le Messager d'Allah, sa famille et ses compagnons.

Ecrit par Shaykh Aḥmad Ibn Yaḥyâ An-Najmî
le 8/6/1421H.

Préface de la quatrième édition

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Louange à Allah, Seigneur des mondes, la bonne issue étant pour ceux qui craignent Allah et nulle oppression sauf pour les injustes. Que les éloges et le salut d'Allah soient sur celui qu'Il a envoyé en tant que miséricorde pour les mondes, notre Prophète Muḥammad, et sa famille.

Ceci est la quatrième édition du livre « *Al-Qawl Al-Mufîd Fi-Adillat At-Tawḥîd* » que je préface afin qu'il soit publié après l'épuisement de l'ancienne édition.

Je demande à Allah, le Noble et le Grand, par Ses noms et attributs, qu'Il fasse que cette œuvre soit faite exclusivement pour Son noble Visage, par Sa grâce et Sa générosité. Et qu'Il en fasse profiter tous les musulmans, d'est en ouest. Allah entend certes les invocations.

Il convient de savoir que j'ai réorganisé, supprimé et ajouté certaines choses en fonction des situations.

Je demande à Allah qu'Il m'accorde, ainsi qu'à mes frères croyants, la science bénéfique et les œuvres pieuses, qu'Il nous accorde le Paradis et nous sauve de l'Enfer. Que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Muḥammad et sa famille.

Yémen, le 1/1/1411H. Ecrit par Abû Ibrâhîm
Shaykh Muḥammad Ibn ᶜAbd Al-Wahhâb Al-Wuṣâbî

Préface de la septième édition

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Louange à Allah, et que les éloges et le salut d'Allah soient sur le Messager d'Allah, sa famille et ses compagnons.

Voici la préface de la septième édition du livre « *Al-Qawl Al-Mufîd Fî-Adillat At-Tawḥîd* », authentifiée, révisée et avec des ajouts. Elle se distingue des autres versions par ce qui suit :

1 - Des chapitres ont été ajoutés et annexés comme :

« L'appel à la voie d'Allah »

« Les gens de la Sunna et du Consensus occupent une place de juste milieu entre les divers groupes innovateurs de la communauté »

« Les gens de la Sunna ne taxent aucune personne parmi les musulmans de mécréance »

« L'être humain a un libre arbitre et est à la fois dirigé (selon son destin) »

Et bien d'autres encore...

2 - On y trouve des authentifications, des annotations et des paroles profitables concernant les sciences du hadith et la croyance méritant que l'on voyage (pour les acquérir), que le lecteur trouvera dans ce livre.

3 - Des paroles concernant la légitimité de l'Unicité de conformité à la Sunna du Prophète (ﷺ) (*Tawḥîd Al-Mutâba'ah*) qui met mal à l'aise et contrarie beaucoup les adeptes de l'esprit de parti (*Al-Ḥizbiyyûn*) ainsi que les innovateurs (*Al-Mubtadi'ûn*).

Dix paroles de savants de la communauté attestant de la légitimité de ce type de *Tawḥîd* et l'affirmant ont été rapportées. À leur tête, quelques très grands savants de ce siècle :

- Son éminence, considéré comme notre père spirituel, Shaykh 'Abd Al 'Aziz Ibn 'Abdillah Ibn Bâz, qu'Allah lui fasse miséricorde.

- Le grand savant, spécialiste du hadith de cette époque, Shaykh Muḥammad Nâsir Ad-Dîn Al-Albânî, qu'Allah lui fasse miséricorde.

- Le grand savant, spécialiste du hadith, Shaykh Muqbil Ibn Hâdî Al-Wâdi'î, qu'Allah lui fasse miséricorde

4 - L'attrait et le charme de cette version sont aussi dûs aux nombreux propos rapportés des livres des savants parmi les gens de la Sunna et du Consensus (*Ahl as-sunna wal jamâah*) passés et contemporains. Et leurs éclaircissements ont été placés aux endroits appropriés, ce qui conforte la quiétude du lecteur concernant ce qu'il lit, puis ce dont il a la conviction.

5 - Le lecteur trouvera également beaucoup d'autres propos profitables tels des perles éparpillées tout au long de cet ouvrage. Le débutant en a certainement besoin et la personne plus accomplie ne saurait s'en passer. Ces propos ont été sélectionnés parmi les livres qui réjouissent ceux qui unifient Allah (*Al-Muwahhidun*) fidèles à la Sunna. Quant à ceux qui ne se préoccupent que de diffamer les livres des gens de science parmi *Ahl as-sunna wal jamâ'a* et qui ne regardent la vérité qu'à travers le prisme de leurs passions, alors à ceux-là je souhaite ainsi qu'à moi d'être guidés, ainsi qu'à tous les musulmans.

Que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad et sa famille.

Ecrit par Shaykh Muḥammad Ibn ʿAbd Al-Wahhâb Al-Wuṣâbi,
à Ḥudaydah, le 12/5/1421H.

Leçon 1 :
Le sens de « *Lâ ilâha illa Allah* »

[illegible] qu'Allah est adoré, cette adoration est alors vaine

Allah ﷻ dit

[illegible]

C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux, c'est Allah qui est le Sublime, le Grand.

فَٱعْلَمْ أَنَّهُۥ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا ٱللَّهُ

Sache donc qu'en vérité il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah. »[2]

[1] Sourates *Al-Hajj*, v.62 et *Luqmân*, v 30
[2] Sourate *Muhammad*, v 19

Leçon 2 :
Les conditions de l'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah (*La ilaha illa Allah*)

Première condition :

La connaissance du sens de cette attestation avec la négation et l'affirmation qu'elle comprend, qui exclut l'ignorance.

Allah ﷻ dit :

[illegible] لَآ إِلَٰهَ إِلَّا ٱللَّهُ

Sache donc qu'en vérité il n'y a de divinité (digne d'adoration) qu'Allah. »[2]

• D'après Uthman ibn Affan [illegible] le prophète [illegible] *[illegible] La [illegible] Allah) entre au Paradis.* »[3]

Deuxième condition :

La certitude qui exclut le doute.

[illegible] par sa signification. Car seule la science certaine est [illegible] non les [illegible]. Qu'en est-il donc si des doutes s'immiscent dans la foi ? Allah (ﷻ) dit :

إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلَّذِينَ [illegible] وَجَٰهَدُوا۟ بِأَمْوَٰلِهِمْ وَأَنفُسِهِمْ

[illegible]

Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son messager, qui par la suite ne doutent point et qui luttent avec leurs biens et leurs personnes dans le chemin d'Allah. Ceux-là sont les véritables.

[illegible] est adoré en dehors d'Allah.

[illegible] associé.

[2] Sourate *Muhammad*, v 19.

[3] Rapporté par Muslim n°26.

[4] Sourate *Al-Hujurât*, v 15.

Allah a [illegible] de leur foi en Allah et en [illegible] qui doute [illegible] Allah [illegible]

[illegible]

رَيْبِهِمْ يَتَرَدَّدُونَ

« Ne te demandent permission que ceux qui ne croient pas en Allah et au Jour dernier et dont les cœurs sont empris de doute. Ils ne font qu'hésiter dans leur incertitude. »[1]

- [illegible]

Allah a stipulé comme condition à l'entrée au paradis de ceux qui prononcent cette attestation d'en avoir la totale certitude dans son cœur, de ne pas en douter. Or [illegible] n'est pas respectée [illegible] (ici, l'entrée au Paradis) n'est pas accordé.

Troisième condition :

L'acceptation de ce qu'implique cette attestation avec le cœur et la langue, excluant le rejet.

Allah [illegible]

[illegible]

« Quand on leur disait : « Point de divinité (digne d'adoration) au Allah », ils s'enfuyaient d'orgueil et disaient : « Allons-nous abandonner nos divinités pour un poète fou ? » »[3]

- [illegible] Messager, en refusant la droiture d'Allah avec laquelle je suis envoyé. »[4]

[1] Sourate *At-Tawban*, v45.
[2] Rapporté par Muslim n°31
[3] Sourate *As-Sâfât*, v.35-36.
[4] Rapporté par Al-Bukhârî n°79 et Muslim n°2282

Quatrième condition :

La soumission et l'assujettissement à ce qu'indique cette attestation, excluant le délaissement.

Allah ﷻ dit

وَمَن يُسْلِمْ وَجْهَهُۥٓ إِلَى ٱللَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ فَقَدِ ٱسْتَمْسَكَ بِٱلْعُرْوَةِ ٱلْوُثْقَىٰ ۗ وَإِلَى ٱللَّهِ عَٰقِبَةُ ٱلْأُمُورِ

« *Et quiconque soumet son être à Allah, tout en étant bienfaisant, s'accroche certes à l'anse la plus ferme.* »[1]

- Le sens de « *soumet son être* » est Lui obéit

- Et celui de « *tout en étant bienfaisant* » est en unifiant Allah

- Et « *l'anse la plus ferme* » est *La ilaha illa Allah* (il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah)

Et Allah ﷻ dit

وَأَنِيبُوٓا۟ إِلَىٰ رَبِّكُمْ وَأَسْلِمُوا۟ لَهُۥ مِن قَبْلِ أَن يَأْتِيَكُمُ ٱلْعَذَابُ ثُمَّ لَا تُنصَرُونَ

« *Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui, avant que ne vous vienne le châtiment et vous ne recevrez alors aucun secours.* »[2]

• ʿAbd Allah Ibn ʿAmr rapporte un hadith remontant au Prophète (ﷺ) « *Aucun de vous ne sera totalement croyant tant que ses penchants ne se conformeront pas au message avec lequel je suis venu* »[3]

Cinquième condition :

La véracité qui exclut le mensonge.

La personne doit prononcer cette attestation en toute véracité, le cœur convaincu de la justesse de cette parole. Mais si elle la dit avec sa langue alors que son cœur n'en atteste pas, elle est alors hypocrite et menteuse.

Allah ﷻ dit :

---

[1] Sourate *Luqmân*, v.22

[2] Sourate *Az-Zumar* v.54

[3] NdT : Certains savants considèrent ce hadith comme étant faible (*da'if*) alors que d'autres non. Le Shaykh fait partie de ces derniers car il le considère comme étant bon (*hasan*) et a expliqué ses raisons. Nous ne citerons pas tout cela pour des raisons de simplification.

[illegible]

[illegible] ٱللَّهُ ٱلَّذِينَ صَدَقُوا۟ وَلَيَعْلَمَنَّ ٱلْكَٰذِبِينَ ﴿٣﴾

Ahi, ahi, Mim. Est-ce que les gens pensent qu'on les laissera dire : « Nous croyons » sans les éprouver ? Certes, Nous avons éprouvé ceux qui ont [illegible] ; Allah connaît ceux qui disent la vérité et ceux ***qui mentent.*** »[1]

Et Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Parmi les gens, il y a ceux qui disent : « Nous croyons en Allah et au Jour dernier » tandis qu'en fait ils n'y croient pas. Ils cherchent à tromper Allah et les croyants, mais ils ne trompent qu'eux-mêmes, et ils ne s'en rendent pas compte. Il y a dans leurs cœurs une maladie (de doute et d'hypocrisie) et Allah laisse croître leur maladie. Ils auront un châtiment ***douloureux pour avoir menti.*** »[2]

- D'après [illegible] Prophète [illegible] *d'Allah* »[3]

Sixième condition :

Vouer un culte sincère à Allah (*Al-Ikhlās*) s'opposant à l'association (*As-Shirk*), à l'hypocrisie (*An-Nifāq*) et au fait d'œuvrer pour être vu (*Ar-Riyā'*, l'ostentation) ou entendu (*As-Sumʿa*) [illegible].

[illegible] association qui pourrait les corrompre.

Allah ﷻ dit :

[1] Sourate *Al-ʿAnkabūt*, v.1-3.
[2] Sourate *Al-Baqarah*, v.8-10.
[3] Rapporté par Al-Bukhārī n°128 et c'est sa version, et Muslim n°32.

فَٱعْبُدِ ٱللَّهَ مُخْلِصًا لَّهُ ٱلدِّينَ

« *Adore donc Allah en Lui vouant un culte exclusif* »[1]

وَمَآ أُمِرُوٓاْ إِلَّا لِيَعْبُدُوٓاْ ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ لَهُ ٱلدِّينَ

« *Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif.* »[2]

- D'après Abû Hurayrah ﷺ, le Prophète ﷺ a dit « *Le jour de la Résurrection, la personne qui se réjouira le plus de mon intercession sera celle qui aura atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah (Lâ ilâha illa Allah) sincèrement du plus profond de son cœur.* »[3]

- D'après 'Itbân Ibn Mâlik ﷺ, le Prophète (ﷺ) a dit « *Allah a interdit le Feu à toute personne attestant qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah (Lâ ilâha illa Allah), ne souhaitant par cela que le Visage d'Allah.* »[4]

Septième condition :

L'amour de cette parole primordiale et bénie, de ce qu'elle implique et indique. Ainsi que l'amour de ceux qui œuvrent avec et se conforment à ses conditions, et détester ce qui va à son encontre.

Allah (ﷻ) dit

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓاْ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ ۗ وَلَوْ يَرَى ٱلَّذِينَ ظَلَمُوٓاْ إِذْ يَرَوْنَ ٱلْعَذَابَ أَنَّ ٱلْقُوَّةَ لِلَّهِ جَمِيعًا وَأَنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعَذَابِ

« *Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah.* »[5]

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُواْ مَن يَرْتَدَّ مِنكُمْ عَن دِينِهِۦ فَسَوْفَ يَأْتِى ٱللَّهُ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُۥٓ

---

[1] Sourate *Az-Zumar*, v.2
[2] Sourate *Al-Bayyinah*, v.5
[3] Rapporté par Al-Bukhârî n°99
[4] Rapporté par Al-Bukhârî n°415 et Muslim dans « *Kitab al-massajid wa mawadhi' as-salât* » n°263
[5] Sourate *Al-Baqarah*, v.165

Ô les croyants ! Quiconque parmi vous apostasie de sa re[illegible] Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime.

• [illegible] dit [illegible] *précipité dans le Feu »*[2]

Les gens [illegible] digne d'adoration qu'Allah [illegible] Allah d'un amour sincère. Alors que les gens de [illegible] aiment Allah et aiment d'autres avec Lui. [illegible] de l'attestation [illegible] *Allah »*

Huitième condition :

Mécroire aux *Tawâghît* (pl. de *Tâghût*) qui est tout ce qui est adoré en dehors d'Allah ; ainsi que croire en Allah en tant que Seigneur, Créateur et comme étant le Seul à mériter d'être adoré.

Allah (ﷻ) dit :

[illegible] بِٱلطَّٰغُوتِ وَيُؤْمِنۢ بِٱللَّهِ [illegible]

[illegible]

Le bon chemin s'est distingué de l'égarement. Donc, quiconque mécroit aux fausses divinités (Tawâghît) tandis qu'il croit en Allah saisit l'anse la plus solide qui ne peut se briser. Et Allah est Audient et Omniscient. — *Al-Baqara, v256*

• [illegible] Ashâm [illegible] rapporte qu'il a entendu le Prophète [illegible] dire [illegible] *Allah* [illegible] *Allah* [illegible]

---

[1] Sourate *Al-Mâ'idah*, v.54.

[2] Rapporté par Al-Bukhârî n°16 et Muslim n°43.

[3] NdT : C'est-à-dire comme l'amour d'Allah ou plus encore.

[illegible] Jésus [illegible] n'en fait pas partie [illegible] il n'a jamais agréé d'être adoré en dehors d'Allah.

[5] Sourate *Al-Baqarah*, v.256.

[6] Rapporté par Muslim n°23 et Aḥmad n°472.

- **Je dis quant à moi :**

L attestation qu il n'y a de divinité digne d adoration qu'Allah (*Lâ ilâha illa Allah*) conclue négation et affirmation .

- La négation « *lâ ilâha* » [il n'y a de divinité (digne d'adoration)] renie tout ce qui est adoré en dehors d'Allah

- L affirmation « *illa Allah* » [qu'Allah] affirme l'adoration d'Allah Seul, sans aucun associé

Ces huit conditions ont été regroupées dans les vers suivants

علم يقين و إخلاص و صدقك مع محبة و انقياد و القبول لها
و زيد ثامنها الكفران منك بما سوى الإله من الأشياء قد أله

Science, certitude sincère ainsi que ta véracité avec
amour, soumission et son acceptation
Ajouter à cela la huitième condition) qui est le fait que tu renies
toute chose adorée en dehors d'Allah

Pour plus de détails, il convient de se référer aux conditions de l'attestation « *Lâ ilâha illa Allah* » dans l'ouvrage « *Maʿârij al-qabûl bi sharḥ sullam al-wuṣûl ilâ ʿilm al uṣûl fi-t-tawḥîd* » du Shaykh Hâfidh Ibn Aḥmad Ḥakamî, 2/418-424 Ainsi qu'au second cours de « *Ad-durûs al-muhimma li ʿâmmati-l-umma* » du Shaykh ʿAbd Al Aziz Ibn ʿAbd.llah Ibn Baz, qu Allah lui fasse miséricorde.

Leçon 3 :
Les implications de l'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah (Lâ ilâha illa Allah)

[illegible] qu'Allah (*Lâ ilâha illa Allah*) sont

[illegible] d'adoration [illegible])]

[illegible] l'affirmation « *illa Allah* » [...qu'Allah]

Allah (ﷻ) dit

وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّآ إِيَّاهُ

Et ton Seigneur a décrété de n'adorer que Lui

وَٱعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ وَلَا تُشْرِكُوا۟ بِهِۦ شَيْـًٔا

« ***Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé.*** »[2]

[1] Sourate *Al-Isrâ'*, v 23
[2] Sourate *An-Nisâ'*, v 36

Leçon 4 :
Le sens de l'attestation que Muḥammad est le Messager d'Allah (Muḥammad Rasûl Allah)

Son sens est : Nul n'est digne d'être suivi en dehors du Messager d'Allah (ﷺ). Et toute personne suivie sans preuves en dehors du Messager d'Allah (ﷺ), est alors suivie en vain. Allah (ﷻ) dit :

اتَّبِعُوا مَا أُنزِلَ إِلَيْكُم مِّن رَّبِّكُمْ وَلَا تَتَّبِعُوا مِن دُونِهِ أَوْلِيَاءَ ۗ قَلِيلًا مَّا تَذَكَّرُونَ ﴿٣﴾

« Suivez ce qui vous a été révélé venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu. »

فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا تَسْلِيمًا ﴿٦٥﴾

« Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement (à ta sentence). »[2]

وَمَا كَانَ لِمُؤْمِنٍ وَلَا مُؤْمِنَةٍ إِذَا قَضَى اللَّهُ وَرَسُولُهُ أَمْرًا أَن يَكُونَ لَهُمُ الْخِيَرَةُ مِنْ أَمْرِهِمْ ۗ وَمَن يَعْصِ اللَّهَ وَرَسُولَهُ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَالًا مُّبِينًا ﴿٣٦﴾

« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son Messager ont décidé d'une chose d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. Et quiconque désobéit à Allah et à Son Messager, s'est égaré certes, d'un égarement évident. »[3]

[1] Sourate *Al-A'râf*, v.3
[2] Sourate *An-Nisâ'*, v 65
[3] Sourate *Al-Aḥzâb*, v.36

Leçon 5 :
Les conditions de l'attestation que Muhammad est le Messager d'Allah (Muhammad Rasul Allah)

Première condition :

Reconnaître son Message et en avoir la totale conviction dans son cœur.

Deuxième condition :

Prononcer cette attestation et la reconnaître de façon manifeste avec sa langue.

[illegible]

إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ الَّذِينَ آمَنُوا بِاللَّهِ وَرَسُولِهِ ثُمَّ لَمْ يَرْتَابُوا

« Les vrais croyants sont seulement ceux qui croient en Allah et en Son Messager, et qui par la suite ne doutent point. »

تِلْكَ آيَاتُ اللَّهِ نَتْلُوهَا عَلَيْكَ بِالْحَقِّ وَإِنَّكَ لَمِنَ الْمُرْسَلِينَ

« Voilà les versets d'Allah que Nous te (Muhammad) récitons avec la vérité. Et tu fais certes partie des Envoyés. »

Troisième condition :

Se conformer à la tradition du Prophète ﷺ en oeuvrant avec ce qu'il a apporté comme vérité, et en délaissant ce qu'il a interdit comme choses vaines.

Allah (ﷻ) dit :

قُلْ إِنْ كُنْتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَحِيمٌ

« Dis : Si vous aimez vraiment Allah, suivez moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »[3]

---

[1] Sourate *Al-Ḫujurât*, v 15.
[2] Sourate *Al-Baqarah*, v 252
[3] Sourate *Âl ʿImrân*, v 31

[illegible]

[illegible]

Et Ma miséricorde embrasse toute chose. Je la prescrirai à ceux qui (M') craignent, acquittent la Zakat, et ont foi en Nos signes. Ceux qui suivent le Messager, le Prophète illettré. »[1]

[illegible]

[illegible]

Croyez donc en Allah, en Son messager, le Prophète illettré qui croit en Allah et en Ses paroles. Et suivez le afin que vous soyez bien guidés.

Quatrième condition :

Considérer véridique ce dont il nous a informé qu'il s'agisse d'ordres, d'interdictions, d'événements inconnus concernant le passé et l'avenir, ou autre que cela.

[illegible]

[illegible]

Prenez ce que le Messager vous donne, et ce qu'il vous interdit, délaissez-le. »[3]

- D'après Abu Saïd Al-Khudr[illegible] [illegible] *matin et soir ?* »[4]

Cinquième condition :

Aimer le Prophète ﷺ plus que notre propre personne, plus que nos biens matériels, nos parents, nos enfants, et plus que l'ensemble des gens.

[1] Sourate *Al-Aʿrâf*, v 156-157
[2] Sourate *Al-Aʿrâf*, v 158
[3] Sourate *Al-Ḫashr*, v 7
[4] Rapporté par Al-Bukhârî n°4094 et Muslim n°1064

- D'après [illegible] le Prophète [illegible] *ses enfants et tous les gens.* »[1]

- D'après [illegible] le Prophète [illegible] *ne lui serai pas plus cher que son père et ses enfants.* »[2]

- [illegible] Alors [illegible] Allah je [illegible] propre personne [illegible] Prophète [illegible] dit « *Maintenant Ô ʿUmar* »[3]

Sixième condition :

Faire prévaloir la parole du Prophète ﷺ sur celle de toute autre personne qui qu'elle soit, et mettre en pratique sa Sunna

Allah ﷻ dit :

[illegible]

Ô vous qui avez cru ! Ne devancez pas Allah et Son messager. Et craignez Allah. Allah est Audient et Omniscient. »[4]

Septième [illegible]

Accorder de l'honneur, de la considération, de l'estime, du respect et de l'importance au Prophète [illegible] et à ce que lui a révélé Allah : le Coran et la Sunna authentique. Et cela ne se réalise qu'en œuvrant en conformité avec ces deux sources et en les aimant plus qu'on aime sa propre personne.

Allah ﷻ dit

[illegible]

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n°15 et Muslim n°44
[2] Rapporté par Al-Bukhârî n°14
[3] Rapporté par Al-Bukhârî n°6257
[4] Sourate *Al-Hujurât*, v 1

Nous avons envoyé en tant que témoin, annonciateur de la bonne nouvelle et avertisseur, pour que vous croyiez en Allah et en Son Messager, que vous l'honoriez (tuazziruh) et reconnaissiez sa dignité (tuwaqqiruh).

Le sens de « *at-ta'zir* » et « *at-tawqir* » (dans le verset)

tuazziruh : Ibn Abbas a dit ainsi que d'autres, que vous lui accordiez de la considération.

tuwaqqiruh : vient de *tawqir* qui est le respect, estime, considération, comme il est dit dans l'exégèse de Ibn Kathir en commentaire de ce verset.

[1] Sourate *Al-Fath*, v.8-9

Leçon 6 :
Les implications de l'attestation que Muhammad est le Messager d'Allah (Muhammad Rasûl Allah)

Elles sont

- Lui obéir dans ce qu'il a ordonné.

- Considérer véridique ce dont Il nous a informé

- Délaisser ce qu'il a interdit et réprimé.

- N'adorer Allah qu'avec ce que le Prophète ﷺ nous a transmis

Et faire prévaloir sa parole sur celle de toute autre personne, qui qu'elle soit.

Pour approfondir la question, se référer aux conditions de l'attestation que Muḥammad est le Messager d'Allah et aux implications des deux attestations dans le livre « *kitâb at-tawḥîd* » du Shaykh Ṣâliḥ Ibn Fawzân al-Fawzân, p.50

Leçon 7 :
Où est Allah ?

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

Le Tout Miséricordieux s'est élevé ‹Istawâ› sur le Trône.

Et Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

« Puis Il s'est élevé ‹Istawâ› sur le Trône. »

Dans six passages du Coran qui sont :
1- *Al-Aʿrâf*, v54.
2- *Yûnus*, v3.
3- *Ar-Raʿd*, v2.
4- *Al-Furqân*, v59.
5- *As-Sajdah*, v4.
6- *Al-Hadîd*, v4.

Et Allah ﷻ dit :

وَهُوَ ٱلْقَاهِرُ فَوْقَ عِبَادِهِۦ

C'est Lui le Dominateur Suprême au-dessus de ses serviteurs.

Et Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

« Ils craignent leur seigneur au-dessus d'eux et [illegible] leur est commandé. »[4]

[illegible] a-d. *al-ʿulûw*, *al-irtifaʿ*, *as-saʿud* (ces trois termes ayant pour [illegible]

[illegible]

[2] Sourate *Tâ-Hâ*, v.5.

[illegible]

[4] Sourate *An-Nahl*, v.50.

[illegible]

« Vers Lui monte la bonne parole et Il élève haut la bonne action »

• [illegible] *Trône . Ma miséricorde l'emporte sur Ma colère. »*[2]

• [illegible] *elle est croyante » »*[3]

• [illegible] *matin et soir ? »*[4]

• Je dis [illegible] et versets concernant ce chapitre sont très nombreux [illegible] dit dans l'explication du livre [illegible]

• Je dis : C'est en raison de l'importance de cette question que les savants [illegible] indépendamment dans leurs ouvrages. Parmi [illegible] dans son livre [illegible] Se référer pour plus de détails au résumé de ce livre [illegible] par l'imam dans la science [illegible] Mohammed Nâsir ad Dîn Al-Albani qu'Allah lui fasse miséricorde

---

[2] Sourate *Fâtir* v.10

[illegible] Et Muslim dans « *At-Tawbah* » (4/2107)

[illegible]

[4] Rapporté par Al-Bukhârî n°4094 et Muslim n°1064

Leçon 8 :
Les trois degrés de la religion

Ce sont

- *Al-Islam (l'Islam)*

- *Al-Imân (la foi)*

- *Al-Ihsan (l'excellence).*

Cette classification est mentionnée dans le hadith rapporté par Muslim dans « *Al-Imân* », 1/36-37 d'après ʿUmar.

Ainsi, tout *muhsin* [1] est *mu'min* [2] mais la réciproque est fausse Et tout *mu'min* est *muslim* [3] et la réciproque est fausse

Et *Al-Ihsân* (l'excellence) est plus spécifique que *Al Imân* (la foi) Et *Al Imân* (la foi) est plus spécifique que *Al-Islâm* (l'Islam).

[1] *Muhsin* nom tiré de *Al-Ihsan* (l'excellence) c'est celui qui excelle dans son adoration.
[2] *Mu'min* nom tiré de *Al-Imân* (la foi), c'est le croyant.
[3] *Muslim* nom tiré de *Al-Islam* (l'Islam) c'est le musulman.

Leçon 9 :
Définition de l'Islam

L'Islam est [illegible] de l'association (*As-Shirk*) et de ses adeptes

Allah ﷻ dit

إِنَّ ٱلدِّينَ عِندَ ٱللَّهِ [illegible]

« Certes la religion acceptée [illegible] auprès d'Allah est l'Islam »

وَرَضِيتُ لَكُمُ ٱلْإِسْلَٰمَ دِينًا

« Et J'agrée l'Islam comme religion pour vous »

[illegible]

Et revenez repentant à votre Seigneur, et soumettez-vous à Lui avant que ne vous vienne le châtiment et vous ne recevrez alors aucun secours »

فَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنتُم مُّسْلِمُونَ

« Ne mourez donc qu'en Soumis (Musulman) à Allah »

وَلَا تَمُوتُنَّ إِلَّا وَأَنتُم مُّسْلِمُونَ

« Et ne mourez qu'en Soumis (Musulman) à Allah »

[illegible]

وَإِلَيْهِ يُرْجَعُونَ ﴿٨٣﴾

---

[1] Sourate *Âl 'Imrân*, v 19
[2] Sourate *Al Mâ'idah*, v 3
[3] Sourate *Az Zumar*, v 54
[4] Sourate *Al-Baqarah*, v 132
[5] Sourate *Âl 'Imrân*, v 102

« *Désirent-ils une autre religion que celle d'Allah, alors que se soumet à Lui, bon gré, mal gré, tout ce qui existe dans les cieux et sur terre, et que c'est vers Lui qu'ils seront ramenés ?* »[1]

وَمَن يَبْتَغِ غَيْرَ ٱلْإِسْلَٰمِ دِينًا فَلَن يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِى ٱلْءَاخِرَةِ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ

« *Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants.* »[2]

[1] Sourate *Âl ʿImrân*, v 83

[2] Sourate *Âl ʿImrân*, v 85.

Leçon 10 :
Les cinq piliers de l'Islam

- D'après [illegible] le Prophète [illegible] *de Ramadan.* »[1]

Note : [illegible] le jeûne est [illegible] Quant à la mention du [illegible] de Muslim.

[1] Bukhari [illegible] et Muslim [illegible] dans [illegible]

Leçon 11 :
Les actes annulant l'Islam sont au nombre de dix

[illegible] *associé à Allah*

[illegible] personne ayant cette croyance devient mécréante.

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelqu'associé. A part cela, Il pardonne à qui Il veut. Mais quiconque donne à Allah quelqu'associé commet un énorme péché. »[1]

[illegible]

Quiconque associe à Allah d'autres divinités, Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs ! »[2]

Deuxième acte annulant l'Islam

[illegible] encore de confession musulmane

Allah (ﷻ) dit :

[illegible] v 48 et 116

[2] Sourate *Al-Mâ'idah* v 72

[3] Religion des adorateurs du feu (NdT)

وَلَا يَزَالُونَ يُقَٰتِلُونَكُمْ حَتَّىٰ يَرُدُّوكُمْ عَن دِينِكُمْ إِنِ ٱسْتَطَٰعُوا۟ ۚ وَمَن يَرْتَدِدْ مِنكُمْ عَن

[illegible]

[illegible]

[illegible] de vous combattre [illegible], vous détourner [illegible] ceux parmi vous qui abjureront leur religion et mourront [illegible] seront pour eux [illegible] dans la vie immédiate et [illegible]. Voilà les gens du Feu [illegible] [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

O vous croyants! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion, Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui l'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants, qui lutte dans le sentier d'Allah, ne craignant [illegible] Telle est la grâce d'Allah. Il l'a donnée à qui Il veut. Allah est Immense et Omniscient. »[2]

[illegible]

[illegible]

بَعْضِ ٱلْأَمْرِ ۖ وَٱللَّهُ يَعْلَمُ إِسْرَارَهُمْ ﴿٢٦﴾ فَكَيْفَ [illegible]

[illegible]

[illegible]

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v 217
[2] Sourate *Al-Mâ'idah*, v 54

﴿ ... وَلَوْ نَشَاءُ لَأَرَيْنَاكَهُمْ فَلَعَرَفْتَهُم بِسِيمَاهُمْ وَلَتَعْرِفَنَّهُمْ فِي لَحْنِ الْقَوْلِ وَاللَّهُ يَعْلَمُ أَعْمَالَكُمْ ﴿٣٠﴾

« *Ceux qui sont revenus sur leurs pas après que le droit chemin leur a été clairement exposé, le Diable les a séduits et trompés. C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la répulsion pour la révélation d'Allah : «Nous allons vous obéir dans certaines choses». Allah cependant connaît ce qu'ils cachent. Qu'adviendra-t-il d'eux quand les Anges les achèveront, frappant leurs faces et leurs dos ? Cela parce qu'ils ont suivi ce qui courrouce Allah, et qu'ils ont de la répulsion pour [ce qui attire] Son agrément. Il a donc rendu vaines leurs œuvres. Ou bien est-ce que ceux qui ont une maladie au cœur escomptent qu'Allah ne saura jamais faire apparaître leur haine ? Or, si Nous voulions Nous te les montrerions. Tu les reconnaîtrais certes à leurs traits; et tu les reconnaîtrais très certainement au ton de leur parler. Et Allah connaît bien vos actions.* »[1]

وَمَن يَكْفُرْ بِالْإِيمَانِ فَقَدْ حَبِطَ عَمَلُهُ وَهُوَ فِي الْآخِرَةِ مِنَ الْخَاسِرِينَ

« *Et quiconque abjure la foi, alors vaine devient son action, et il sera dans l'au-delà du nombre des perdants.* »[2]

- D'après Ibn ʿAbbas (ra), le Prophète (ﷺ) a dit : « *Appliquez la peine de mort sur quiconque abandonne sa religion (l'Islam)* »[3]

- D'après ʿAbd Allah Ibn Masʿud (ra) le Prophète (ﷺ) a dit : « *Il n'est permis de verser le sang d'une personne attestant qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah (La ilaha illa Allah), que si elle commet l'une des trois choses suivantes : forniquer après s'être marié, commettre un meurtre[4] ou apostasier en délaissant la communauté.* »[5]

---

[1] Sourate *Muḥammad*, v 25-30

[2] Sourate *Al-Mā'idah*, v.5

[3] Rapporté par Al-Bukhārī n°2854.

[4] NdT : C'est à dire si elle a tué quelqu'un et que les conditions de la loi du Talion (*Qiṣāṣ*) sont remplies, elle doit alors être tuée, comme il est mentionné dans la Sourate *Al Baqarah* v 178 et *Al-Mā'idah* v 45

Voir l'explication du hadith n°24 des *Quarante hadith* de l'Imam An Nawawi faite par le Shaykh Ibn ʿUthaymin, qu'Allah lui fasse miséricorde

[5] Rapporté par Al-Bukhārī n°6474 et Muslim n°1676.

Troisième acte annulant l'Islam :

Quiconque ne considère pas les mécréants comme étant [illegible] des zoroastriens, des associateurs [illegible] de mécréants [illegible] leur voie comme étant bonne sera [illegible] considéré comme mécréant. Car Allah les a considérés impies et [illegible] personne [illegible] d'Allah et de Son Prophète [illegible] en doutant de leur mécréance [illegible] approuvant [illegible] personne est [illegible] d'A[illegible]

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

« Les mécréants parmi les Gens du Livre, ainsi que les associateurs iront au feu de l'Enfer, pour y demeurer éternellement. De toute la création ce sont eux les pires. »[2]

Et les Gens du Livre sont les juifs et les chrétiens. Et les associateurs sont ceux qui [illegible] une autre divinité avec Allah.

Et Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

« Certes sont mécréants ceux qui disent : « Allah est le Messie, fils de Marie ! » »[3]

[illegible]

« Ce sont certes les mécréants ceux qui disent : « Allah est le troisième de trois (la trinité). » »[4]

[illegible]

« Ceux qui ne croient pas en Allah et en Ses messagers, et qui veulent faire distinction entre Allah et Ses messagers et qui disent : « Nous croyons en certains d'entre eux mais ne croyons pas en d'autres », et qui veulent

---

[1] NdT : c'est-à-dire les mécréants unanimement reconnus comme tels.
[2] Sourate *Al-Bayyinah*, v.6
[3] Sourate *Al-Mâ'idah*, v.17 et 76
[4] Sourate *Al-Mâ'idah*, v.73

prendre un chemin intermédiaire (entre la foi et la mécréance), les voilà les vrais mécréants ! Et Nous avons préparé pour les mécréants un châtiment avilissant. »[1]

إِنَّ اللَّهَ جَامِعُ الْمُنَافِقِينَ وَالْكَافِرِينَ فِي جَهَنَّمَ جَمِيعًا

« Allah rassemblera certes les hypocrites et les mécréants, tous, dans l'Enfer. »[2]

Quatre acte annulant l'Islam :

- Est mécréant [illegible] jugement des *Ṯawaghīt*[3] au sien (ﷻ)

- Est tout aussi mécréant [illegible] les règles et les lois [illegible] par les hommes sont [illegible] musulmane [illegible] qu'il ne convient pas d'appliquer les jugements de l'Islam à cette époque [illegible] que l'Islam est [illegible] des musulmans

- Cela concerne aussi ceux qui restreignent l'Islam à la relation entre [illegible] aspects de la vie

- Cet acte [illegible] Islam [illegible] considère que [illegible] de la prescription [illegible] convient pas à cette époque.

- [illegible] a unanimement rendu illicite

[1] Sourate *An-Nisâ'*, v 150-151
[2] Sourate *An-Nisâ'*, v 140
[illegible]

[illegible] mécreante selon le consensus des musulmans

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

Est-ce le jugement du temps de l'ignorance qu'ils cherchent ? Qui a-t-il de meilleur qu'Allah en matière de jugement pour les gens qui ont une foi ferme ? »[1]

وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْكَٰفِرُونَ

Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre sont les mécréants »[2]

وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلظَّٰلِمُونَ

Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre ceux-là sont des injustes. »[3]

وَمَن لَّمْ يَحْكُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ فَأُو۟لَٰٓئِكَ هُمُ ٱلْفَٰسِقُونَ

Ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre ceux-là sont les pervers. »[4]

إِنَّ ٱلدِّينَ عِندَ ٱللَّهِ ٱلْإِسْلَٰمُ

Certes, la religion agréée d'Allah est l'Islam »[5]

وَمَن يَبْتَغِ غَيْرَ ٱلْإِسْلَٰمِ دِينًا فَلَن يُقْبَلَ مِنْهُ وَهُوَ فِى ٱلْءَاخِرَةِ مِنَ ٱلْخَٰسِرِينَ

Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé et il sera dans l'au-delà parmi les perdants. »

[1] Sourate *Al-Mâ'idah*, v 50
[2] Sourate *Al-Mâ'idah*, v 44
[3] Sourate *Al-Mâ'idah*, v 45.
[4] Sourate *Al-Mâ'idah* v 47
[5] Sourate *Al 'Imrân*, v 19

[illegible]

[illegible]

Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Versets (le Coran), Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtiment. Allah est certes Puissant et Sage ! [1]

[illegible]

[illegible]

« Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle gêne pour ce que tu auras décidé et qu'ils se soumettent ***complètement [à ta sentence].*** *»*[3]

Cinquième acte annulant l'Islâ

Qui [illegible] de l'avers [illegible] le [illegible] transmis par le Prophète [illegible] même [illegible] un [illegible]

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

[illegible]

Et quant à ceux qui ont mécru, il y aura un malheur pour eux, et Il [illegible] leurs œuvres vaines. C'est parce qu'ils ont de la répulsion pour ce [illegible] fait descendre. Il a rendu donc vaines leurs œuvres. [4]

[illegible]

[illegible]

[1] Sourate *Âl 'Imrân*, v.8
[2] Sourate *An-Nisâ'*, v.56
[3] Sourate *An-Nisâ'*, v.65
[4] Sourate *Muhammad*, v.8-9

[illegible]

وُجُوهَهُمْ وَأَدْبَارَهُمْ [illegible]

[illegible]

Ceux qui sont revenus sur leurs pas après que le droit chemin leur a été clairement exposé. Il Diable les a séduits et trompés. C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la répulsion pour la révélation d'Allah : « Nous allons vous obéir dans certaines choses ». Allah cependant connaît ce qu'ils cachent. Qu'adviendra-t-il, ceux quand les anges les a [illegible] frappant leur face et leur dos ? Cela parce qu'ils ont suivi ce qui courroucé Allah et qu'ils ont de la répulsion pour [ce qui amène] Son agrément. Il a donc rendu ***vaines leurs œuvres.*** »[1]

Sixième acte annulant l'Islam :

Est mécréant quiconque se moque d'Allah, du Prophète, du Coran, de la religion, des anges, des savants en raison de leur science, ou de quelque précepte que ce soit de la religion musulmane comme la prière, la [illegible] [illegible] le jeûne, le pèlerinage, les tournées rituelles autour de la Kaïbah, la station [illegible] des rites du pèlerinage, les [illegible] l'appel à la prière, [illegible] prophétique ou d'autres choses faisant partie du [illegible] d'Allah et des préceptes sacrés de l'Islam.

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

[illegible]

« Dis : « Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son messager que vous vous moquiez ? » Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une autre pour avoir été des criminels. »[2]

[illegible]

[illegible]

[1] Sourate *Muhammad*, v.25-28
[2] Sourate *At-Tawbah*, v.65-66

يَنظُرُونَ ﴿٣٥﴾ هَلْ ثُوِّبَ ٱلْكُفَّارُ مَا كَانُوا۟ يَفْعَلُونَ ﴿٣٦﴾

ces croyants riaient de ceux qui croyaient et, passant près d'eux, ils se faisaient des œillades, et, retournant dans leurs familles, ils revenaient en plaisantant et les voyant ils disaient : Ce sont vraiment ceux-là les égarés. Or, ils n'ont pas été envoyés pour être leurs gardiens. Aujourd'hui donc, ce sont ceux qui ont cru qui riront des infidèles, sur les divans ils les regardent. Est-ce que les infidèles ont eu la rétribution de ce qu'ils faisaient ? »[1]

وَإِذَا رَأَيْتَ ٱلَّذِينَ يَخُوضُونَ فِىٓ ءَايَٰتِنَا فَأَعْرِضْ عَنْهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا۟ فِى حَدِيثٍ غَيْرِهِۦ ۚ وَإِمَّا يُنسِيَنَّكَ ٱلشَّيْطَٰنُ فَلَا تَقْعُدْ بَعْدَ ٱلذِّكْرَىٰ مَعَ ٱلْقَوْمِ ٱلظَّٰلِمِينَ ﴿٦٨﴾

Quand tu vois ceux qui pataugent dans des discussions à propos de Nos versets éloigne-toi d'eux jusqu'à ce qu'ils entament une autre discussion. Et si le Diable te fait oublier alors, dès que tu te rappelles ne reste pas avec les injustes. »[2]

مَّعَهُمْ حَتَّىٰ يَخُوضُوا۟ فِى حَدِيثٍ غَيْرِهِۦٓ ۚ إِنَّكُمْ إِذًا مِّثْلُهُمْ ۗ إِنَّ ٱللَّهَ جَامِعُ ٱلْمُنَٰفِقِينَ وَٱلْكَٰفِرِينَ فِى جَهَنَّمَ جَمِيعًا ﴿١٤٠﴾

Dans le Livre Il vous a déjà révélé ceci : lorsque vous entendez qu'on rejette les versets de Coran, d'Allah et qu'on s'en raille, ne vous asseyez pas avec ceux-là jusqu'à ce qu'ils entreprennent une autre conversation. Sinon vous serez comme eux. Allah rassemblera certes les hypocrites et les mécréants, tous dans l'Enfer. »[3]

[1] Sourate *Al-Mutaffifin*, v 29-36
[2] Sourate *Al-An'âm*, v 68
[3] Sourate *An-Nisâ'*, v 140

Et quiconque prend en haut [illegible] les lieux sacrés d'Allah [illegible] ce à lui sera meilleur auprès de Son Seigneur.

[illegible]

Et quiconque exalte les injonctions sacrées d'Allah, s'inspire en effet de la piété des coeurs. »[2]

Septième acte annulant l'Islam.

[illegible]

[illegible] au *Sarf* [illegible] de sorcellerie visant [illegible] la personne de ce qu'elle [illegible] par exemple transformer [illegible] de l'homme pour sa femme en répulsion.

Et quant au *Alf* [illegible] un acte de sorcellerie visant à susciter [illegible] personne l'amour d'une chose qu'elle n'aime pas par des [illegible] diaboliques.

Allah [illegible] :

وَمَا يُعَلِّمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّى يَقُولَا إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ

Ceux-ci n'enseignaient rien à personne sans qu'ils n'aient dit d'abord : « Nous ne sommes rien qu'une tentation, ne sont pas mécréant.

- D'après [illegible] le Prophète [illegible] dit : [illegible] *sont de l'association (shirk).* »[5]

[1] Sourate *Al-Hajj*, v 30.
[2] Sourate *Al-Hajj*, v 32.
[3] Sourate *Al-Baqarah*, v 102.
[illegible]
[illegible]

Huitième acte annulant l'Islam

[illegible] mécréants au dépend des musulmans

Allah (ﷻ) dit

[illegible]

Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes. »

[illegible]

[illegible]

فَقَدْ هُدِيَ إِلَىٰ صِرَٰطٍ مُّسْتَقِيمٍ ﴿١٠١﴾

Ô les croyants ! Si vous obéissez à un groupe de ceux auxquels on a donné le Livre, il vous rendra mécréants après que vous ayez eu la foi. Et comment pouvez-vous ne pas croire, alors que les versets d'Allah vous sont récités, et que Son messager est parmi vous ? Quiconque s'attache fortement à Allah est certes guidé vers un droit chemin. »

[illegible]

[illegible]

Ô les croyants ! Si vous obéissez à ceux qui ne croient pas, ils vous feront retourner en arrière. Et vous reviendrez perdants. Mais c'est Allah votre Maître. Il est Le meilleur des secouleurs. »

[illegible]

[illegible]

[illegible]

---

[1] Sourate *Al-Mâ'idah*, v 51

[2] Sourate *Âl 'Imrân*, v 100-101.

[3] Sourate *Âl 'Imrân*, v 149-150

[illegible]

[illegible]

Ô vous les croyants ! Ne prenez pas pour alliés Mon ennemi et le vôtre, leur offrant l'amitié alors qu'ils ont nié ce qui vous est parvenu de la vérité. Ils expulsent le Messager et vous-mêmes parce que vous croyez en Allah, votre Seigneur. Si vous êtes sortis pour lutter sur Mon chemin et pour rechercher Mon agrément, leur témoignerez-vous secrètement de l'amitié alors que je connais parfaitement ce que vous cachez et ce que vous divulguez ? Et quiconque d'entre vous le fait s'égare de la droiture du sentier. S'ils vous dominent, ils seront des ennemis pour vous et étendront en mal leurs mains et leurs langues vers vous, et ils aimeraient que vous ***deveniez mécréants.*** »[1]

[illegible]

[illegible]

Ô vous les croyants ! Ne prenez pas pour alliés des gens contre lesquels Allah est courroucé et qui désespèrent de l'au-delà, tout comme les mécréants désespèrent des gens des tombeaux.

Neuvième acte annulant l'Islam :

[illegible] Al-Khaḏir[3] avec Musâ (Moïse)

[illegible] exclusivement à leurs peuples. Il n'est donc pas obligatoire à toutes les communautés de les suivre. Quant à notre Prophète Muḥammad [illegible] envoyé à toute l'humanité. Il est donc interdit d'aller à son encontre et de ne pas se soumettre à sa législation.

---

[1] Sourate *Al-Mumtaḫanah*, v 1-2.

[2] Sourate *Al-Mumtaḫanah*, v 13

[illegible] qu'Al Khaḏir n'avait pas à obéir à Mûsâ (Moïse)

[illegible] Shaykh Al-Fawzân, p232-233

Allah (ﷻ) dit :

قُلْ يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ إِنِّى رَسُولُ ٱللَّهِ إِلَيْكُمْ جَمِيعًا

Dis : O hommes ! Je suis pour vous tous le Messager d'Allah.

وَمَآ أَرْسَلْنَٰكَ إِلَّا رَحْمَةً لِّلْعَٰلَمِينَ [illegible]

Et Nous ne t'avons envoyé qu'en miséricorde pour l'univers. [illegible]

[illegible] ٱلْفُرْقَانَ عَلَىٰ عَبْدِهِۦ لِيَكُونَ لِلْعَٰلَمِينَ نَذِيرًا

Qu'on exalte la Bénédiction de celui qui a fait descendre le Livre de Discernement sur Son serviteur, afin qu'il soit un avertisseur à l'univers. [illegible]

وَمَآ أَرْسَلْنَٰكَ إِلَّا كَآفَّةً [illegible] وَنَذِيرًا وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ ٱلنَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ

Et Nous ne t'avons envoyé qu'en tant qu'annonciateur et avertisseur pour toute l'humanité. Mais la plupart des gens ne savent pas. [illegible] Saba, 528

- D'après Abdullah Ibn Abd Allah Al-Amrani, le Prophète ﷺ a dit : [illegible] *l'humanité.*»[5]

Et Allah (ﷻ) dit :

[illegible] عِندَ ٱللَّهِ ٱلْإِسْلَٰمُ

Certes, la religion acceptée d'Allah est l'Islam.

---

[1] Sourate *Al-Aʿrāf*, v.158

[2] Sourate *Al-Anbiyā'*, v.107

[3] Sourate *Al-Furqān*, v.1

[illegible]

[5] Rapporté par Al-Bukhārī n°324 et Muslim n°521

[6] Sourate *Āl ʿImrān*, v.19

[illegible]

Et quiconque désire une religion autre que l'Islam ne sera point [illegible] et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants.

[illegible]

Aujourd'hui J'ai parachevé pour vous votre religion et accompli sur vous Mon bienfait et J'agrée l'Islam comme religion pour vous.

[illegible]

وَإِلَيْهِ يُرْجَعُونَ

« Désirent-ils une autre religion que celle d'Allah, alors que se soumet à Lui bon gré mal gré, tout ce qui existe dans les cieux et sur terre et que ***c'est vers Lui qu'ils seront ramenés?*** *»*[1]

[illegible] *d'autre choix que de me suivre. »*[3]

Dixième acte annulant l'Islam :

[illegible] sans en apprendre les préceptes [illegible] en pratique. Le [illegible] de la religion désigne [illegible] renoncer [illegible] des bases de la religion par lesquelles [illegible] personne devient musulmane [illegible] religieuse se charger [illegible]

Allah (ﷻ) dit :

وَالَّذِينَ كَفَرُوا عَمَّا أُنذِرُوا مُعْرِضُونَ

« Ceux qui ont mécru se détournent de ce dont ils ont été avertis.

---

[1] Sourate *Āl ʿImrān*, v.85

[2] Sourate *Āl ʿImrān*, v.83

[illegible] comme étant *daʿīf*

[3] Sourate *Al-Aḫqāf*, v.3

[illegible]

« Qui est plus injuste que celui à qui les versets d'Allah sont rappelés et qui ensuite s'en détourne ? Nous nous vengerons certes des criminels. »[1]

[illegible]

« Et quiconque se détourne de Mon Rappel, mènera certes une vie pleine de gêne, et le Jour de la Résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement. »[2]

[illegible]

« C'est bien un rappel de Notre part que Nous t'avons apporté. Quiconque s'en détourne (de ce Coran) portera au jour de la résurrection un fardeau. Ils resteront éternellement dans cet état, et quel mauvais fardeau pour eux au Jour de la Résurrection. »

[1] Sourate *As-Sajdah*, v 22
[2] Sourate *Tâ-Hâ*, v 124
[3] Sourate *Tâ-Hâ*, v 99-101

Leçon 12 :
Le statut de la personne qui se rend coupable d'un de ces actes annulatifs par plaisanterie, sérieusement, ou sous la contrainte

Il n'y a aucune différence dans tous ces actes annulant l'Islam entre celui qui plaisante, celui qui est sérieux ou celui qui a peur pour son argent et son rang. Seule la personne qui y est contrainte est excusée. Tous ces actes représentent un danger énorme et pourtant beaucoup de gens s'en rendent coupables. Il faut donc que les musulmans les craignent et y prennent garde.

- La preuve à ce sujet réside dans la parole d'Allah (ﷻ)

قُلْ أَبِاللَّهِ وَءَايَٰتِهِۦ وَرَسُولِهِۦ كُنتُمْ تَسْتَهْزِءُونَ ۝ لَا تَعْتَذِرُوا۟ قَدْ كَفَرْتُم بَعْدَ إِيمَٰنِكُمْ ۚ إِن نَّعْفُ عَن طَآئِفَةٍ مِّنكُمْ نُعَذِّبْ طَآئِفَةً بِأَنَّهُمْ كَانُوا۟ مُجْرِمِينَ ۝

« Dis : « Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son messager que vous vous moquez ? » Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une autre pour avoir été des criminels. »[1]

- Et la preuve concernant la personne contrainte réside dans la parole d'Allah (ﷻ) :

مَن كَفَرَ بِٱللَّهِ مِنۢ بَعْدِ إِيمَٰنِهِۦٓ إِلَّا مَنْ أُكْرِهَ وَقَلْبُهُۥ مُطْمَئِنٌّۢ بِٱلْإِيمَٰنِ وَلَٰكِن مَّن شَرَحَ بِٱلْكُفْرِ صَدْرًا فَعَلَيْهِمْ غَضَبٌ مِّنَ ٱللَّهِ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ عَظِيمٌ ۝

« Quiconque a renié Allah après avoir cru... - sauf celui qui y a été contraint alors que son coeur demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur coeur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtiment terrible. »[2]

Pour approfondir la question, se référer aux actes annulant l'Islam de Shaykh Ibn Bâz, qu'Allah lui fasse miséricorde.

۞ ۞ ۞

[1] Sourate *At-Tawbah*, v 65-66
[2] Sourate *An-Naḥl*, v 106

Leçon 13 :
Définition de la foi (*Al-Îmân*)

[illegible]

[illegible] dans la législation musulmane est un ensemble [illegible] de paroles prononcées avec la langue [illegible] des membres [illegible] augmente avec l'obéissance [illegible] diminue avec la désobéissance.

- **Voici quelques propos profitables :**

Ibn Abul-Izz [illegible] dans l'explication du livre [illegible] p.[illegible] Les gens ont beaucoup [illegible] *Îmân* (la foi).

- [illegible] As-Shafi [illegible] Ahmad [illegible] Ishaq Ibn Rahawayh et le [illegible] des gens du hadith, les gens de Médine, les gens du [illegible] et un [illegible] des [illegible] approbation [illegible] du cœur, et l'attestation [illegible] avec la langue et les œuvres des membres.[2]

- [illegible] beaucoup de nos compagnons [illegible] du même avis [illegible] Al-Tahawi [illegible] savoir que [illegible] est l'attestation [illegible] la langue et l'approbation (*at-taṣdîq*) du cœur.[4]

- [illegible] certains disent que l'attestation [illegible] avec la langue est un [illegible] supplémentaire qui n'est pas fondamental [illegible]

[illegible] Taymiyya dans son livre « *Kitâb al-Îmân (le livre de la foi)* ».

[illegible] soumettre aux jugements. C'est cela *Al-Îmân*. » Fin de citation.

[illegible] (*Ahl as-sunna wal jamâ'a*).

[3] Je dis (Shaykh Al-Wuṣâbî) : C'est-à-dire les Ḥanafis.

[illegible] définition de la foi.

[illegible] cet avis

- [illegible]

- [illegible]

[illegible]

« Il dit : « Tu sais fort bien que ces choses [les miracles], seul le Seigneur des cieux et de la terre les a fait descendre comme autant de preuves illuminantes ». »[2]

Et Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

« Ils les nièrent injustement et orgueilleusement, tandis qu'en eux-mêmes ils y croyaient avec certitude. Regarde donc ce qu'il est advenu des corrupteurs ». »[3]

Les gens du Livre reconnaissaient le Prophète ﷺ comme ils reconnaissent leurs propres [illegible]. Mais ils n'ont pas cru en lui ils l'ont démenti et l'ont pris en ennemi.

[illegible] dit :

J'ai certes su que la religion de Muhammad
était la meilleure des religions de la création
Sans la crainte des blâmes et des injures,
[illegible]

[illegible] savant.

[2] Sourate *Al-Isrâ'*, v 106

[3] Sourate *An-Naml*, v 14

[illegible] Satan comme étant croyant, un croyant [illegible] complète. Car il [illegible] Seigneur, il Le connaît [illegible]

[illegible]

Il dit : « Ô mon Seigneur, donne-moi donc un délai jusqu'au jour où ils (les gens) seront ressuscités ». »[2]

[illegible]

« Il dit : Ô mon Seigneur, parce que Tu m'as induit en erreur »

قَالَ فَبِعِزَّتِكَ لَأُغْوِيَنَّهُمْ أَجْمَعِينَ ﴿٨٢﴾

Par Ta puissance, dit (Satan), je les séduirai assurément tous. [illegible] *v82*

[illegible] est [illegible] Al-Jahm [illegible] ignorance [illegible] du Seigneur le Très-Haut [illegible] que ce même Jahm [illegible] a décrit Allah [illegible] Absolue et l'a dépouillé de tous Ses attributs. Or [illegible] est pas [illegible] connaissance plus grande que celle [illegible] Al-Jahm [illegible] son propre aveu !

[illegible] il existe d'autres [illegible] avec des délais et des précisions [illegible] pas voulu citer par souci de brièveté. Fin des propos de l'on Ab[illegible] qu'Allah lui fasse miséricorde.

- [illegible] Al-Jahm [illegible] Ashaarites est l'approbation [illegible] comme il est cité dans [illegible] Mardi [illegible] chapitre

[illegible]

[illegible] autre, Allah ﷻ dit

وَإِذْ قُلْنَا لِلْمَلَائِكَةِ ٱسْجُدُوا۟ لِءَادَمَ فَسَجَدُوٓا۟ إِلَّآ إِبْلِيسَ أَبَىٰ وَٱسْتَكْبَرَ وَكَانَ مِنَ ٱلْكَٰفِرِينَ ﴿٣٤﴾

[illegible] aux Anges de se prosterner devant Adam, ils se prosternèrent [illegible] Al-Baqarah v.34

[1] Sourate A[illegible]

[2] Sourate A[illegible]

[3] Sourate Sâd

N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [prophète] ? »[1]

- [illegible]

[illegible] et diminue avec la désobéissance.

[1] Sourate *An-Nisâ'*, v 60

Leçon 14 :
Les six piliers de *Al Iman* (la foi)

[illegible] répondit alors : « Tu as dit vrai. »[1]

[illegible]

[illegible] c'est sa version

Leçon 15 :
Preuves de l'augmentation de Al Iman (la foi)

Allah (ﷻ) dit :

إِنَّ ٱلنَّاسَ قَدْ جَمَعُوا۟ لَكُمْ فَٱخْشَوْهُمْ فَزَادَهُمْ إِيمَٰنًا وَقَالُوا۟ حَسْبُنَا ٱللَّهُ وَنِعْمَ ٱلْوَكِيلُ ﴿١٧٣﴾

Certes ceux auxquels l'on disait : « Les gens se sont rassemblés contre vous, craignez-les ! » cela accrut leur foi et ils dirent : « Allah nous suffit et Il est notre meilleur garant. »[1]

إِنَّمَا ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ ٱللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ ءَايَٰتُهُۥ زَادَتْهُمْ إِيمَٰنًا وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ ﴿٢﴾

« Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah Et quand ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi Et ils placent leur confiance en leur Seigneur »

وَإِذَا مَآ أُنزِلَتْ سُورَةٌ فَمِنْهُم مَّن يَقُولُ أَيُّكُمْ زَادَتْهُ هَٰذِهِۦٓ إِيمَٰنًا ۚ فَأَمَّا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوا۟ فَزَادَتْهُمْ إِيمَٰنًا وَهُمْ يَسْتَبْشِرُونَ ﴿١٢٤﴾

« Et quand une sourate est révélée, il en est parmi eux qui disent : « Quel est celui d'entre vous dont elle fait croître la foi ? » Quant aux croyants, elle fait certes croître leur foi et ils s'en réjouissent »

وَلَمَّا رَءَا ٱلْمُؤْمِنُونَ ٱلْأَحْزَابَ قَالُوا۟ هَٰذَا مَا وَعَدَنَا ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ وَصَدَقَ ٱللَّهُ وَرَسُولُهُۥ ۖ وَمَا زَادَهُمْ إِلَّآ إِيمَٰنًا وَتَسْلِيمًا ﴿٢٢﴾

« Et quand les croyants virent les coalisés, ils dirent : « Voilà ce qu'Allah et Son Messager nous avaient promis ! Et Allah et Son messager disaient la vérité ! » Et cela ne fit que croître leur foi et leur soumission »

---

[1] Sourate *Âl 'Imrân*, v 173
[2] Sourate *Al-Anfâl* v 2
[3] Sourate At-Tawbah, v.124

[illegible]

« C'est Lui qui a fait descendre la quiétude dans les cœurs des croyants afin qu'ils ajoutent foi à leur foi... »[2]

[illegible]

et que croisse la foi de ceux qui croient ... Al-Mudatthir »[3]

- Jundub Ibn Abd Allah [illegible] rapporte [illegible] *Propheté* [illegible] *a accru notre foi »*[4]

- D'après Abu Hurayra [illegible] *aux suggestions du Diable »*[7]

Pour plus de détails, se référer au livre [illegible] de Abd Al-Razzaq Ibn Abd Al-Muhsin Al-Abbad.

[1] Sourate *Al-Ahzab*, v 22.
[2] Sourate *Al-Fath*, v 4.
[3] Sourate *Al-Muddaththir*, v 31.
[4] Hadith authentique rapporté par Ibn Mâjah, n°61.
[5] NdT : Le croyant à la foi forte.
[6] NdT : Le croyant à la foi faible.
[7] Rapporté par Muslim n°2664.

Leçon 16 :
Parmi les preuves de la diminution de *Al Ìmân* (la foi)

• [illegible] *une branche de la foi.* »[2]

• [illegible] *nterieur, et cela est le degré le plus faible de la foi.* »[3]

• [illegible] *aux suggestions du Diable.* »[4]

• [illegible] répondirent [illegible] Messager d'Allah [illegible] Elles répondirent [illegible] Certes [illegible] Elles répondirent [illegible] Certes [illegible] Le Prophète [illegible] [5]

[illegible] compris entre 3 et 9. Ce qui donne un nombre compris entre 73 et 79.

[2] Rapporté par Al-Bukhârî n°9, et Muslim n°35.

[3] Rapporté par Muslim n°49.

[4] Rapporté par Muslim n°2664.

[5] [illegible] également rapporté d'après Ibn ʿUmar et Abû Hurayrah n°79-80.

[illegible]

Voici quelques propos profitables :

1 [illegible] réciproque est fausse. Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

« Les Bédouins ont dit : « Nous avons la foi. » Dis : « Vous n'avez pas encore la foi. Dites plutôt : Nous nous sommes simplement soumis, car la foi n'a pas encore pénétré dans vos cœurs. »[1]

• [illegible] Abî Waqqâs [illegible] [illegible] [illegible] *crainte qu'Allah ne la précipite dans le Feu. »*[2]

[illegible] exégèse d'Ibn Kathîr [illegible] *Dhâriyyât*.

2 [illegible]

[illegible]

[1] Sourate *Al-Hujurât*, v.14

[2] Rapporté par Al-Bukhârî n°27 et Muslim n°150

3 – Les croyants se divisent en deux groupes

1 - *Sabiqun*[1] : ceux qui concourent aux bonnes œuvres, qui sont les rapprochés d'Allah *(Al-Muqarrabûn)*

2- *Ashâb Al-Yamîn*[2] : les gens de la droite, qui sont les pieux (*Al Abrâr*).

[1] NdT : *As-Sabiqun* : ils accomplissent toutes les obligations et délaissent toutes les interdictions, font ce qui est surérogatoire et s'écartent de ce qui l'est préférable de délaisser

[2] NdT : *Ashâb Al-Yamîn (Al-Muqtaṣ dûn)* : ils accomplissent les obligations et s'écartent des interdictions

Voir l'ouvrage « *Al Furqân* » de Shaykh Al-Islâm ibn-Taymiyyah p 107, ainsi que « *Taʿlîm uṣul al-îmân wa bayân niqwânn al-îmân* » de Shaykh As-Saʿdî p 16

Leçon 17 :
Quelques preuves indiquant que les oeuvres entrent dans la définition de Al-Îmân (la foi)

Allah (ﷻ) dit

وَمَا كَانَ ٱللَّهُ لِيُضِيعَ إِيمَٰنَكُمْ

Et ce n'est pas Allah qui vous fera perdre (la récompense de) votre foi. »[1]

C'est-à-dire vos prières. Il a donc désigné la prière (*Salât*) par le **terme : foi (*Îmân*)**

Se référer au [illegible] 23 au chapitre [illegible] *partie de la foi (Îmân)* »

• D'après Abû Hurayrah (ﷺ) le Prophète (ﷺ) a dit [illegible] *une branche de l'Îmân* »[2]

• D'après Ibn Abbas (ﷺ) le Prophète (ﷺ) a dit [illegible] Ils dirent : « Allah et Son prophète sont plus savants. » Il dit [illegible] *butin.* »[3]

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v 143

[2] [illegible]

[3] Rapporté par Al-Bukhârî n°53 et Muslim n°17

Leçon 18 :
Fatwa du comité permanent des savants de l'Ifta

[illegible] après qui il n'y aura plus aucun Prophète [illegible].

[illegible]

Ces personnes demandent [illegible] ont posé [illegible] questions dont le sujet est

[illegible] (*Aqîda*) et d'adorations.

[illegible] chemin

[illegible]

même s'il n'a jamais fait aucun bien.

préjudice à leur foi, comme ils le prétendent

d autres.

dans son livre « *Al-aqida at-Wassitiyyah* ».

désobéissance. »

[illegible]

[illegible]

Il dit aussi – qu'Allah lui fasse miséricorde :

[illegible]

[illegible]

Il dit aussi – qu'Allah lui fasse miséricorde :

[illegible] Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah.

[illegible] d'Allah (ﷻ) :

إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ الَّذِينَ إِذَا ذُكِرَ اللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ آيَاتُهُ زَادَتْهُمْ

إِيمَانًا وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ ۝ الَّذِينَ يُقِيمُونَ الصَّلَاةَ وَمِمَّا رَزَقْنَاهُمْ يُنفِقُونَ

أُولَٰئِكَ هُمُ الْمُؤْمِنُونَ حَقًّا لَّهُمْ دَرَجَاتٌ عِندَ رَبِّهِمْ وَمَغْفِرَةٌ وَرِزْقٌ كَرِيمٌ

Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah. Et quand ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur. Ceux qui accomplissent la prière et qui dépensent dans le sentier d'Allah de ce [illegible] Nous le [illegible] ceux-là sont en toute vérité les croyants.

[illegible]

Et Allah ﷻ dit :

[illegible]

« Bienheureux sont les croyants, ceux qui sont humbles dans leur prière, se détournent des futilités, s'acquittent de la Zakât, et préservent leurs sexes [de tout rapport], si ce n'est qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent, car là vraiment, on ne peut les blâmer - alors que ceux qui cherchent au-delà de ces limites sont des transgresseurs - et qui veillent à la sauvegarde des dépôts qui leur sont confiés et honorent leurs engagements, et qui observent strictement leur prière. »

Le Prophète ﷺ a dit : [illegible]

[illegible] Ibn Taymiyyah [illegible]

[illegible] branche ou une partie de la foi complète. »

Sourate Al-Mu'minûn, v.1-9

Il dit également :

de citation.

Il dit également :

[illegible] (ﷺ) révéla le verset

[illegible]

La vraie piété ne consiste pas à tourner vos visages vers le Levant ou le couchant. Mais la vraie piété est de croire en Allah au jour dernier, aux anges, au Livre et aux prophètes, de donner de ses biens, quelque amour qu'on en ait, aux proches, aux orphelins, aux nécessiteux, aux voyageurs démunis et à ceux qui demandent l'aide et pour délier les nuques, d'accomplir la salât et d'acquitter la Zakat. Et ceux qui remplissent leurs engagements lorsqu'ils se sont engagés, ceux qui sont endurants dans la misère, la maladie et quand les combats font rage, ce sont les véridiques et les voilà les vrais pieux ! »[1]

Puis il dit :

« Ce que l'on retient c'est qu'[illegible] d'œuvres »

[illegible]

[illegible]

cette question

[1] Sourate *Al-Baqarah*, 177

aux textes clairs (sans équivoques)

voie qui est un egarement

sunna wal jamà'ah

que la bonne compréhension de la religion.

famille et ses compagnons.

Le comité permanent chargé des recherches et des avis juridiques

Le président :

Muḥammad Āl As-Shaykh.

Membre :

Al-Gudayān.

Membre :

Membre :

Leçon 19 :
Al Ihsan (l'excellence) comprend un seul pilier

[illegible]

- Shaykh Muhammad [illegible]

[illegible] personne dans l'intérêt des serviteurs d'Allah.

- **Pour ce qui est de ses biens**

[illegible] exemple les étudiants en science religieuse

- **Quant à son rang :**

[illegible] étant d'une quelconque utilité.

- **Quant à sa science :**

[illegible]

[illegible] -Umar, n°8

bien et de l'*Ihsân* de les instruire

trop grand nombre de ceux qui en parlent

Tel est l'*Ihsân* envers les serviteurs d'Allah

L'adoration du Miséricordieux est son amour complet,

L'adoration est donc basée sur ces deux principes :

- Un amour complet

- Une soumission complète

Il y a donc dans l'amour la sollicitation, et dans la soumission la peur et la fuite. Tel est l'*Ihsan* dans l'adoration d'Allah (ﷻ). Et si la personne adore Allah de cette façon, elle sera alors sincère envers Lui (ﷻ), ne désirant nullement par son adoration se faire voir ou entendre, ou être couverte d'éloges. Peu lui importe si les gens sont au courant de ce qu'elle fait ou pas, cela lui est égal. Et elle parfait ses adorations quoi qu'il en soit. » Fin des propos de Shaykh Muḥammad Ibn Ṣâliḥ Ibn 'Uthaymîn

- **Je dis, en résumé, que :**

– *Al-Iḥsân* est le contraire de la malfaisance

– *Al-Iḥsân* se divise en deux parties

1 – *Al-Iḥsân* envers les créatures

2 – *Al-Iḥsân* dans l'adoration du Créateur

Quant au premier, qui est *Al-Iḥsân* envers les créatures, il concerne quatre choses

1 – Les biens

2 – Le rang

3 – La science

4 – Sa personne

Quant au second, qui est *Al-Iḥsân* dans l'adoration du Créateur, il possède deux degrés :

1 - Adorer Allah comme si tu Le voyais. Et ceci est l'adoration de celui qui sollicite Sa miséricorde et Son pardon.

2 – Car si tu ne Le vois pas, Lui te voit. Et ceci est l'adoration de celui qui fuit Son châtiment et Son feu.

Leçon 20 :
La [illegible]ition de l'Unicité (*At-Tawhid*)

At-Tawhid dans la langue arabe [illegible]

At-Tawhid dans la loi religieuse [illegible] (*Asmâ' wa-s-sifat*) et Son jugement (*Hukm*).

• [illegible] en unifiant Allah par toutes les sortes d'adoration.

Allah [illegible]

[illegible] إِلَّا ٱللَّهَ إِنَّنِي لَكُم

[illegible]

Alif, Lâm, Rô. C'est un livre dont les versets sont parfaits en style et en sens, émanant d'un Sage, l'Parfaitement Connaisseur. N'adorez qu'Allah. Moi, je suis pour vous, de Sa part, un avertisseur et un annonciateur.

[illegible]

[illegible]

Nous avons déjà envoyé Noé à son peuple : « Je suis pour vous un avertisseur explicite afin que vous n'adoriez qu'Allah. Je crains pour vous le châtiment d'un jour douloureux. »[2]

[illegible]

[illegible]

Et rappelle-toi le frère des 'Âd (Hûd) quand il avertit son peuple à Al-Ahqâf – alors qu'avant et après lui, des avertisseurs sont passés [illegible]

---

[1] Sourate *Hûd*, v. 1-2.
[2] Sourate *Hûd*, v. 25-26.

disant] «N'adorez qu'Allah. Je crains pour vous le châtiment d'un jour terrible». »[1]

• Et on ne fait partie de ceux qui suivent sincèrement le Prophète (ﷺ) qu'à partir du moment où on le suit exclusivement (*al-Mutaba'ah*). Ainsi, de la même façon que nous n'adorons qu'Allah, nous ne suivons que le Prophète (ﷺ).

Allah (ﷻ) dit :

قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ اللَّهَ فَاتَّبِعُونِي يُحْبِبْكُمُ اللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَاللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ

« *Dis : «Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux.* »[2]

فَلَا وَرَبِّكَ لَا يُؤْمِنُونَ حَتَّىٰ يُحَكِّمُوكَ فِيمَا شَجَرَ بَيْنَهُمْ ثُمَّ لَا يَجِدُوا فِي أَنفُسِهِمْ حَرَجًا مِّمَّا قَضَيْتَ وَيُسَلِّمُوا تَسْلِيمًا

« *Non !... Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé, et qu'ils se soumettent complètement [à ta sentence].* »[3]

[1] Sourate *Al-Ahqâf* v.21
[2] Sourate *Âl 'Imrân*, v.31
[3] Sourate *An-Nisâ'*, v.65.

Leçon 21 :
Les preuves concernant l'unicité (At-Tawhid)

ALah (ﷻ) dit :

[illegible]

لَّهُۥ كُفُوًا أَحَدٌۢ ﴿٤﴾

Dis : « C'est Allah Unique (Ahad) Allah. Le Seul à être implore pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui. »[1]

[illegible]

Et quand, dans le Coran, tu évoques Ton Seigneur l'Unique, ils tournent le dos par répulsion. »[2]

[illegible]

[illegible]

Et quand Allah est mentionné Seul (sans associés), les cœurs de ceux qui ne croient pas en l'au-delà se crispent, et quand on mentionne ceux qui sont en dehors de Lui, ou lui qu'ils se repoussent.

[illegible]

« Il en est ainsi car lorsqu'Allah était invoqué Seul (sans associés), vous ne croyiez pas ; et si on Lui donnait des associés, alors vous croyiez. Le jugement appartient à Allah, le Très Haut, le Très Grand. »[4]

Ce qui est à retenir de ces versets sont les termes « Unique » [illegible] « Seul » (*Wahdahu*).

---

[1] Sourate *Al-Ikhlâs*, v 1-4
[2] Sourate *Al-Isrâ'*, v [illegible]
[3] Sourate *Az-Zumar*, v 45
[4] Sourate *Ghâfir*, v 12

- [illegible]

- [illegible]

- [illegible] *d'accomplir le pèlerinage* »[3]

- [illegible] *faveur lui aurait été profitable* »[4]

- Je dis : Ce hadith est plutôt bon (*ḥasan*)

- Je dis : Dans ces preuves une réfutation des croyances qui renient le *Tawhid*.

[illegible]

[illegible] n°[illegible] et c'est sa version

[illegible] l'a authentifié dans « *As-Silsila As-Ṣaḥiḥah* » n°484.

Leçon 22 :
At Tawḥid se divise en quatre parties

Sa[illegible] que [illegible] se divise en quatre parties [1] qui sont

1- [illegible]

2- [illegible]

3- [illegible]

4- [illegible]

Les quatre parties se trouvent toutes dans la sourate [illegible]

- Quant à la parole d'Allah (ﷻ) :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ ﴿١﴾

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux

On y trouve [illegible] de l'adoration de l'unicité des noms et attributs (*Asmâ wa-ṣ-ṣifât*)

- Quant à Sa parole (ﷻ) :

الْحَمْدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ ﴿٢﴾

« *Louange à Allah, Seigneur de l'univers.* »[3]

On y trouve [illegible] l'unicité de l'adoration [illegible] *Rubûbiyyah* [illegible] *Tawḥîd Al-Asmâ wa-ṣ-ṣifât* (l'unicité des noms et attributs)

[1] [illegible] *Allah*), elle se divise en trois parties
1- *Tawḥîd Ar-Rubûbiyyah* (l'unicité de la seigneurie)
2- *Tawḥîd Al-Uluhiyyah* (l'unicité de l'adoration)
3- *Tawḥîd Al-Asmâ wa-ṣ-ṣifât* (l'unicité des noms et attributs)
[2] Sourate *Al-Fâtiḥah*, v1.
[3] Sourate *Al-Fâtiḥah*, v2.

- Quant à Sa parole (ﷻ)

الرَّحْمَٰنِ الرَّحِيمِ ۝٣ مَالِكِ يَوْمِ الدِّينِ ۝٤

« Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux, Maître du Jour de la rétribution. »[1]

On y trouve *Tawḥîd Al-Asmâ wa-ṣ-Ṣifât* (l'unicité des noms et attributs) et *Tawḥîd Ar-Rubûbiyya* (l'unicité de la seigneurie)

- Quant à Sa parole (ﷻ) .

إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ ۝٥

« C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours. »[2]

On y trouve *Tawḥîd Al Ulûhiyyah* (l'unicité de l'adoration)

- Quant à Sa parole (ﷻ) .

اهْدِنَا الصِّرَاطَ الْمُسْتَقِيمَ ۝٦ صِرَاطَ الَّذِينَ أَنْعَمْتَ عَلَيْهِمْ غَيْرِ الْمَغْضُوبِ عَلَيْهِمْ وَلَا الضَّالِّينَ ۝٧

« Guide-nous dans le droit chemin, le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs, non pas de ceux qui ont encouru Ta colère, ni des égarés. »[3]

On y trouve *Tawḥîd Al Ulûhiyyah* (l'unicité de l'adoration) et *Tawḥîd Al Mutaba'ah* (l'unicité de conformité à la Sunna)

Se référer à « *Sharḥ Al-'aqîda At-Ṭaḥâwiyyah* », p.89 Et « *Al Jâmi' Al-Farîd* », p.276

[1] Sourate *Al-Fâtihah*, v.3-4
[2] Sourate *Al-Fâtihah*, v.5
[3] Sourate *Al-Fâtihah*, v.6-7

Leçon 23 :
Première partie *Tawhîd Ar Rubûbiyyah*

Tawhîd Ar-Rubûbiyyah (l'unicité de la seigneurie)

dans Ses actes

aucun associé

Allah (ﷻ) dit :

Louange à Allah, Seigneur de l'univers[1]

Dans six passages du Coran qui sont

1- *Al-Fatiha*, v2.
2- *Al-Anaam*, v45
3- *Yûnus*, v10
4- *As-Saffat*, v182.
5- *Az-Zumar*, v75
6- *Ghafir*, v65

Allah (ﷻ) dit :

وَٱلْأَمْرُ تَبَارَكَ ٱللَّهُ رَبُّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٥٤﴾

Votre Seigneur est Allah qui a créé les cieux et la terre en six jours puis S'est élevé Istawa sur le Trône. Il couvre le jour de la nuit qui le poursuit sans arrêt. Il a créé le soleil, la lune et les étoiles soumis à Son commandement. La création et l'ordre n'appartiennent qu'à Lui. Toute gloire à Allah Seigneur de l'Univers.

---

[1] Sourate *Al-Fâtihah*, v.2
[2] Sourate *Al-A'raf* v 54

مَٰلِكِ يَوْمِ ٱلدِّينِ ﴿٤﴾

« *Maître du Jour de la rétribution.* »

قُلْ أَعُوذُ بِرَبِّ ٱلنَّاسِ ﴿١﴾ مَلِكِ ٱلنَّاسِ ﴿٢﴾

« *Dis : Je cherche protection auprès du Seigneur des hommes. Le Souverain des hommes.* »[2]

يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ مِنَ ٱلسَّمَآءِ إِلَى ٱلْأَرْضِ ثُمَّ يَعْرُجُ إِلَيْهِ فِي يَوْمٍ كَانَ مِقْدَارُهُۥٓ أَلْفَ سَنَةٍ مِّمَّا تَعُدُّونَ ﴿٥﴾

« *Du ciel à la terre, Il administre l'affaire, laquelle ensuite monte vers Lui en un jour équivalant à mille ans de votre calcul.* »[3]

وَمَن يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ ۚ فَسَيَقُولُونَ ٱللَّهُ ۚ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٣١﴾

« *Qui administre tout ? Ils diront : « Allah. » Dis alors « Ne le craignez-vous donc pas ? »* »[4]

تَبَٰرَكَ ٱلَّذِى بِيَدِهِ ٱلْمُلْكُ وَهُوَ عَلَىٰ كُلِّ شَىْءٍ قَدِيرٌ ﴿١﴾

« *Béni soit Celui dans la main de qui est la royauté, et Il est Omnipotent.* »[5]

قُل لِّمَنِ ٱلْأَرْضُ وَمَن فِيهَآ إِن كُنتُمْ تَعْلَمُونَ ﴿٨٤﴾ سَيَقُولُونَ لِلَّهِ ۚ قُلْ أَفَلَا تَذَكَّرُونَ ﴿٨٥﴾

« *Dis : « Qui détient dans sa main la royauté absolue de toute chose, et qui protège et n'a pas besoin d'être protégé ? [Dites], si vous le savez ! » Ils diront : « Allah. » Dis : « Comment donc se fait-il que vous soyez ensorcelés ? » [au point de ne pas croire en Lui]* »[6]

---

[1] Sourate *Al-Fâtiḥah*, v.3-4
[2] Sourate *An-Nâs*, v.1-2
[3] Sourate *As-Sajdah*, v.5.
[4] Sourate *Yûnus*, v.31
[5] Sourate *Al-Mulk*, v.1
[6] Sourate *Al-Mu'minûn*, v.88-89

- [illegible]

[illegible]

Leçon 24 :
Seconde partie : *Tawhid Al-Hadhiyyah*

Tawhid Al-Hadhiyyah (l'unicité de l'adoration) [illegible] est [illegible] Allah dans les actes des serviteurs.

[illegible] autres types d'adoration.

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

« Adorez Allah et ne Lui donnez que ni associé »

وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوٓا۟ إِلَّآ إِيَّاهُ

Et ton Seigneur a décrété de n'adorer que Lui.

[illegible]

Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent.

- [illegible] interdits.

[illegible] a de divinité digne d'adoration qu'Allah)

- [illegible]

[1] Sourate *An-Nisâ'*, v 36
[2] Sourate *Al-isrâ'*, v 23
[illegible]

Leçon 25 :

[illegible] *Tawḥīd Al-Asmā wa s[illegible]*

[illegible]

[illegible]

Il n'y a rien qui l'a ressemble, et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant

[illegible]

[illegible] « comment s'est Il élevé ? ».

[illegible] les attributs d'Allah (ﷻ) sont semblables à ceux de Ses créatures.

[3] *At-Taḥrīf* : la modification des termes d'un texte ou de son sens.

Exemple de modification des termes d'un texte

[illegible] s'est emparé ou a pris possession du Trône « *istawā* »

Exemple de modification du sens d'un texte

[illegible] puissance (*qudrah*), ou Ses bienfaits (*nimah*), ou autre

[illegible] n'affirment que sept attributs à Allah.

[illegible] Taymiyyah) p 16

[5] Sourate *As-Shūrā*, v 11

« C'est à Allah qu'appartiennent les plus beaux Noms. Invoquez-Le par ces noms et laissez ceux qui profanent Ses noms ; ils seront rétribués pour ce qu'ils ont fait. »[1]

[illegible]

[illegible]

ٱلرَّحْمَٰنُ عَلَى ٱلْعَرْشِ ٱسْتَوَىٰ ﴿٥﴾

Le Tout Miséricordieux S'est élevé « stuwâ » sur le Trône. — Tâ-Hâ, v.5

Règle : Nous nous en tenons, pour les noms et attributs d'Allah, à ce qui est mentionné dans le Coran et la Sunna authentique.

[illegible]

Voici deux paroles profitables :

Premièrement : Les noms et attributs d'Allah se divisent en deux parties :

1. Ceux qui ne conviennent qu'à Allah seul, comme [illegible] (Le Tout Miséricordieux) [illegible] devant *Rabb* (*Ar-Rabb*) (Le Seigneur avec « Le » devant Seigneur).

2. Ceux qui peuvent [illegible] maître [illegible]

Deuxièmement : Les polythéistes ont [illegible] le Tout Miséricordieux, conformément à la parole d'Allah :

وَهُم بِذِكْرِ ٱلرَّحْمَٰنِ هُمْ كَٰفِرُونَ

Et ils nient l'Tout rappel du Tout Miséricordieux. — Ar-Rahmân, v.[illegible]

---

[1] Sourate *Al-Aʿrâf*, v.180.
[2] Sourate *Tâ-Hâ*, v.5.
[illegible] par les noms et attributs.
[4] Sourate *Al-Anbiyâʾ*, v.36.

وَهُمْ يَكْفُرُونَ بِالرَّحْمَٰنِ ۚ قُلْ هُوَ رَبِّي لَا إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ مَتَابِ

« *Cependant ils ne croient pas au Tout Miséricordieux (Ar-Rahmân). Dis «C'est Lui mon Seigneur. Pas d'autre divinité (digne d'adoration) à part Lui. En Lui je place ma confiance et à Lui je me repens».* »[1]

Quant aux *Jahmiyyah*, aux *Mu'tazilah*, aux *Ash'ârîyah*, aux *Mâtudirîyyah* et aux *Ibadiyyah* ils ont changé et déformé les noms et attributs d'Allah, chaque secte à sa façon.

إِنَّ رَبَّكَ هُوَ يَفْصِلُ بَيْنَهُمْ يَوْمَ الْقِيَامَةِ فِيمَا كَانُوا فِيهِ يَخْتَلِفُونَ ﴿٢٥﴾

« *Ton Seigneur, c'est Lui qui décidera entre eux, au Jour de la Résurrection, de ce sur quoi ils divergeaient.* »[2]

[1] Sourate *Ar-Ra'd*, v.30.
[2] Sourate *As-Sajdah*, v 25

Leçon 26 :
Quatrième partie : *Tawḥîd Al-Mutâbaʿah*

Tawḥîd Al-Mutâbaʿah [illegible] Prophète ﷺ de façon sincère.

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

[illegible]

Dis : « Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi ; Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. Dis : « Obéissez à Allah et au Messager. Et si vous tournez le dos… alors Allah n'aime pas les infidèles ! »[2]

[illegible]

Prenez ce que le Messager vous donne, et ce qu'il vous interdit, délaissez-le, et craignez Allah car Allah est dur en punition.

[illegible]

[illegible]

Et quiconque fait scission d'avec le Messager, après que le droit chemin lui est apparu et suit un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le laisserons comme il s'est détourné, et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! »[3]

[illegible]

[illegible] Albânî, qu'Allah lui fasse miséricorde.

[illegible]

[2] Sourate *Al-Ḥashr*, v 7

[3] Sourate *An-Nisâ'*, v 115

serviteur

tawhid Al Motaba a (l'unicité

sans cet état.

pensées et de son *madh-hab* ?

[illegible] déduction teintée d'[illegible] de la vérité [illegible] Prophète [illegible] d'une [illegible] personne qui qu'elle soit [illegible]

- [illegible] Cette catégorie [illegible] la Sunna [illegible] dérange [illegible] innovateurs et les adeptes de l'esprit de parti sous toutes ses formes et tous ses aspects. Seuls [illegible] Allah [illegible] l'Allah. Quant aux [illegible] et aux adeptes des passions [illegible] les embarrasse et de quelle façon [illegible] les empêche [illegible] les dominer et de s'accaparer de leurs biens. En effet, en se conformant au [illegible] A-M[illegible] seul le Prophète [illegible] doit être suivi. Quant aux autres personnes en dehors du Prophète [illegible] elles [illegible] que dans ce qui est en accord avec le Coran et la Sunna [illegible] d'obéissance absolue sans aucune condition [illegible] qu'Allah et son Prophète [illegible] En dehors de ceux [illegible] est une obéissance restreinte dans les limites du Coran et de la Sunna

- Sept savants ont fait l'éloge [illegible] et tous ont approuvé [illegible] aucun d'eux ne [illegible] d'entre eux [illegible] même soutenu dans ses commentaires [illegible] de Shaykh Ahmad Ibn Ahmad As Salâmah [illegible] Allah lui fasse miséricorde. Et lorsque [illegible] la façon dont les adeptes de l'esprit de parti [illegible] se détournaient du *Tawhîd Al Mutabaʿa* :

J'ai questionné Shaykh Muqbil Ibn Hadi [illegible] qu'Allah lui fasse miséricorde [illegible] Alors [illegible] fais pas attention à eux

Puis j'ai questionné Shaykh [illegible] Allah lui fasse miséricorde [illegible] à son sujet lorsque que [illegible] soutenu et a dit qu'il était parmi ceux qui y appelaient

[illegible] Shaykh [illegible] Allah lui fasse miséricorde [illegible] l'ouvrage [illegible] beaucoup [illegible] de le faire publier

Quand Shaykh [illegible] Qurâ [illegible] comme étant une quelconque partie [illegible] à la page 19 et 30

- Un noble frère a écrit un ouvrage spécifique sur ce sujet intitulé « La défense du *Tawhîd Al-Mutâbaʿah* »

- Le docteur Shams-ad-Dîn as-Salafî al-Afghânî, fondateur de la *Jamâ'a al-athariyyah* à Bichawar, a également cité *Tawhîd Al-Mutâbaʿah* dans son essai de doctorat « *Jahûd ulamâ al-hanafiyya fî ibtâl aqâ'id al-qubûriyyah* » 1/104-106, en préparation à l'université islamique de Médine. Ce sujet a été débattu la nuit du mardi 20/12/1414H.

- **Shaykh ʿAbd Al-ʿAzîz Ibn ʿAbdillah Ibn Bâz** – qu'Allah lui fasse miséricorde – a répondu à une question concernant les différentes parties du *Tawhîd*. Voici sa réponse :

Ceci est pris de l'examen minutieux (des versets et hadiths). Les savants ont examiné les textes du Coran et de la Sunna et cette subdivision leur est apparue. Et certains ont ajouté une quatrième catégorie qui est *Tawhîd Al-Mutâbaʿah*, tout cela par l'examen minutieux (des versets et hadiths).

Celui qui médite le Noble Coran y trouvera sans aucun doute des versets ordonnant de vouer un culte sincère à Allah Seul, et c'est cela *Tawhîd Al-Ulûhiyyah* (l'unicité de l'adoration). Et il y trouvera des versets montrant qu'Allah est le Créateur, Celui qui pourvoit à la subsistance et gère les ordres, et c'est cela *Tawhîd Ar-Rubûbiyyah* (l'unicité de la Seigneurie) qu'ont reconnu les polythéistes sans pour autant que cela ne les fasse entrer dans l'Islam. Il trouvera aussi d'autres versets indiquant qu'Il possède les noms magnifiques et les attributs de perfection, et qu'Il n'a pas de semblable ni d'égal. C'est cela *Tawhîd Al-Asmâ wa-s-sifât* (l'unicité des noms et attributs) qu'ont renié les innovateurs parmi les *Jahmiyyah*, les *Muʿtazillah*, les *Mushabbihah* et ceux qui ont emprunté leur voie.

Et il y trouvera également des versets prouvant l'obligation de suivre le Prophète (ﷺ) et de rejeter ce qui contredit sa législation, et c'est cela *Tawhîd Al-Mutâbaʿah*. Cette subdivision du *Tawhîd* a été déduite à partir de l'examen minutieux et méthodique des versets et des hadiths, parmi lesquels on trouve la parole d'Allah ﷻ :

إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ ۝

« C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours. »[1]

[1] Sourate *Al-Fâtihah*, v.5

[illegible]

O hommes ! Adorez votre Seigneur qui vous a créés vous et ceux qui vous ont précédés. Ainsi atteindrez-vous à la piété.

[illegible]

Et votre Divinité est une Divinité unique. Pas de divinité digne d'adoration à part Lui le Tout Miséricordieux le Très Miséricordieux.

[illegible]

Allah atteste ainsi que les Anges et les doués de science qu'il n'y a point d'autre divinité digne d'adoration à part Lui le Maintenant de la justice. Il n'est de divinité digne d'adoration à part Lui le Puissant le Sage.[3]

[illegible]

Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. Je ne cherche pas d'eux une subsistance et je ne veux pas qu'ils me nourrissent. En vérité, c'est Allah qui est le Grand Pourvoyeur, Le Détenteur de la Force, l'Inébranlable.»[4]

[illegible]

Votre Seigneur c'est Allah, qui a créé les cieux et la terre en six jours, puis s'est élevé Istawâ sur le Trône. Il couvre le jour de la nuit qui poursuit celui-ci sans arrêt. Il a créé le soleil, la lune et les étoiles, soumis

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v 21
[2] Sourate *Al-Baqarah*, v 163
[3] Sourate *Âl 'Imrân*, v 18
[4] Sourate *Adh-Dhâriyât*, v.56-58

a Son commandement. La création et l'ordre n'appartiennent qu'à Lui. Toute gloire à Allah, Seigneur de l'univers ! »

قُلْ مَن يَرْزُقُكُم مِّنَ ٱلسَّمَآءِ وَٱلْأَرْضِ أَمَّن يَمْلِكُ ٱلسَّمْعَ وَٱلْأَبْصَٰرَ وَمَن يُخْرِجُ ٱلْحَىَّ مِنَ ٱلْمَيِّتِ وَيُخْرِجُ ٱلْمَيِّتَ مِنَ ٱلْحَىِّ وَمَن يُدَبِّرُ ٱلْأَمْرَ ۚ فَسَيَقُولُونَ ٱللَّهُ ۚ فَقُلْ أَفَلَا تَتَّقُونَ ﴿٣١﴾

« Dis : « Qui vous attribue de la nourriture du ciel et de la terre ? Qui détient l'ouïe et la vue, et qui fait sortir le vivant du mort et fait sortir le mort du vivant, et qui administre tout ? » Ils diront : « Allah. » Dis alors. « Ne le craignez-vous donc pas ? » »[2]

لَيْسَ كَمِثْلِهِۦ شَىْءٌ ۖ وَهُوَ ٱلسَّمِيعُ ٱلْبَصِيرُ

« Il n'y a rien qui Lui ressemble; et c'est Lui l'Audient, le Clairvoyant. »[3]

قُلْ هُوَ ٱللَّهُ أَحَدٌ ﴿١﴾ ٱللَّهُ ٱلصَّمَدُ ﴿٢﴾ لَمْ يَلِدْ وَلَمْ يُولَدْ ﴿٣﴾ وَلَمْ يَكُن لَّهُۥ كُفُوًا أَحَدٌۢ ﴿٤﴾

« Dis : « Il est Allah, Unique (Ahad). Allah, Le Seul à être imploré pour ce que nous désirons. Il n'a jamais engendré, n'a pas été engendré non plus. Et nul n'est égal à Lui». »[4]

قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ ٱللَّهَ فَٱتَّبِعُونِى يُحْبِبْكُمُ ٱللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ

« Dis : « Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. »[5]

قُلْ أَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُوا۟ ٱلرَّسُولَ ۖ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَإِنَّمَا عَلَيْهِ مَا حُمِّلَ وَعَلَيْكُم مَّا حُمِّلْتُمْ ۖ وَإِن تُطِيعُوهُ تَهْتَدُوا۟ ۚ وَمَا عَلَى ٱلرَّسُولِ إِلَّا ٱلْبَلَٰغُ ٱلْمُبِينُ ﴿٥٤﴾

« Dis : « Obéissez à Allah et obéissez au messager. S'ils se détournent, . il [le messager] n'est alors responsable que de ce dont il est chargé ; et vous

---

[1] Sourate *Al-A'râf*, v.54
[2] Sourate *Yûnus*, v 31
[3] Sourate *As-Shûrâ*, v 11.
[4] Sourate *Al-Ikhlâs*, v.1-4
[5] Sourate *Âl 'Imrân*, v 31

assumez ce dont vous êtes chargés. Et si vous lui obéissez, vous serez bien guidés. Et il n'incombe au messager que de transmettre explicitement (son message). »[1]

[illegible] nombreux

[illegible] la parole du Prophète [illegible] rapportée par [illegible] *serviteurs envers Allah est de L'adorer sans rien Lui associer.* »

[illegible]

[illegible] Prophète (ﷺ) a [illegible] Gabriel [illegible] propos de l'Islam [illegible] hadith est unanimement reconnu authentique.

[illegible] authentique

Le Prophète (ﷺ) a aussi dit [illegible] lui demanda [illegible] Rapporté par Al-Bukhari dans son [illegible]

Et les hadiths concernant ce su et sont nombreux

Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah – qu'Allah lui fasse miséricorde – dit :

[illegible]

[illegible]

[1] Sourate An-Nûr, v 54

de citation

chapitre « *Le mérite de l'Unicité* »

citation

- Et Shaykh Abd Al-Aziz Ibn Abdullah Ibn Baz - que Allah lui fasse

Messager Muhammad (ﷺ)

Ainsi, le *Tawhîd* se divise en trois parties :

souhaite selon Sa science et Sa puissance (ﷻ)

ainsi aucun pareil, semblable ou égal

3- *Tawhîd Al-'Ibâdah* (l'unicité de l'adoration)

sans aucun associé

Majmu' al-Fatâwâ (1/84-87)

[illegible] toute chose, conformément à ce qu'Il (ﷻ) dit

[illegible]

« A Allah seul appartient le royaume des cieux de la terre et de ce qu'ils renferment et Il est Omnipotent. »[1]

[illegible] conformément à ce qu'Allah (ﷻ) dit

[illegible]

La création et l'ordre appartiennent à Lui ! Toute gloire à Allah Seigneur de l'Univers ! »[2]

[illegible]

[illegible]

[illegible] parties

[illegible] gère leurs affaires.

---

1 Sourate *Al-Mâ'idah* v 120

2 Sourate *Al-A'râf*, v 54

Ceci est l'unicité dans la connaissance et l'affirmation (*Tawhid fil Ma'rifa wal Ithbat*) [illegible] aucun associé, ni pareil, ni égal dans tout cela.

La seconde partie est l'unicité dans l'intention et la sollicitation (*Tawhid fil-Qasd wa-t-Talab*) [illegible] devons donc L'unifier.

[illegible]

[illegible]

[illegible] - qu'Allah lui fasse miséricorde - vol 2/p 68-71

Leçon 27 :
Tout le Coran est *Tawhid*

- L'imam Ibn Al-Qayyim – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit :

[illegible] témoignent et y exhortent. Le Coran comporte :

[illegible]

[illegible] sollicitation (*At-Tawhid al-Iradi at-Talabi*).

[illegible] compléments

[illegible] l'au-delà, c'est la récompense de Son unicité.

[illegible] l'unicité

[illegible] du châtiment qu'ils subiront

[illegible] *Tagawiyyah* » p 89

[illegible]

Leçon 28 :
Les différentes demeures et leurs occupants

- **Les demeures sont au nombre de trois :**

1 · *Dâr Ad-dunya* · la demeure de ce bas monde

2- *Dar Al-barzakh* : la demeure intermédiaire (laps de temps séparant la mort du Jour de la Résurrection)

3- *Dâr Al-âkhirah* · la demeure de l'au-delà.

Les gens se divisent par rapport à ces trois demeures en trois parties, chacune d'elles se divisant elle-même en d'autres parties :

1- Les croyants, et ils se divisent en deux parties

2 · Les hypocrites : ils se divisent aussi en deux parties

3 Les mécreants qui se divisent également en deux parties

- **Les croyants se divisent en deux parties**

1 *Sâbiqun* : ceux qui concourent aux bonnes œuvres, qui sont les rapprochés d'Allah *(Al-Muqarrabûn)*

2 · *Ashâb Al Yamîn* : les gens de la droite, qui sont les pieux *Al Abrâr*) [1]

Se référer à l'exégèse d'Ibn Kathîr 4/290.

Remarques :

1- Les preuves concernant ce chapitre « *Les différentes demeures et leurs occupants* » sont nombreuses et connues.

2- La classification des hypocrites et des mécréants viendra par la suite *inshâ Allah*

[1] Voir chap.16

Leçon 29 :
Le danger de donner un associé à Allah (As-Shirk)

Allah (ﷻ) dit :

[illegible] يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدِ ٱفْتَرَىٰٓ

إِثْمًا عَظِيمًا ﴿٤٨﴾

Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne quelque associé. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. Quiconque donne des associés à Allah ***commet un énorme péché.*** »[1]

[illegible]

Certes Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. Quiconque donne des associés à Allah ***s'égare, très loin dans l'égarement.*** »[2]

[illegible]

وَمَأْوَىٰهُ ٱلنَّارُ ۖ وَمَا لِلظَّٰلِمِينَ مِنْ أَنصَارٍ ﴿٧٢﴾

« Sont mécréants ceux qui disent : « Allah est le Messie, fils de Marie » alors que le Messie a dit : « Enfants d'Israël, adorez Allah, mon Seigneur et votre Seigneur. » Quiconque associe à Allah (d'autres divinités) Allah lui interdit le Paradis et son refuge sera le Feu. Et pour les injustes, pas de secoureurs ! »[3]

[1] Sourate *An-Nisâ'*, v 48
[2] Sourate *An-Nisâ'*, v 116.
[3] Sourate *Al-Ma'idah*, v 72

ذَٰلِكَ وَمَن يُعَظِّمْ حُرُمَٰتِ ٱللَّهِ فَهُوَ خَيْرٌ لَّهُۥ عِندَ رَبِّهِۦ ۗ وَأُحِلَّتْ لَكُمُ
ٱلْأَنْعَٰمُ إِلَّا مَا يُتْلَىٰ عَلَيْكُمْ ۖ فَٱجْتَنِبُوا۟ ٱلرِّجْسَ مِنَ ٱلْأَوْثَٰنِ وَٱجْتَنِبُوا۟
قَوْلَ ٱلزُّورِ ﴿٣٠﴾ حُنَفَآءَ لِلَّهِ غَيْرَ مُشْرِكِينَ بِهِۦ ۚ وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَكَأَنَّمَا خَرَّ مِنَ
ٱلسَّمَآءِ فَتَخْطَفُهُ ٱلطَّيْرُ أَوْ تَهْوِى بِهِ ٱلرِّيحُ فِى مَكَانٍ سَحِيقٍ

« Voilà [ce qui doit être observé] et quiconque prend en haute considération les limites sacrées d'Allah, cela lui sera meilleur auprès de Son Seigneur. Le bétail, sauf ce qu'on vous a cité, vous a été rendu licite. Abstenez-vous de la souillure des idoles et abstenez-vous des paroles mensongères. (Soyez) exclusivement [acquis à la religion] d'Allah ne Lui associez rien ; car quiconque associe à Allah, c'est comme s'il tombait du haut du ciel et que les oiseaux le happaient, ou que le vent le précipitait dans un abîme très profond. »[1]

وَإِذْ قَالَ لُقْمَٰنُ لِٱبْنِهِۦ وَهُوَ يَعِظُهُۥ يَٰبُنَىَّ لَا تُشْرِكْ بِٱللَّهِ ۖ إِنَّ ٱلشِّرْكَ لَظُلْمٌ عَظِيمٌ ﴿١٣﴾

« Et lorsque Luqmân dit à son fils tout en l'exhortant : «Ô mon fils, ne donne pas d'associé à Allah, car l'association [à Allah] est vraiment une injustice énorme». »[2]

وَلَوْ أَشْرَكُوا۟ لَحَبِطَ عَنْهُم مَّا كَانُوا۟ يَعْمَلُونَ

« Mais s'ils avaient donné à Allah des associés, alors, tout ce qu'ils auraient fait eût certainement été vain. »[3]

وَلَقَدْ أُوحِىَ إِلَيْكَ وَإِلَى ٱلَّذِينَ مِن قَبْلِكَ لَئِنْ أَشْرَكْتَ لَيَحْبَطَنَّ عَمَلُكَ وَلَتَكُونَنَّ مِنَ
ٱلْخَٰسِرِينَ ﴿٦٥﴾ بَلِ ٱللَّهَ فَٱعْبُدْ وَكُن مِّنَ ٱلشَّٰكِرِينَ ﴿٦٦﴾

« En effet, il t'a été révélé, ainsi qu'à ceux qui t'ont précédé : «Si tu donnes des associés à Allah, ton œuvre sera certes vaine, et tu seras très certainement du nombre des perdants. Tout au contraire, adore Allah Seul et sois du nombre des reconnaissants» »[4]

---

[1] Sourate *Al-Hajj*, v.30-31
[2] Sourate *Luqmân*, v 13.
[3] Sourate *Al-An'âm*, v.88.
[4] Sourate *Az-Zumar*, v.65-66

وَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ

« Et ne sois jamais du nombre des associateurs »[1]

مُنِيبِينَ إِلَيْهِ وَٱتَّقُوهُ وَأَقِيمُوا ٱلصَّلَوٰةَ وَلَا تَكُونُوا مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ

« Revenez repentants vers Lui, craignez-Le, accomplissez la Salât et ne soyez pas parmi les associateurs. »[2]

Les versets concernant ce sujet sont nombreux. Et parmi les hadiths :

1- Jâbir Ibn ʿAbd Illah (ra) rapporte qu'un homme vint au Prophète (sa) et lui dit : « Ô Messager d'Allah ! Quelles sont les deux caractéristiques faisant mériter le Paradis ou l'Enfer ? » Le Prophète (sa) répondit : « *Celui qui meurt sans rien associer à Allah, entrera au Paradis. Et celui qui meurt en donnant des associés à Allah entrera en Enfer* »[3]

2- Jâbir Ibn ʿAbdillah (ra) a aussi rapporté qu'il a entendu le Prophète (sa) dire : « *Celui qui rencontrera Allah sans rien Lui avoir associé entrera au Paradis. Et celui qui rencontrera Allah en Lui ayant donné un associé entrera en Enfer* »[4]

3- Abû Ad-Dardâ (ra) rapporte que le Prophète (sa) a dit : « *Ne donne jamais aucun associé à Allah, même si tu devais te faire découper ou brûler* »[5]

4- D'après Abû Bakrah (ra), le Prophète (sa) a dit : « *Ne voulez-vous pas que je vous informe des péchés majeurs ?* » - Mais si, Messager d'Allah répondîmes-nous. Il dit : « *C'est donner un associé à Allah et avoir une mauvaise conduite envers ses parents* ». Là, étant accoudé il s'assit et dit : « *Et les propos mensongers...* ». Il ne cessa de répéter cela au point où nous nous dîmes [par compassion] : « Si seulement il s'arrêtait ! »[6]

---

[1] Sourates *Al-Anʿâm*, v.14 ; *Yûnus*, v.105 ; *Al-Qasas*, v.87

[2] Sourate *Ar-Rûm*, v.31

[3] Rapporté par Muslim n°93.

[4] Rapporté par Muslim n°93

[5] Rapporté par Al-Bukhari dans « *Al-Adab Al-Mufrad* » n°18 et Ibn Majah n°3034. Et Shaykh Al-Albani le considère authentique dans l'ouvrage « *As-Sahîhah* » n°7339 bon (*hasan*) dans « *Sahîh Al-Adab Al-Mufrad* » et authentique dans « *Al-Irwâ* » 7/89-91 par d'autres hadiths attestant en sa faveur. L'avis le plus correct est que le hadith est bon (*hasan*) en raison de la présence de Shahr Ibn Hawshab dans la chaine de transmission, au sujet duquel les savants du hadith ont divergé quant à la recevabilité de ses récits. Cependant, l'avis le plus correct est que les hadiths qu'il rapporte sont bons.

[6] Rapporté par Al-Bukhârî n°2511 et 5918, et Muslim n°87

5- D'après Abû Hurayrah (ﷺ), le Prophète (ﷺ) a dit : « *Éloignez-vous des sept péchés causant la perte* ». Les compagnons demandèrent : « Ô Messager d'Allah ! Quels sont-ils ? » Il (ﷺ) répondit : « *Donner un associé à Allah, assiḥr (la magie, la sorcellerie), le fait de tuer sans aucun droit une âme qu'Allah a interdite, manger le fruit de l'usure, manger les biens de l'orphelin, fuir le jour du combat et accuser les femmes chastes, croyantes et innocentes* »[1]

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n°2615 et Muslim n°89

Leçon 30 :
L'association (*as-shirk*) se divise en plusieurs parties
Parmi celles-ci, j'en ai cité 1[illegible] qui sont

1 - [illegible]

[illegible] est par exemple le fait de considérer qu'autre [illegible] peut [illegible] pourvoir à la subsistance, faire vivre, [illegible] caractéristiques de la Seigneurie (*Rubûbiyyah*).

[illegible]

[illegible] le fait de [illegible] l'adoration [illegible] peut être de l'ordre du sacrifice, du vœu, de l'invocation, du serment...

[illegible]

Comme le fait qu'une personne décrive une [illegible] avec certains attributs qui sont spécifiques à Allah, comme par exemple la science de l'invisible et autres caractéristiques propres à Notre Seigneur, qu'il soit glorifié.

4 – L'association majeure (*Shirk Akbâr*)

[illegible] est le fait de considérer qu'autre [illegible] créé pourrait [illegible] subsistance, faire vivre et mourir, [illegible] [illegible] c'est aussi le fait de [illegible] d'adoration à autre qu'Allah [illegible] le sacrifice, le vœu, l'invocation, [illegible] et se prosterner devant autre qu'Allah. [illegible]

5 - [illegible]

[illegible] beaucoup de formes [illegible] pour [illegible] autre [illegible] [illegible] après l'association majeure.

- [illegible]

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n°6134 et Muslim n°2987

[illegible] pour Allah [1].

6 – L'association latente (*Shirk Khafi*)

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Et nous pouvons également dire que l'association se manifeste sous les formes suivantes :

7 – L'association dans la croyance

[illegible] devant autre qu'Allah ;

8 – L'association dans les œuvres

[illegible]

[1] NdT : Et qu'elle ne la repousse pas

[illegible] considère comme bon (*hasan*) dans « *Sahîh Al Jâmi'* » n°3729

Voir « *Kitâb At-Tawhîd* » de Shaykh Al-Fawzân, p 12

9 - L'association dans les paroles

[illegible] ou mineure selon son genre

[illegible] Allah (ﷻ) dit

Ou auraient-ils des associés à Allah qui auraient établi pour eux des actes religieux qu'Allah n'a jamais permis ?[1]

Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines ainsi que le Christ fils de Marie comme seigneurs en dehors d'Allah alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité digne d'adoration à part Lui ! Gloire à Lui ! Il est au-dessus de ce qu'ils Lui associent.

Et Yûsuf (عليه السلام) a dit

Le jugement n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Tel est la religion droite, mais la plupart des gens ne savent pas. »[3]

[1] Sourate *As-Shûrâ*, v 21
[2] Sourate *At-Tawbah*, v 31
[3] Sourate *Yûsuf*, v 40.

Et Allah (ﷻ) dit :

وَلَا يُشْرِكُ فِي حُكْمِهِۦٓ أَحَدًا

« Il n'associe personne à Son commandement. »[1]

أَفَحُكْمَ ٱلْجَٰهِلِيَّةِ يَبْغُونَ ۚ وَمَنْ أَحْسَنُ مِنَ ٱللَّهِ حُكْمًا لِّقَوْمٍ يُوقِنُونَ ﴿٥٠﴾

« Est-ce donc le jugement du temps de l'Ignorance qu'ils cherchent ? Qu'y a-t-il de meilleur qu'Allah, en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme ? »[2]

أَلَمْ تَرَ إِلَى ٱلَّذِينَ يَزْعُمُونَ أَنَّهُمْ ءَامَنُوا۟ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ وَمَآ أُنزِلَ مِن قَبْلِكَ يُرِيدُونَ
أَن يَتَحَاكَمُوٓا۟ إِلَى ٱلطَّٰغُوتِ وَقَدْ أُمِرُوٓا۟ أَن يَكْفُرُوا۟ بِهِۦ وَيُرِيدُ ٱلشَّيْطَٰنُ أَن يُضِلَّهُمْ
ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ﴿٦٠﴾

« N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [Prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? Ils veulent prendre pour juge le Tâghût, alors que c'est en lui qu'on leur a commandé de ne pas croire. Mais le Diable veut les égarer très loin, dans l'égarement. »[3]

Voir le chapitre « *L'obligation de se conformer aux lois qu'a revelées Allah* »

11 – L'association dans l'amour

C'est le fait que la personne aime autre qu'Allah aussi intensément qu'elle aime Allah ou plus encore.

Allah (ﷻ) dit

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ

« Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah. »[4]

Se référer aux différentes parties de l'amour (*al mahabbah*), leçon 37.

---

[1] Sourate *Al-Kahf*, v 26
[2] Sourate *Al-Mâ'idah*, v 50
[3] Sourate *An-Nisâ'* v 60.
[4] Sourate *Al-Baqarah*, v 165.

12 – L'association dans la peur et la crainte

Se référer aux différentes parties de la peur, leçon 36

13 – L'association dans l'intention et la volonté

C'est le fait de désirer par ses œuvres autre qu'Allah et de ne pas avoir pour intention le Visage d'Allah

Allah (ﷻ) dit

فَمَن كَانَ يَرْجُوا۟ لِقَآءَ رَبِّهِۦ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَٰلِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِۦٓ أَحَدًۢا

« *Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun à son Seigneur.* »[1]

• D'après Abû Hurayrah (ﷺ), le Prophète (ﷺ) a dit : « *Allah (ﷻ) dit : Je suis Celui qui se passe le plus d'associés. Quiconque accomplit une œuvre où il M'associe à un autre, je le délaisse, lui et son association* »[2]

14 – L'association dans l'obéissance

C'est le fait d'obéir à une personne dans le fait de rendre licite ce qu'Allah a rendu illicite, ou de rendre illicite ce qu'Allah a rendu licite

Allah (ﷻ) dit :

ٱتَّخَذُوٓا۟ أَحْبَارَهُمْ وَرُهْبَٰنَهُمْ أَرْبَابًا مِّن دُونِ ٱللَّهِ

« *Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah* »[3]

15 – L'association dans l'invocation.

Allah (ﷻ) dit :

لَهُۥ دَعْوَةُ ٱلْحَقِّ ۖ وَٱلَّذِينَ يَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ لَا يَسْتَجِيبُونَ لَهُم بِشَىْءٍ إِلَّا كَبَٰسِطِ كَفَّيْهِ إِلَى ٱلْمَآءِ لِيَبْلُغَ فَاهُ وَمَا هُوَ بِبَٰلِغِهِۦ ۚ وَمَا دُعَآءُ ٱلْكَٰفِرِينَ إِلَّا فِى ضَلَٰلٍ

« *À Lui l'appel de la Vérité ! Ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent d'aucune façon, semblables à celui qui étend ses deux mains*

[1] Sourate *Al-Kahf*, v 110
[2] Rapporté par Muslim n°2985.
[3] Sourate *At-Tawbah*, v 31

des croyances des adorateurs des tombes », 1/395-396.

[1] Sourate *Ar-Raʿd*, v 14
[2] Sourate *Al-Ḥajj*, v 62

Leçon 31 :
Résumé concernant l'association (as-shirk)

- L'association (as-shirk) [illegible] parties :

1 – L'association majeure (*Shirk Akbar*)

2 – L'association mineure (*Shirk Asghar*)

– L'association majeure fait sortir de l'Islam.

– L'association mineure ne fait pas sortir de l'Islam, mais c'est le plus grand péché majeur.

- Fait partie de l'association mineure [illegible] autre qu'Allah, le [illegible] pour autre qu'Allah, [illegible] qu'Allah, se prosterner devant autre qu'Allah etc…

- Et fait partie de l'association mineure [illegible] jurer par autre qu'Allah sans vénérer [illegible] autre dire [illegible] sur Allah et toi » etc…

- Remarque : l'ostentation [illegible] fait partie de l'association majeure [illegible] personne [illegible] partie de l'association mineure [illegible] alors que la personne œuvre pour Allah[1].

Se référer aux [illegible] du comité permanent des savants de l'Islam volume n°1.

[1] NdT : Et qu'elle ne la repousse pas.

Leçon 32 :
La mécréance (*al-kufr*)

- **La mécréance se divise en deux parties**

1- La mécréance majeure (*Kufr Akbar*)

2- La mécréance mineure (*Kufr Asghar*)

Et nous pouvons aussi dire :

1- La mécréance faisant sortir de l'Islam

2- La mécréance ne faisant pas sortir de l'Islam.

- Quant à la mécréance majeure (*Kufr Akbar*) qui est celle qui fait sortir de l'Islam, elle se divise en plusieurs parties

1- [illegible] mécroire en démentant (ce dont le Messager d'Allah (ﷺ) nous a informé)

2- [illegible] mécroire en s'écartant de la religion d'Allah vers le vain

3- [illegible] mécroire en reniant (par la langue ce que le cœur reconnaît)

4- [illegible] mécroire en donnant un associé à Allah

5- *Kufr al-inkâr* : la mécréance de rejet.

6- *Kufr as-shakk* : la mécréance de doute

7- [illegible] mécroire en prenant en raillerie ou en se moquant (de quoi que ce soit relatif à l'Islam).

8- [illegible] mécroire en étant indifférent à ce avec quoi le Messager d'Allah (ﷺ) est venu.

9- [illegible] la mécréance de refus et d'orgueil

10- *Kufr an-nifaq* : la mécréance d'hypocrisie.

11- *Kufr al-ʿinad* : la mécréance d'obstination

12- *Kufr* [illegible] la mécréance de [illegible] (Se référer à l'ouvrage « *Sharh at-Taḥâwiyyah* », p 342).

13- *Kufr* [illegible] mécréance en prenant pour [illegible] l'Islam.

14- *Kufr ar-riddah* : la mécréance d'apostasie.

15- La mécréance des astrologues et des magiciens (Se référer à l'ouvrage « *Madârij As-Salikin* », 1/337).

16- Mécréance en tenant pour vrai [illegible] (Se conférer [illegible] 1/412.

- Quant à la mécréance mineure (*Kufr Asghar*) [illegible] ne [illegible] plusieurs parties [illegible]

1- Le *Kufr* [illegible] ingratitude [illegible] des bienfaits d'Allah.

2- Le *Kufr* [illegible] au non respect des liens [illegible]

3- Le *Kufr* correspondant à la [illegible] des liens familiaux.

4- Le *Kufr* relatif à la diffamation des lignées.

5- Le *Kufr* relatif aux lamentations sur le mort.

6- Le *Kufr* consistant à renier son propre père.

[illegible]

Leçon 33 :
Les mécréants se divisent en deux catégories

1- Mécréants à l'origine

2- Mécréants par apostasie

Nous pouvons aussi dire : les mécréants se divisent en deux autres catégories :

1- Mécréants appelant à la mécréance.

2- Mécréants par imitation.

Voici une parole profitable d'Ibn Al-Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde :

« La [illegible] est de deux types : majeure et [illegible]. La mécréance [illegible] est celle qui [illegible] l'éternité en Enfer. Quant à la mécréance [illegible] celle qui fait encourir [illegible] châtiment mais pas l'éternité en Enfer. » Fin de citation.

Tiré de son livre « *Madârij As-Sâlikîn* », 1/364

Leçon 34 :
Le grave danger de se moquer du Coran, de la Sunna ou de ceux qui y prêchent, ainsi que de s'y opposer

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

Que ceux donc qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment ***douloureux.*** »[1]

[illegible]

كُنتُمْ تَسْتَهْزِءُونَ ﴿٦٥﴾ لَا تَعْتَذِرُوا قَدْ [illegible]

[illegible]

Et si tu les interrogeais, ils diraient très certainement : « Vraiment, nous ne faisions que bavarder et jouer. » Dis : « Est-ce d'Allah, de Ses versets (le Coran) et de Son messager que vous vous moquiez ? » Ne vous excusez pas, vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. Si Nous pardonnons à une partie des vôtres, Nous en châtierons une autre pour ***avoir été des criminels.*** »[2]

[illegible]

Les criminels riaient de ceux qui croyaient et, passant près d'eux, ils se faisaient des oeillades, et retournant dans leurs familles, ils retournaient en plaisantant et les voyant, ils disaient : « Ce sont vraiment ceux-là les égarés. » Or, ils n'ont pas été envoyés pour être leurs gardiens

[1] Sourate *An-Nûr*, v.63.
[2] Sourate *At-Tawban*, v 65-66.

Aujourd'hui donc, ce sont ceux qui ont cru qui rient des infidèles sur les divans, ils regardent. Est-ce que les infidèles ont eu la récompense de ce qu'ils faisaient ? »[1]

[illegible]

فَرِيقٌ مِّنْ عِبَادِي يَقُولُونَ رَبَّنَآ ءَامَنَّا [illegible]

[illegible]

Puis lorsque la mort vient à l'un d'eux, il dit : « O Seigneur ! Fais-moi revenir sur terre ! Et je ne fasse du bien dans ce que je délaissais. » Non, c'est simplement une parole qu'il dit. Derrière eux, cependant, il y a une barrière jusqu'au jour où ils seront ressuscités. Puis, quand on soufflera dans la Trompe, il n'y aura plus de parenté entre eux ce jour-là, et ils ne se poseront pas de questions. Ceux dont la balance sera lourde seront les bienheureux, et ceux dont la balance sera légère seront ceux qui ont ruiné leurs propres âmes et ils demeureront éternellement en Enfer. Le feu brûlera leurs visages et ils auront les lèvres crispées. Mes versets ne vous étaient-ils pas récités et vous les traitiez alors de mensonges ? Ils dirent : « Seigneur ! Notre malheur nous a vaincus, et nous étions des gens égarés. Seigneur, fais-nous en sortir. Et si nous récidivons, nous serons alors des injustes. » Il dira : « Soyez-y retournés (humiliés) et ne Me parlez plus. » Il y eut un groupe de Mes serviteurs qui dirent : « Seigneur, nous croyons, pardonne-nous donc et fais-nous miséricorde, car Tu es le meilleur des Miséricordieux. » Mais vous les avez pris en raillerie jusqu'à oublier de M'invoquer, et vous vous riez d'eux. Vraiment, Je les ai récompensés aujourd'hui pour ce qu'ils ont enduré, et ce sont eux les triomphants. »

[1] Sourate *Al-Mutaffifîn*, v 29-36

[illegible]

[illegible] rassemblés. »[1]

[illegible]

Parmi les hadiths :

1. [illegible] le vent jusqu'à la montagne Tay »[3]

2. [illegible] plus porter sa main droite à sa bouche »[4]

3. [illegible]

[1] Sourate Al-Anfâl, v.24.

[2] Sourate Al-Hijr, v.95.

[3] Rapporté par Al-Bukhârî n°1411 et Muslim n°1392.

[4] Rapporté par Muslim n°2021.

vous n'en avez aucun » »[1]

[1] Rapporté par Al-Bukhārī n°2874

Parmi les récits :

[illegible] *Nihayah* » d'Ibn Kathir

[illegible]

2- [illegible] *Musallin* », p.252 :

[illegible]

- [illegible]

[illegible]

Leçon 35 :
Le désaveu de l'association [illegible] et de ses adeptes

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

Dis : « [illegible] à qu'une Divinité Unique. Et moi, je désavoue ce que vous (Lui) associez. » »[1]

[illegible]

Lorsqu'ensuite il observa le soleil levant, il dit : « Voilà donc mon Seigneur ! » Celui-ci est plus grand. » Puis lorsque le soleil disparut, il dit : « Ô mon peuple, je désavoue tout ce que vous associez à Allah. »

[illegible]

« Désaveu de la part d'Allah et de Son messager à l'égard des associateurs avec qui vous avez conclu un pacte. » At-Tawba, v.1

[illegible]

« Et proclamation aux gens, de la part d'Allah et de Son Messager, au jour du Grand Pèlerinage, qu'Allah et Son Messager désavouent les associateurs. »[3]

[illegible]

[illegible]

---

[1] Sourate *Al-An'âm*, v.19.
[2] Sourate *Al-An'âm*, v.78.
[3] Sourate *At-Tawbah*, v.3.

Ibrahim le demanda pardon en faveur de son père par cause d'une promesse qu'il lui avait faite. Mais, dès qu'il lui apparut clairement qu'il était un ennemi d'Allah, il le désavoua. Ibrahim était certes plein de ***sollicitude et indulgent.*** »[1]

Et Hud (ﷺ) a dit à son peuple :

[illegible] تُنظِرُونِ ﴿٥٥﴾

Il dit : Je prends Allah à témoin et vous aussi soyez-en témoins que je suis innocent de ce que vous associez en dehors de Lui. Ruez donc tous ***contre moi et ne me donnez pas de répit.*** »[2]

Et Allah (ﷻ) dit :

[illegible] مُّهْتَدُونَ ﴿٢٧﴾

Et lorsque Ibrahim dit à son père et à son peuple : « Je désavoue totalement ce que vous adorez, à l'exception de Celui qui m'a créé, car c'est ***Lui en vérité qui me guidera.*** » »[3]

[illegible] وَرَسُولٌ مُّبِينٌ ﴿٢٩﴾

Certes vous avez eu un bel exemple à suivre en Ibrahim et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : Nous désavouons tous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah Seul ».[4]

[1] Sourate *At-Tawbah*, v 114.
[2] Sourate *Hûd*, v 54-55
[3] Sourate *Az-Zukhruf*, v 26-27
[4] Sourate *Al-Mumtahanah* v 4

قُلْ يَٰٓأَيُّهَا ٱلْكَٰفِرُونَ ۝١ لَآ أَعْبُدُ مَا تَعْبُدُونَ ۝٢ وَلَآ أَنتُمْ عَٰبِدُونَ مَآ أَعْبُدُ ۝٣
وَلَآ أَنَا۠ عَابِدٌ مَّا عَبَدتُّمْ ۝٤ وَلَآ أَنتُمْ عَٰبِدُونَ مَآ أَعْبُدُ ۝٥ لَكُمْ دِينُكُمْ وَلِيَ دِينِ ۝٦

« Dis : Ô vous les infidèles ! Je n'adore pas ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. Je ne suis pas adorateur de ce que vous adorez. Et vous n'êtes pas adorateurs de ce que j'adore. A vous votre religion, et à moi ma religion. »[1]

[1] Sourate *Al-Kâfirûn*.

Leçon 36 :
La peur (Al-Khawf) se divise en cinq parties

[illegible]

C'est la peur d'Allah seul, sans aucun associé. Elle est une adoration du cœur qu'Allah nous a enjointe.

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

Et pour celui qui aura craint de comparaître devant son Seigneur, il y aura deux jardins. »[1]

[illegible]

Et pour celui qui aura redouté de comparaître devant son Seigneur et préservé son âme de la passion, le Paradis sera alors son refuge.

Et Allah (ﷻ) dit en décrivant Ses serviteurs les anges :

[illegible]

Ils craignent leur Seigneur au-dessus d'eux et font ce qui leur est commandé. »[3]

Et Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

Ceux qui communiquent les messages d'Allah, Le craignent et ne redoutent nul autre qu'Allah. Et Allah suffit pour tenir le compte de tout. »[4]

[illegible]

C'est le Diable qui vous fait peur de ses adhérents. N'ayez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi si vous êtes croyants.

---

[1] Sourate *Ar-Raḫmân*, v 46
[2] Sourate *An-Nâzi'ât*, v 40-41
[3] Sourate *An-Naḫl*, v 40
[4] Sourate *Al-Aḫzâb*, v 39

يَدْعُونَ رَبَّهُمْ خَوْفًا وَطَمَعًا

Ils invoquent leur Seigneur par crainte et espoir

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Quant à ceux qui croient et accomplissent les bonnes oeuvres, ce sont les meilleurs de toute la création. Leur récompense auprès d'Al-Ilâh sera les Jardins de séjour, sous lesquels coulent les ruisseaux, pour y demeurer éternellement. Allah les agrée et ils l'agréent. Telle sera [la récompense] de ***celui qui craint son Seigneur.*** *»*[3]

- [illegible]

- [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

---

[1] Sourate *Āl ʿImrān*, v 175

[2] Sourate *As-Sajdah*, v 16

[3] [illegible]

[4] Rapporté par Al-Bukhārī n°629 et Muslim n°1031

[illegible]

Allah (ﷻ) dit :

[illegible] كُتِبَ عَلَيْهِمُ ٱلْقِتَالُ إِذَا

[illegible]

N'as-tu pas vu ceux auxquels on avait dit : « Abstenez-vous de combattre, accomplissez la Prière et acquittez la Zakât ! » Puis lorsque le combat leur fut prescrit, voilà qu'une partie d'entre eux se mit à craindre les gens comme on craint Allah, ou même d'une crainte plus forte encore.

[illegible]

C'est le Diable qui vous fait peur de ses adhérents. N'ayez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants.

فَلَا تَخْشَوُا۟ ٱلنَّاسَ وَٱخْشَوْنِ

Ne craignez donc pas les gens, mais craignez Moi.

[illegible] *Ma'siyah)* :

[illegible] de craindre une [illegible] stade de la contrainte.

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

C'est le Diable qui vous fait peur de ses adhérents. N'ayez donc pas peur d'eux. Mais ayez peur de Moi, si vous êtes croyants.

[illegible]

Ne les craignez donc pas, mais craignez Moi.

---

1 Sourate *An-Nisâ'*, v.77
2 Sourate *Âl 'Imrân*, v.175
3 Sourate *Al-Mâ'idah*, v.44
4 Sourate *Âl 'Imrân*, v.175
5 Sourate *Al-Baqarah*, v.150

فَلَا تَخْشَوْهُمْ وَاخْشَوْنِ

« *Ne les craignez donc pas, mais craignez-Moi.* »[1]

فَلَا تَخْشَوُا النَّاسَ وَاخْشَوْنِ

« *Ne craignez donc pas les gens, mais craignez Moi.* »[2]

4 – La peur naturelle (*Al-Khawf at-Tabî'i*)

C'est, par exemple, la peur d'un ennemi, d'un animal féroce, d'un serpent. Elle est permise tant qu'elle n'outrepasse pas la peur naturelle.

Allah dit en relatant la situation de Son serviteur et Prophète Mûsâ (Moïse) (عليه السلام)

فَأَصْبَحَ فِي الْمَدِينَةِ خَائِفًا يَتَرَقَّبُ

« *Le lendemain matin, il se trouva en ville, craintif et regardant autour de lui.* »[3]

فَخَرَجَ مِنْهَا خَائِفًا يَتَرَقَّبُ قَالَ رَبِّ نَجِّنِي مِنَ الْقَوْمِ الظَّالِمِينَ ﴿٢١﴾

« *Il sortit de là, craintif, regardant autour de lui.* »[4]

Et Mûsâ (عليه السلام) a dit :

إِنِّي أَخَافُ أَنْ يُكَذِّبُونِ

« *Seigneur, je crains, vraiment, qu'ils ne me traitent de menteur.* »[5]

Et Musâ (عليه السلام) a également dit

قَالَ رَبِّ إِنِّي قَتَلْتُ مِنْهُمْ نَفْسًا فَأَخَافُ أَنْ يَقْتُلُونِ ﴿٣٣﴾

« *Seigneur, dit [Moïse], j'ai tué un des leurs et je crains qu'ils ne me tuent.* »[6]

---

[1] Sourate *Al-Mâ'idah*, v.3
[2] Sourate *Al-Mâ'idah* v.44
[3] Sourate *Al-Qaṣaṣ*, v.18
[4] Sourate *Al-Qaṣaṣ*, v.21
[5] Sourates *Al-Qaṣaṣ*, v.34 ; *As-Shu'arâ*, v.12.
[6] Sourate *Al-Qaṣaṣ*, v.33

Et Ma[illegible] et Harun Aaron [illegible]

[illegible]

وارى الله

Ils dirent : « O notre Seigneur, nous craignons qu'il ne nous maltraite [illegible] qu'il dépasse les limites. Il dit : « Ne craignez rien, je suis avec vous : J'entends et Je vois. » »[1]

Et Allah ﷻ dit

[illegible]

Moïse ressentit quelque peur en lui-même. Nous lui dîmes : « N'aie pas peur, c'est toi qui auras le dessus. »[2]

[illegible]

C'est la peur qui n'a en fait aucun [illegible] elle est faible

Cette peur est blâmable et la personne qui en est touchée [illegible] parties des [illegible] Or le Prophète [illegible] demandait protection à Allah contre [illegible] [illegible] comportements [illegible] complète la pleine confiance en Allah et [illegible] repoussant cette catégorie de peur

[illegible] es propos de [illegible] Abd Al-Rahman [illegible] As-Sa'di [illegible] Allah [illegible] miséricorde [illegible] décédé [illegible] dans son [illegible] *Qawl As-Sadîa Fî Maqâṣid At-Tawhid* », p.116

[illegible] *Ṯâ-Hâ*, v 45-46

[2] Sourate *Ṯâ-Hâ*, v 67-68

Leçon 37 :
L'amour (*Al Mahabbah*) se divise en quatre parties

1 - L'amour considere comme etant une adoration *(Mahabbah 'Ibâdah)* :

C'est le fait d'aimer Allah et ce qu'Allah aime

Allah (ﷻ) dit

وَلَٰكِنَّ ٱللَّهَ حَبَّبَ إِلَيْكُمُ ٱلْإِيمَٰنَ وَزَيَّنَهُۥ فِى قُلُوبِكُمْ

« *Mais Allah vous a fait aimer la foi et l'a embellie dans vos coeurs.* »[1]

وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ

« *Les croyants sont les plus ardents en l'amour d'Allah* »[2]

يَأْتِى ٱللَّهُ بِقَوْمٍ يُحِبُّهُمْ وَيُحِبُّونَهُۥٓ

« *Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime.* »[3]

• D'après Anas Ibn Málik (ﷺ), le Prophète (ﷻ) a dit « *Celui qui possede ces trois caracteristiques savourera la douceur de la foi : aimer Allah et son Messager plus que toute chose, n'aimer autrui qu'en vue d'Allah, detester revenir à la mecreance apres qu'Allah l'en a sauvé de la même manière qu'on deteste être précipité dans le Feu* »[4]

2 - L'amour considere comme étant de l'association *(Mahabbah Shirkiyyah)* :

C'est le fait d'aimer autre qu'Allah comme Allah, ou plus encore

Allah ﷻ dit

وَمِنَ ٱلنَّاسِ مَن يَتَّخِذُ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَندَادًا يُحِبُّونَهُمْ كَحُبِّ ٱللَّهِ ۖ وَٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَشَدُّ حُبًّا لِّلَّهِ

[1] Sourate *Al-Hujurât*, v 7
[2] Sourate *Al-Baqarah*, v 165
[3] Sourate *Al-Mâ'idah*, v 54
[4] Rapporté par Al-Bukhâri n°16 et Muslim n°43

« Parmi les hommes, il en est qui prennent, en dehors d'Allah, des égaux à Lui, en les aimant comme on aime Allah. Or les croyants sont les plus ***ardents en l'amour d'Allah.*** »[1]

[illegible] *Ma'siyah* :

C'est-à-dire par exemple d'aimer les interdits, les innovations, ceux qui commettent ces interdits, les [illegible] qui suivent leurs [illegible] et autres types d'amours en contradiction avec la législation.

Allah ﷻ dit :

[illegible]

Et vous aimez les richesses d'un amour sans bornes.

C'est [illegible] disant : ﴿[illegible]﴾

Voir [illegible] d'Al-Baghawi et d'Ash-Shawkani.

Et Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

Puis leur succédèrent des générations qui délaissèrent la prière et suivirent leurs passions. Ils se trouvèrent en perdition.

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Dis : Si vos pères, vos enfants, vos frères, vos épouses, vos clans, les biens que vous gagnez, le négoce dont vous craignez le déclin et les demeures qui vous sont agréables, vous sont plus chers qu'Allah, Son Messager et la lutte dans le sentier d'Allah, alors attendez qu'Allah fasse venir Son ordre. Et Allah ne guide pas les gens pervers.

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v 165
[2] Sourate *Al-Fajr*, v 20
[3] Sourate *Maryam*, v 59
[4] Sourate *At-Tawbah*, v 24

[illegible]

[illegible]

Ne pense point que ceux-là qui exultent de ce qu'ils ont fait, et qui aiment qu'on les loue pour ce qu'ils n'ont pas fait, ne pense point donc qu'ils trouvent une échappatoire au châtiment. Pour eux, il y aura un châtiment douloureux ! »[1]

[illegible]

[illegible]

Et dans la ville des femmes furent : « La femme d'Al-Aziz essaye de séduire son valet. Il l'a vraiment rendue folle d'amour. Nous la trouvons certes dans un égarement évident. »[2]

[illegible]

وَاللَّهُ يَعْلَمُ وَأَنتُمْ لَا تَعْلَمُونَ ﴿١٩﴾

Ceux qui aiment que la turpitude se propage parmi les croyants auront [illegible] comme dans l'au-delà. Allah sait et vous, vous ne savez pas. »[3]

[illegible]

[illegible] mais il faut que cet amour demeure naturel

[illegible] désobéissance

[illegible] encore, il devient alors de l'association

---

[1] Sourate *Āl-ʿImrān*, v.188

[illegible]

[3] Sourate *An-Nūr*, v.19

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

*On a enjolivé aux yeux l'amour des choses qu'ils désirent : femmes, enfants, trésors thésaurisés d'or et d'argent, chevaux marqués, bétail et champs. Tout cela est bien et de jouissance pour la vie présente, alors que c'est près d'Allah qu'il y a un bon retour. Dis : Puis-je vous apprendre quelque chose de meilleur que tout cela ? Pour les pieux, il y a auprès de leur Seigneur, des jardins sous lesquels coulent les ruisseaux pour y demeurer éternellement, et aussi des épouses pures et l'agrément d'Allah. Et **Allah est Clairvoyant sur [Ses] serviteurs.** »[1]*

[illegible]

« *Quand ceux-ci dirent : Yûsuf (Joseph) et son frère sont plus aimés de **notre père que nous...** »*[2]

Voici quelque propos profitables d'Ibn Al-Qayyim qu'Allah [illegible] miséricorde :

[illegible]

[1] Sourate *Âl 'Imrân*, v.15

[2] Sourate *Yûsuf*, v.8

N.T. [illegible] *dawâ* » d'Ibn Al-Qayyim, p.256.

qui le veut

félicité, d'intérêt, ni d'existence bénéfique.

comme cela a été dit (en vers) :

Tu es la victime de tous ceux que tu aimes
Choisis donc pour toi le meilleur à aimer

divinité sera alors sa passion. Allah (ﷻ) dit

Vois-tu celui qui prend sa passion pour sa propre divinité ? Et Allah l'égare sciemment et scelle son ouïe et son cœur et étend un voile sur sa vue. Qui donc peut le guider après Allah ? Ne vous rappelez-vous donc pas ? »[1]

[1] Sourate *Al-Jâthiyah*, v 23.

Fin de citation. Tiré du livre « *Al Jawab Al-Kafi* » (d'Ibn Al-Qayyim), p.269-270

Autres propos profitables du grand savant ʿAbd Al-Rahmân Ibn Nâsir As-Saʿdî, qu'Allah lui fasse miséricorde

« La base et l'essence de l'unicité est de vouer un amour sincère à Allah Seul. C'est la base de Sa déification et de Son adoration. C'est même la réalité de l'adoration. L'unicité ne se réalise pleinement que lorsque l'amour du serviteur pour son Seigneur est complet, qu'il prévaut et prend le dessus sur tout autre amour et qu'il le régit de façon à ce qu'il suive celui d'Allah, dans lequel il y a le bonheur et la félicité du serviteur.

Le parachèvement et la conséquence de l'amour d'Allah résident dans l'amour en vue d'Allah. La personne aime ce qu'Allah aime comme œuvres et individus, déteste ce qu'Allah déteste comme œuvres et individus, prend pour amis Ses alliés et pour ennemis Ses ennemis. C'est ainsi que se parfait la foi du serviteur et son unicité.

Quant au fait de prendre des égaux parmi la création que l'on aimerait comme on aime Allah, en faisant prévaloir leur obéissance sur celle d'Allah, en s'adonnant constamment à leur rappel et leur invocation, c'est cela l'association majeure, celle qu'Allah ne pardonne pas. Le cœur de la personne commettant cette association a été coupé de l'agrément du Puissant et Glorieux, et s'est attaché à un autre que Lui parmi ceux qui ne peuvent pourtant rien pour lui. Cette faible attache à laquelle se sont agrippés les associateurs sera rompue le Jour de la Résurrection, le jour où il n'y aura d'utilité pour la personne que dans ses œuvres, et cet amour et cette alliance se transformeront en haine et hostilité. » Fin de citation.

Tiré du livre : « *Al-Qawl As-Sadîd* », p.110-112.

Leçon 38 :
L'interdiction d'invoquer autre qu'Allah

Allah (ﷻ) dit :

وَإِذَا سَأَلَكَ عِبَادِي عَنِّي فَإِنِّي قَرِيبٌ ۖ أُجِيبُ دَعْوَةَ الدَّاعِ إِذَا دَعَانِ ۖ فَلْيَسْتَجِيبُوا
لِي وَلْيُؤْمِنُوا بِي لَعَلَّهُمْ يَرْشُدُونَ ﴿١٨٦﴾

« Et quand Mes serviteurs t'interrogent sur Moi, alors Je suis tout proche. Je réponds à l'appel de celui qui M'invoque quand il M'invoque. Qu'ils répondent à Mon appel, et qu'ils croient en Moi, afin qu'ils soient bien guidés. »[1]

إِن يَدْعُونَ مِن دُونِهِۦٓ إِلَّآ إِنَٰثًا ۖ وَإِن يَدْعُونَ إِلَّا شَيْطَٰنًا مَّرِيدًا ﴿١١٧﴾ لَّعَنَهُ
ٱللَّهُ ۘ وَقَالَ لَأَتَّخِذَنَّ مِنْ عِبَادِكَ نَصِيبًا مَّفْرُوضًا ﴿١١٨﴾

« Ce ne sont que des femelles qu'ils invoquent, en dehors de Lui. Et ce n'est qu'un diable rebelle qu'ils invoquent. Allah l'a (le Diable) maudit et celui-ci a dit : « Je saisirai parmi Tes serviteurs, une partie déterminée. » »[2]

قُلْ أَنَدْعُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ مَا لَا يَنفَعُنَا وَلَا يَضُرُّنَا وَنُرَدُّ عَلَىٰٓ أَعْقَٰبِنَا بَعْدَ إِذْ هَدَىٰنَا ٱللَّهُ كَٱلَّذِى
ٱسْتَهْوَتْهُ ٱلشَّيَٰطِينُ فِى ٱلْأَرْضِ حَيْرَانَ لَهُۥٓ أَصْحَٰبٌ يَدْعُونَهُۥٓ إِلَى ٱلْهُدَى ٱئْتِنَا ۗ قُلْ إِنَّ
هُدَى ٱللَّهِ هُوَ ٱلْهُدَىٰ ۖ وَأُمِرْنَا لِنُسْلِمَ لِرَبِّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٧١﴾

« Dis : Invoquerons-nous, au lieu d'Allah, ce qui ne peut nous profiter ni nous nuire ? Et reviendrons-nous sur nos talons après qu'Allah nous a guidés, comme quelqu'un que les diables ont séduit et qui erre perplexe sur la terre, bien que des amis l'appellent vers le droit chemin (lui disant) : - « Viens à nous. » Dis : Le vrai chemin, c'est le chemin d'Allah. Et il nous a été commandé de nous soumettre au Seigneur de l'Univers. »[3]

---

[1] Sourate *Al-Baqarah* v 186.
[2] Sourate *An-Nisâ'*, v 117-118
[3] Sourate *Al-An'âm*, v.71

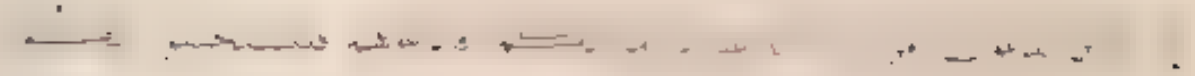

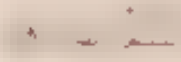

Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah sont des serviteurs comme vous. Invoquez-les donc et qu'ils vous répondent si vous êtes véridiques.[1]

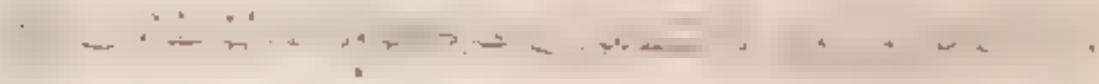

Et ceux que vous invoquez en dehors de Lui ne sont capables ni de vous secourir, ni de se secourir eux-mêmes.»[2]

«*Et n'invoque pas, en dehors d'Allah, ce qui ne peut ni te profiter ni te nuire. Et si tu le fais, tu seras alors du nombre des injustes.*»[3]

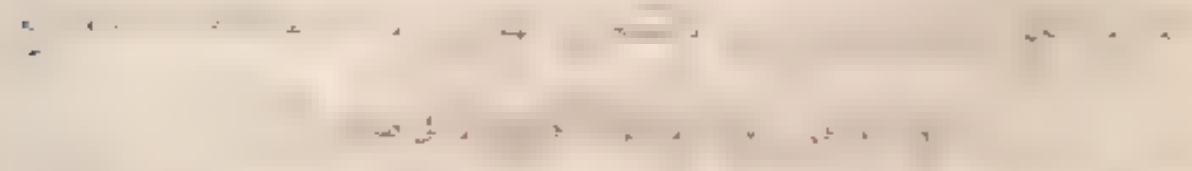

A lui l'appel de la Vérité ! Ceux qu'ils invoquent en dehors de Lui ne leur répondent d'aucune façon, semblables à celui qui étend ses deux mains vers l'eau pour la porter à sa bouche mais qui ne parvient jamais à l'atteindre. L'invocation des mécréants n'est que vaine.»[4]

Et ceux qu'ils invoquent en dehors d'Allah ne créent rien et ils sont eux-mêmes créés. Ils sont morts, et non pas vivants, et ils ne savent pas quand ils seront ressuscités.»[5]

---

[1] Sourate *Al-A'râf*, v 194.
[2] Sourate *Al-A'râf*, v 197.
[3] Sourate *Yûnus*, v 106.
[4] Sourate *Ar-Ra'd*, v 14.
[5] Sourate *An-Nahl*, v 20-21.

ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ هُوَ ٱلْبَٰطِلُ وَأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْعَلِيُّ ٱلْكَبِيرُ ﴿٦٢﴾

« C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux : c'est Allah qui est le Haut, le Grand. »

ذَٰلِكَ بِأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْحَقُّ وَأَنَّ مَا يَدْعُونَ مِن دُونِهِ ٱلْبَٰطِلُ وَأَنَّ ٱللَّهَ هُوَ ٱلْعَلِيُّ ٱلْكَبِيرُ

« C'est ainsi qu'Allah est Lui le Vrai, alors que ce qu'ils invoquent en dehors de Lui est le faux, c'est Allah qui est le Haut, le Grand. »[2]

يَٰٓأَيُّهَا ٱلنَّاسُ ضُرِبَ مَثَلٌ فَٱسْتَمِعُوا۟ لَهُۥٓ ۚ إِنَّ ٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِ ٱللَّهِ لَن يَخْلُقُوا۟ ذُبَابًا وَلَوِ ٱجْتَمَعُوا۟ لَهُۥ ۖ وَإِن يَسْلُبْهُمُ ٱلذُّبَابُ شَيْـًٔا لَّا يَسْتَنقِذُوهُ مِنْهُ ۚ ضَعُفَ ٱلطَّالِبُ وَٱلْمَطْلُوبُ ﴿٧٣﴾

« Ô hommes ! Une parabole vous est proposée, ecoutez-la : Ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ne sauraient même pas créer une mouche, quand meme ils s'uniraient pour cela. Et si la mouche les dépouillait de quelque chose, ils ne sauraient le lui reprendre. Le solliciteur et le sollicité sont [également] faibles ! »[3]

وَمَن يَدْعُ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَ لَا بُرْهَٰنَ لَهُۥ بِهِۦ فَإِنَّمَا حِسَابُهُۥ عِندَ رَبِّهِۦٓ ۚ إِنَّهُۥ لَا يُفْلِحُ ٱلْكَٰفِرُونَ ﴿١١٧﴾

« Et quiconque invoque avec Allah une autre divinité, sans avoir la preuve évidente [de son existence], aura à en rendre compte à son Seigneur. En vérité, les mécréants, ne réussiront pas. »[4]

فَلَا تَدْعُ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَ فَتَكُونَ مِنَ ٱلْمُعَذَّبِينَ ﴿٢١٣﴾

« N'invoque donc pas une autre divinité avec Allah, sinon tu seras du nombre des châtiés. »[1]

[1] Sourate *Al-Hajj*, v.62
[2] Sourate *Luqmân*, v.30
[3] Sourate *Al-Hajj*, v.73
[4] Sourate *Al-Mu'minûn*, v.117

وَلَا تَدْعُ مَعَ ٱللَّهِ إِلَٰهًا ءَاخَرَ ۘ لَآ إِلَٰهَ إِلَّا هُوَ ۚ كُلُّ شَىْءٍ هَالِكٌ إِلَّا وَجْهَهُۥ ۚ لَهُ ٱلْحُكْمُ وَإِلَيْهِ تُرْجَعُونَ ﴿٨٨﴾

« *Et n invoque nulle autre divinité avec Allah. Point de divinité (digne d'adoration) à part Lui. Tout doit périr, sauf Son Visage. A Lui appartient le jugement, et vers Lui vous serez ramenés.* »[2]

مَثَلُ ٱلَّذِينَ ٱتَّخَذُوا۟ مِن دُونِ ٱللَّهِ أَوْلِيَآءَ كَمَثَلِ ٱلْعَنكَبُوتِ ٱتَّخَذَتْ بَيْتًا ۖ وَإِنَّ أَوْهَنَ ٱلْبُيُوتِ لَبَيْتُ ٱلْعَنكَبُوتِ ۘ لَوْ كَانُوا۟ يَعْلَمُونَ ﴿٤١﴾ إِنَّ ٱللَّهَ يَعْلَمُ مَا يَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ مِن شَىْءٍ ۚ وَهُوَ ٱلْعَزِيزُ ٱلْحَكِيمُ ﴿٤٢﴾

« *Ceux qui ont pris des protecteurs en dehors d'Allah ressemblent à l'araignée qui s est donnée maison. Or la maison la plus fragile est celle de l'araignée. Si seulement ils savaient! Allah connaît toute chose qu'ils invoquent en dehors de Lui. Et c'est Lui le Tout Puissant, le Sage.* »[3]

يُولِجُ ٱلَّيْلَ فِى ٱلنَّهَارِ وَيُولِجُ ٱلنَّهَارَ فِى ٱلَّيْلِ وَسَخَّرَ ٱلشَّمْسَ وَٱلْقَمَرَ ۖ كُلٌّ يَجْرِى لِأَجَلٍ مُّسَمًّى ۚ ذَٰلِكُمُ ٱللَّهُ رَبُّكُمْ لَهُ ٱلْمُلْكُ ۚ وَٱلَّذِينَ تَدْعُونَ مِن دُونِهِۦ مَا يَمْلِكُونَ مِن قِطْمِيرٍ ﴿١٣﴾ إِن تَدْعُوهُمْ لَا يَسْمَعُوا۟ دُعَآءَكُمْ ۖ وَلَوْ سَمِعُوا۟ مَا ٱسْتَجَابُوا۟ لَكُمْ ۖ وَيَوْمَ ٱلْقِيَٰمَةِ يَكْفُرُونَ بِشِرْكِكُمْ ۚ وَلَا يُنَبِّئُكَ مِثْلُ خَبِيرٍ ﴿١٤﴾

« *Il faut que la nuit pénètre le jour et que le jour pénètre la nuit. Et Il a soumis le soleil à la lune. Chacun d'eux s'achemine vers un terme fixé. Tel est Allah, votre Seigneur, à Lui appartient la royauté, tandis que ceux que vous invoquez, en dehors de Lui, ne sont même pas maîtres de la pellicule d'un noyau de datte. Si vous les invoquez, ils n entendent pas votre invocation, et même s'ils entendaient, ils ne sauraient vous répondre. Et le jour du Jugement ils vont nier votre association. Nul ne peut te donner des nouvelles comme Celui qui est parfaitement informé* »[4]

---

[1] Sourate *Ash-Shu'arâ*, v 213

[2] Sourate *Al-Qasas*, v.88

[3] Sourate *Al-'Ankabût* v 41 42

[4] Sourate *Fâtir*, v.13-14.

[illegible]

Si tu leur demandais : « Qui a créé les cieux et la terre ? » ils diraient assurément : « Allah. » Dis : « Voyez-vous ceux que vous invoquez en dehors d'Allah, si Allah me voulait de mal, est-ce que [ces divinités] pourraient dissiper Son mal ? Ou s'Il me voulait une miséricorde, pourraient-elles retenir Sa miséricorde ? » Dis : « Allah me suffit ; c'est en Lui que placent leur confiance ceux qui cherchent un appui. »

[illegible]

Dis : « Que pensez-vous de ceux que vous invoquez en dehors d'Allah ? Montrez-moi donc ce qu'ils ont créé de la terre. Ou ont-ils dans les cieux une participation avec Allah ? Apportez-moi un Livre antérieur à celui-ci (le Coran) ou même un vestige d'une science si vous êtes véridiques. Et qui est plus égaré que celui qui invoque en dehors d'Allah, celui qui ne saura lui répondre jusqu'au Jour de la Résurrection ? Et elles [leurs divinités] sont indifférentes à leur invocation. Et quand les gens seront rassemblés [pour le Jugement], elles seront leurs ennemies et nieront leur adoration [pour elles]. »[2]

[illegible]

Les mosquées sont consacrées à Allah, n'invoquez donc personne avec Allah. »[3]

---

[1] Sourate *Az-Zumar*, v.38.
[2] Sourate *Al-Aḥqâf*, v.4-6.
[3] Sourate *Al-Jinn*, v.18.

[illegible]

Dis : Je n'invoque que mon Seigneur et ne Lui associe personne. Dis : Je ne possède aucun moyen pour vous faire du mal ni pour vous mettre sur le chemin droit. »[1]

Les [illegible] dans [illegible] que les [illegible] Perm[illegible] eux.

[illegible] *(ad-duʿâ'), c'est l'adoration.* » Puis il a récité :

[illegible] بادتي سيد خلون [illegible]

[illegible]

Et votre Seigneur dit : Invoquez-Moi, Je vous répondrai ceux qui par orgueil, se refusent à M'adorer entreront bientôt dans l'Enfer, humiliés. »[2] »[3]

[illegible] *séché.* »[4]

Sourate *Al-Jinn*, v 20-21

[2] Sourate *Ghafir*, v 60

[illegible]

Dans l'exégèse de la sourate *Al-Baqarah* 5, 211 n°2969

Dans l'exégèse de la sourate *Ghafir* 5/ 374-375 n°3247

Dans « *Ad-Dawât* » 5, 456 n°3372

[illegible] transmission authentique

[illegible]

Moi Je déteste faire une chose qui lui est déplaisante. »[1]

Mu-minûn, Fâtir, Al-Ahqaf et *Al-Jinn*

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n°6137

[2] Rapporté par Al Bukhârî n°1091 et Muslim n°758.

dehors d'Allah à divers endroits du monde musulman [NdT]

Leçon 39 :
Le vœu (*An Nadhr*) est une adoration, et les adorations ne doivent être vouées qu'à Allah

Allah (ﷻ) dit :

وَمَا أَنفَقْتُم مِّن نَّفَقَةٍ أَوْ نَذَرْتُم مِّن نَّذْرٍ فَإِنَّ اللَّهَ يَعْلَمُهُ ۗ وَمَا لِلظَّالِمِينَ مِنْ

أَنصَارٍ

Quelles que soient les dépenses que vous aurez faites, ou le vœu que vous aurez voué, Allah le sait. Et pour les injustes pas de secoureurs[1].

إِنَّكَ أَنتَ السَّمِيعُ الْعَلِيمُ ﴿٣٥﴾

(Rappelle-toi) quand la femme de 'Imrân dit : Seigneur, je T'ai voué en toute exclusivité ce qui est dans mon ventre. Accepte le donc, de moi. C'est Toi certes l'Audient et l'Omniscient. »[2]

ثُمَّ لْيَقْضُوا تَفَثَهُمْ وَلْيُوفُوا نُذُورَهُمْ وَلْيَطَّوَّفُوا بِالْبَيْتِ الْعَتِيقِ

Puis qu'ils mettent fin à leurs interdits (qu'ils rasent leurs corps), qu'ils remplissent leurs vœux et qu'ils fassent les circuits autour de l'Antique Maison. »[3]

يُوفُونَ بِالنَّذْرِ

« Ils accomplissent leurs vœux. »[4]

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v.270
[2] Sourate *Âl 'Imrân*, v 35.
[3] Sourate *Al-Hajj*, v 29
[4] Sourate *Al-Insân*, v.7

وَجَعَلُوا لِلَّهِ مِمَّا ذَرَأَ مِنَ الْحَرْثِ وَالْأَنْعَامِ نَصِيبًا فَقَالُوا هَٰذَا لِلَّهِ بِزَعْمِهِمْ وَهَٰذَا
لِشُرَكَائِنَا ۖ فَمَا كَانَ لِشُرَكَائِهِمْ فَلَا يَصِلُ إِلَى اللَّهِ ۖ وَمَا كَانَ لِلَّهِ فَهُوَ يَصِلُ
إِلَىٰ شُرَكَائِهِمْ ۗ سَاءَ مَا يَحْكُمُونَ ﴿١٣٦﴾

« Et ils assignent à Allah une part de ce qu'Il a Lui-même crée, en fait de récoltes et de bestiaux, et ils disent : « Ceci est à Allah - selon leur prétention ! - et ceci à nos divinités. » Mais ce qui est pour leurs divinités ne parvient pas à Allah, tandis que ce qui est pour Allah parvient à leurs divinités. Comme leur jugement est mauvais ! »[1]

وَيَجْعَلُونَ لِمَا لَا يَعْلَمُونَ نَصِيبًا مِمَّا رَزَقْنَاهُمْ ۗ تَاللَّهِ لَتُسْأَلُنَّ عَمَّا كُنْتُمْ تَفْتَرُونَ

« Et ils assignent une partie [des biens] que Nous leur avons attribués à (des idoles) qu'ils ne connaissent pas. Par Allah ! Vous serez certes interrogés sur ce que vous inventiez. »[2]

- ʿÂ'ishah – qu'Allah agrée – rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : *« Celui qui a fait vœu d'obéir à Allah, qu'il Lui obéisse. Quant à celui qui a fait vœu de Lui désobéir, qu'il ne le fasse pas. »*[3]

- **Je dis** : Le vœu pour autre qu'Allah est de l'association (*shirk*), il n'est donc pas permis de l'accomplir.

Le comité permanent des savants de l'*Iftâ* a dit :

Le vœu pour autre qu'Allah est de l'association majeure car c'est une adoration, et la vouer à autre qu'Allah est de l'association.

(*Fatâwas* du comité permanent des savants de l'*Iftâ* 1/114)

[1] Sourate *Al-Anʿâm*, v.136.
[2] Sourate *An-Naḫl*, v.56.
[3] Rapporté par Al-Bukhârî dans « *kitab al-imân wa-n-nudaur* » n°6318 et 6322.

Leçon 40 :
Les six conditions du vœu (an nadhr)

- Il faut :

1 – Que le vœu soit pour Allah, non pour un autre

2 – Qu'il soit dans l'obéissance, non dans le péché

3 – Qu'il concerne ce que la personne peut supporter et non ce qu'elle ne peut pas assumer

4 – Qu'il concerne ce que la personne possède et non ce qui ne lui appartient pas

5 – Il ne faut pas [illegible] un [illegible] autre [illegible] Allah

6 – Que [illegible] pas que son vœu a une influence sur la réalisation de l'objet de son vœu.

Se référer au livre « [illegible] » de Ibn Ahmad [illegible] qu'Allah lui fasse miséricorde [illegible]

- [illegible] Ibn Ad-Dhahhak [illegible] Un homme avait fait un vœu à l'époque du Prophète [illegible] dit [illegible] fait le vœu de sacrifier une chamelle à un endroit nommé Bawanah. Le Prophète [illegible] lui demanda [illegible] On lui répondit : Non. Le Prophète [illegible] [illegible] La réponse fut la même. Le Prophète [illegible] dit alors : « [illegible] *vœu concerne ce que la personne ne possède pas.* »[1]

[1] Rapporté par [illegible] n°[illegible] [illegible] Sahih » 4/471

Leçon 41 :
L'interdiction du sacrifice (*ad-dhabh*) pour autre qu'Allah

[illegible]

[illegible]

[illegible]

Dis : En vérité, ma Salat, mes actes de dévotion (ou sacrifices) (nusuki), ma vie et ma mort appartiennent à Allah, Seigneur de l'univers. A Lui nul associé. Et voilà ce qui m'a été ordonné, et je suis le premier à me soumettre. »[1]

Dans ce verset, [illegible] mon sacrifice, mon pèlerinage (*hajj*) et mon adoration.

Et Allah ﷻ dit :

[illegible]

— Accomplis la prière pour ton Seigneur et sacrifie —

- D'après [illegible] Prophète (ﷺ) a dit : « [illegible] *ceux qui sacrifient pour autre que Lui* »[3]

- Je dis : [illegible] sacrifice est une adoration et les adorations ne [illegible] voués qu'à Allah. Et qu'on que [illegible] une adoration pour autre [illegible] commis de l'association majeure. [illegible] qui sacrifie pour autre qu'Allah, comme par exemple pour un djinn, une tombe [illegible] rejet de Sa miséricorde, à moins qu'il ne se repente. En effet, [illegible] qui se repent, Allah accepte son repentir. [illegible] *pour autre que Lui* [illegible] cf. le hadith précédent.)

Et la malédiction [illegible] de la miséricorde d'Allah.

---

[1] Sourate *Al-An'âm*, v.163

[2] Sourate *Al-Kawthar*, v.2

[3] Rapporté par Muslim à la fin de « *Kitâb Al-adâhy* » n°1978

Leçon 42 :
Les sacrifices se divisent en trois parties

- **Premièrement : les sacrifices légiférés, tels :**

1 - Le sacrifice d'une bête pour [illegible]

2 - Les offrandes sacrifiées par les pèlerins.

3 - Le sacrifice d'une bête suite à [illegible] pour Allah.

4 - Le sacrifice d'une bête pour [illegible] près ou par la suite.

5 - Le sacrifice d'une bête à l'occasion du mariage.

6 - Le sacrifice d'une bête pour [illegible]

7 - Le sacrifice [illegible] rapprocher d'Allah.

8 - [illegible] de la [illegible]

- Deuxièmement : les sacrifices [illegible]

1 - Les bêtes égorgées par le boucher [illegible]

2 - Les bêtes égorgées en vue de se nourrir.

- Troisièmement : les sacrifices interdits [illegible] en deux parties.

- *Première partie* [illegible]

1 - Le sacrifice pour des idoles.

2 - Le sacrifice pour les djinns.

3 - [illegible] tombe.

4 - [illegible]

5 - Le sacrifice pour [illegible] prétendent.

[illegible] la construction d'une nouvelle maison [illegible] protéger des djinns.

[illegible] de sacrifices pour les djinns.

[illegible] pour les montagnes afin qu'elles ne [illegible] selon ce qu'ils prétendent.

[illegible] selon ce qu'ils prétendent.

[illegible] déjà entré [illegible] selon ce qu'ils prétendent.

[illegible] à l'endroit où un trésor est découvert.

[illegible] de l'association majeure.

[illegible] des savants de l'*Iftâ* [illegible]

[illegible] du comité permanent des savants de l'*Iftâ* 1/127)

[illegible] interdits tels

[illegible] en privilégiant un certain endroit en prétendant [illegible] alors que la législation [illegible] à ce sujet.

[illegible] pour satisfaire l'un des [illegible] qu'avec ce sacrifice. Ce sacrifice a différents noms chez ses adeptes.

[illegible] *Fatâwas* : 2/573.

Se référer au livre de [illegible] Abu Nasr Shaykh Muhammad [illegible] Imam, concernant ce sujet.

3 - [illegible] par [illegible] vainqueurs.

4 – Et parmi les sacrifices innovés, on dénombre ceux effectués tout particulièrement pour la nuit de la moitié du mois de *Sha'bân*, ou le 27 du mois de *Rajab*, ou la nuit du 12 du mois de *Rabi' Al Awwal*, ou au début et à la fin de l'année etc ...

5 – Le sacrifice pour Allah auprès d'une tombe

• Thâbit Ibn Ad-Dhahhak (ra) a dit : « Un homme avait fait un vœu à l'époque du Prophète (ﷺ). Il dit : « J'ai fait le vœu de sacrifier une chamelle à un endroit nommé Buwânah ». Le Prophète (ﷺ) lui demanda : « *S'y trouvait-il une idole adorée dans la période préislamique ?* » On lui répondit : « Non ». Le Prophète (ﷺ) continua : « *Y célébrait-on une de leurs fêtes ?* » La réponse fut la même. Le Prophète (ﷺ) dit alors : « *Respecte ton vœu, car on ne doit pas respecter un vœu dans la désobéissance d'Allah, ni quand le vœu concerne ce que la personne ne possède pas* »

Propos utile : Shaykh Muqbil ne l'a attribué qu'à Abû Dâwud dans « *Al-Musnad Al-Jâmi'* » 3/301]

Rapporté par Abû Dâwud n°3313 et authentifié par le savant du hadith Shaykh Al-Albâni dans « *Sahih At-jami'* » n°2591. Et Shaykh Muqbil dit dans « *As-Sahih Al-Musnad mimma laysa bi-Sahihain* » 1/137 : « *Ce hadith est authentique selon les conditions des deux Shaykhs (Al-Bukhari et Muslim).* »

Leçon 43 :
La pierre noire ne peut ni nuire ni être utile

• [illegible] t'embrasser, je ne l'aurais pas fait. »[1]

• [illegible] innovateurs auraient dit de lui : c'est un Wahabite !"

[illegible] l'enseignement de l'unicité et de la Sunna ??

Leçon 44 :
L'interdiction de jurer par autre qu'Allah

1. D'après Abd Allah Ibn [illegible] Al-Khaṭṭāb [illegible] jurer par son père [illegible] *qui jure jure par Allah ou qu'il se taise.* »[1]

[illegible] *(expiatoire)* »[2]

3. D'après [illegible] *respect du dépôt n'est pas des nôtres.* »[3]

4. D'après [illegible] Allah [illegible] Le Prophète [illegible] et [illegible]

5. D'après [illegible] *vous interdit de jurer par vos pères.* » »[5]

6. D'après Thabit Ibn [illegible] *qu'il a déclaré.* »[6]

[1] Rapporté par Al-Bukhārī n°6270 et Muslim n°1642
[2] Rapporté par Al-Bukhārī n°4579 et Muslim n°1647
[illegible] *As-Sahīh* » 1/291
[illegible]
[5] Rapporté par Al-Bukhārī n°6271 et Muslim n°1646
[6] Rapporté par Al-Bukhārī n°1297 et Muslim n°110

[illegible] *est véridique, il ne reviendra pas à l'Islam indemne.* »[1]

[illegible] Ibn Samurah [illegible] le Prophète [illegible] « *Ne jurez ni par les fausses divinités, ni par vos pères.* »[2]

[illegible] *jurez qu'en étant véridiques.* »[3]

[illegible] le Prophète [illegible]

[illegible] *en dehors d'Allah a certes commis de l'association.* »[5]

• [illegible] prophétiques authentiques [illegible] qu'Allah est interdit [illegible] la subsistance [illegible] le Prophète, la fraternité [illegible] divorce et autre que cela en dehors [illegible] par Allah [illegible] sans associés.

Remarque [illegible] Allah a certes [illegible] comme le [illegible] autre que [illegible] Nous lui répondons en disant :

لَا يُسْـَٔلُ عَمَّا يَفْعَلُ وَهُمْ يُسْـَٔلُونَ ﴿٢٣﴾

[illegible] « *Al Jâmi' As Sahîh* » 1/290.

[2] Rapporté par Muslim n°1648

[illegible] ainsi que Shaykh Muqbil dans « *As Sahîh Al Musnad* » 2/341

[illegible]

[illegible]

« *Il (Allah) n'est pas interrogé sur ce qu'Il fait, mais ce sont eux qui devront rendre compte [de leurs actes].* »[1]

Et le Prophète ﷺ nous a interdit de jurer par autre qu'Allah comme vu dans les hadiths précédents.

Seconde remarque : Jurer par autre qu'Allah est considéré comme étant de l'association mineure. Mais si la personne exalte ce sur quoi elle jure parmi les créatures comme elle exalte Allah, c'est alors de l'association majeure.

Se référer aux *Fatawas* du comité permanent des savants de l'*Ifta* 1/224

[1] Sourate *Al-Anbiyâ'*, v.23

Leçon 45 :
L'astrologue est-il un sorcier ?

[illegible] *(l'astrologie).* »[1]

• [illegible] D'après [illegible] apparaît que tout astrologue est un sorcier [illegible] d'astrologie augmente, plus [illegible] de sûr augmente. Nous [illegible] astrologue sorciers.

[illegible] de Machlaf [illegible] *en Islam* ».

2- Zayd Ibn Khâlid Al-Juhanî [illegible] a dit : « Le Messager d'Allah [illegible] dirigea la prière [illegible] à Al-Hudaybiyah, après une nuit pluvieuse. La prière accomplie [illegible] les gens [illegible] dit : [illegible] « Allah et Son Messager en sont plus savants », répondirent-ils. Le Prophète [illegible] *renie et ont cru aux astres.* »[2]

3- D'après Abû Hurayrah [illegible] le Prophète [illegible] a dit : « [illegible] *tel astre ou par sa cause* » »[3]

4- Ibn Abbas [illegible] il plut du temps du Prophète [illegible] Il dit alors : [illegible]

Il dit : Ce verset fut alors révélé

---

[1] Rapporté par Abû Dâwûd dans [illegible] chap 22 [illegible] n°3905 [illegible] Mâjah dans [illegible] chap 8 [illegible] 1668 n°[illegible] et 311 avec une chaîne de transmission authentique [illegible] Al-Albânî [illegible] et Shaykh Muqbil également dans « *Al-Jâmiʿ As-Ṣaḥîḥ* » 6/317

[2] Rapporté par Al-Bukhârî n°810 et Muslim n°71

[3] Rapporté par Muslim n°72

فَلَآ أُقْسِمُ بِمَوَٰقِعِ ٱلنُّجُومِ ﴿٧٥﴾

[Non ! Je jure par les positions des étoiles (dans le firmament)]

Jusqu'à

وَتَجْعَلُونَ رِزْقَكُمْ أَنَّكُمْ تُكَذِّبُونَ

[Et est-ce qu'en guise de remerciement (à Allah) vous reniez (ses bienfaits).] »[2,3]

5. D'après Abou Mâlik Al-Aschari [illegible] *aux étoiles, et les lamentations sur le mort.* »[4]

[1] Sourate *Al-Wâqiʿah*, v 75
[2] Sourate *Al-Wâqiʿah*, v 82
[3] Rapporté par Muslim n°[illegible]
[4] Rapporté par Muslim n°934

Leçon 46 :
Le sabir le magicien le sorcier est il mécréant ?

Allah ﷻ dit

وَاتَّبَعُوا مَا تَتْلُو الشَّيَاطِينُ عَلَىٰ مُلْكِ سُلَيْمَانَ ۖ وَمَا كَفَرَ سُلَيْمَانُ وَلَٰكِنَّ الشَّيَاطِينَ كَفَرُوا
يُعَلِّمُونَ النَّاسَ السِّحْرَ ۚ وَمَا أُنْزِلَ عَلَى الْمَلَكَيْنِ بِبَابِلَ هَارُوتَ وَمَارُوتَ ۚ وَمَا يُعَلِّمَانِ مِنْ أَحَدٍ حَتَّىٰ يَقُولَا إِنَّمَا نَحْنُ فِتْنَةٌ فَلَا تَكْفُرْ ۖ فَيَتَعَلَّمُونَ مِنْهُمَا مَا يُفَرِّقُونَ بِهِ بَيْنَ الْمَرْءِ وَزَوْجِهِ ۚ وَمَا هُم بِضَارِّينَ بِهِ مِنْ أَحَدٍ إِلَّا بِإِذْنِ اللَّهِ ۚ وَيَتَعَلَّمُونَ مَا يَضُرُّهُمْ وَلَا يَنفَعُهُمْ ۚ وَلَقَدْ عَلِمُوا لَمَنِ اشْتَرَاهُ مَا لَهُ فِي الْآخِرَةِ مِنْ خَلَاقٍ ۚ وَلَبِئْسَ مَا شَرَوْا بِهِ أَنفُسَهُمْ ۚ لَوْ كَانُوا يَعْلَمُونَ

Et ils suivent ce que les diables racontent contre le règne de Soulaymân. Alors que Soulaymân n'a jamais été mécréant mais bien les diables ont mécru en enseignant aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Hârût et Mârût à Babylone mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne sans qu'ils n'aient dit d'abord : « Nous ne sommes rien qu'une tentation ne sois pas mécréant ». Ils apprenaient auprès d'eux ce qui sème la désunion entre l'homme et son épouse. Or ils ne sont capables de nuire à personne que par la permission d'Allah. Et les gens apprennent ce qui leur nuit et ne leur est pas profitable. Et ils savent, très certainement, que celui qui acquiert ce pouvoir n'aura aucune part dans l'au-delà. Certes quelle détestable marchandise pour laquelle ils ont vendu leurs âmes ! Si seulement ils savaient ! Et s'ils croyaient et craignaient (Allah), une récompense de la part d'Allah serait certes meilleure. Si seulement ils savaient ![1] »

- Le sabir dans ces versets ceux-ci enseignaient rien à personne sans qu'ils n'aient dit d'abord : « Nous ne sommes rien qu'une tentation ne sois pas mécréant » apprenant clairement que la personne ne peut apprendre le sabir la magie à moins de tomber en mécréant en mécroyant donc le mécréant ne pourra apprendre en se basant sur ce noble verset, il apparaît par ce verset qu'il est mécréant. Nous demandons protection à Allah contre la mécréance et prions pour être écrits des gens de l'Enfer.

---

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v 102-103

Allah (ﷻ) dit

وَلَا يُفْلِحُ السَّاحِرُ حَيْثُ أَتَىٰ

« Et le magicien ne reussit pas, où qu'il soit. »[1]

قَالَ مُوسَىٰٓ أَتَقُولُونَ لِلْحَقِّ لَمَّا جَآءَكُمْ ۖ أَسِحْرٌ هَٰذَا وَلَا يُفْلِحُ السَّٰحِرُونَ

« Moïse dit : Dites-vous à la Vérité quand elle vous est venue : Est-ce que ce n'est de la magie ? Alors que les magiciens ne réussissent pas.

[illegible]

Lorsqu'ils jetèrent, Moïse dit : « Ce que vous avez produit est magie ! Allah l'annulera. Car Allah ne fait pas prospérer ce que font les fauteurs de désordre. »[3]

Et d'après Abû Hurayrah (ﷺ) le Prophète (ﷺ) a dit : « [illegible] Les compagnons demandèrent : « O Messager d'Allah ! Quels sont-ils ? » Il (ﷺ) répondit : « [illegible] »[4]

Voici quelques propos profitables :

1. Al-Ghâhab (qu'Allah le fasse miséricorde) a dit dans son livre « Les péchés majeurs » (le troisième péché majeur : [illegible] la magie, la sorcellerie) :

« [illegible] le magicien le sorcier mécroit [illegible] Allah (ﷻ) dit : « *Alors que Sulaymân n'a jamais été mécréant, mais bien les diables, ils enseignent aux gens la magie.* »

[illegible] des diables maudits [illegible] enseignent la magie [illegible] de pousser les gens à commettre de l'association [...]

Nous trouvons ainsi beaucoup de gens [illegible] à la magie en pensant qu'elle n'est qu'interdite sans se rendre compte qu'elle est de la mécréante majeure [...] la peine du sorcier est la mort car il a mécru en Allah [...] que le serviteur craigne donc son Seigneur et qu'il ne rentre pas

---

[1] Sourate Tâ Hâ, v 69

[2] Sourate *Yûnus*, v 77

[3] Sourate *Yûnus*, v 81

[4] Rapporté par Al Bukhârî n°2615 et Muslim n°89

[illegible] citation

[illegible] miséricorde, p 21 22

2- Le comité permanent des savants [illegible]

[illegible] la sorcellerie [illegible] Allah a montré dans le Noble [illegible] la magie est de la mécréance

[illegible]

[illegible]

ils enseignent aux gens la magie ainsi que ce qui est descendu aux deux anges Harut et Marut à Babylone, mais ceux-ci n'enseignaient rien à personne sans qu'ils n'aient dit d'abord : « Nous ne sommes rien qu'une ***tentation, ne soit pas mécréant »*** »[1]

Et le Prophète [illegible] également montre que le *as-sihr* est un des péchés majeurs et a ordonné de s'en éloigner : « *Éloignez-vous des sept péchés [illegible] la perte* » et parmi ceux-ci il a cité *as-sihr*

Et d'après [illegible] le Prophète [illegible] a dit [illegible]

Quant au [illegible] dans la question posée au comité permanent [illegible] ce n'est d'après [illegible] faible mais c'est plutôt une parole forgée de toute pièce

Et c'est Allah [illegible] et que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad (salam, le et ses compagnons)

Tiré des *Fatawa* du comité permanent des savants de l'Arabie 1 367 368 n°6289 et 6970

3- Le comité permanent des savants de l'*Ifta* a dit également

« Si le magie en emploie dans sa magie de la mécréance il doit alors être exécuté car il devient apostat et telle est sa peine. Et s'il s'avère qu'il a tué

[1] Sourate *Al-Baqarah* v 102.

par sa magie une âme innocente, il doit alors être exécuté en conformité avec la loi du talion. En revanche, s'il n'a pas employé de mécréance, ni tué personne, il y a alors divergence sur son exécution à cause de sa magie. Et la vérité est qu'il doit être tué, car telle est la peine de l'apostat. C'est l'avis d'Abu Hanifah, de Mâlik et d'Ahmad - qu'Allah leur fasse miséricorde - à cause de la mécréance absolue sans conditions qu'entraine la magie, la preuve étant dans la parole d'Allah (ﷻ) :

وَٱتَّبَعُوا۟ مَا تَتْلُوا۟ ٱلشَّيَٰطِينُ عَلَىٰ مُلْكِ سُلَيْمَٰنَ ۖ وَمَا كَفَرَ سُلَيْمَٰنُ وَلَٰكِنَّ ٱلشَّيَٰطِينَ كَفَرُوا۟ يُعَلِّمُونَ ٱلنَّاسَ ٱلسِّحْرَ

« Et ils suivirent ce que les diables racontent contre le règne de Sulaymân. Alors que Sulaymân n'a jamais été mécréant mais bien les diables : ils enseignent aux gens la magie »[1]

Le verset est une preuve de la mécréance absolue sans conditions du magicien. Et ainsi que le hadith rapporté par Al Bukhârî d'après Bujâlah Ibn 'Abadah : « 'Umar Ibn Al Khattab (رضي الله عنه) a donné l'ordre de tuer tout sorcier et sorcière. Nous tuâmes alors trois sorcières. »

Et il est rapporté authentiquement d'après la mère des croyantes Hafsah qu'Allah l'agrée - Qu'elle a ordonné que l'on tue une de ses servantes qui l'avait ensorcelée. Rapporté par Mâlik dans « *Al-Muwattâ* »

Et Jundub a dit que : « La peine du sorcier consiste à le frapper d'un coup d'épée. » Rapporté par At-Tirmidhî.

Donc, le statut du sorcier au sujet duquel nous avons été interrogés est qu'il doit être exécuté selon l'avis le plus juste des savants. Et celui qui se charge de vérifier si la magie s'est avérée et qui s'occupe d'exécuter la sentence est le gouverneur chargé des affaires des musulmans afin d'éviter la corruption et de fermer la porte à l'anarchie.

Et que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, sa famille et ses compagnons. »

Tiré des *Fatâwas* du comité permanent des savants de l'*Iftâ* 1/369, n°4804

---

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v 102

Note : A partir de cela, il apparait très dangereux de lire les livres suivants :

1- *Shams Al-Maʿârif*

2- *Al-Mandal As-Sulaymânî*

3- *As-Sabʿa Al-ʿUhud*

4- *Hirz Al-Jawchan*

5- *Abû Maʿshar Al-Falakî*

6- *Natijat Fatakî Bayt Al-Faqîh*

Et autres livres de magie, d'égarement, de voyance et de supercherie Nous demandons protection à Allah contre la déchéance et demandons qu'Il nous préserve de l'égarement.

Leçon 47 :
L'interdiction de se rendre chez les voyants et devins

[illegible] qu'Allah agrée rapporte que des gens ont interrogé le Messager d'Allah ﷺ à propos [illegible] Le Messager d'Allah ﷺ leur répondit : « Ce ne sont rien. » Ils dirent : « Messager d'Allah, parfois ils nous rapportent des choses qui se révèlent [illegible] Le Messager d'Allah ﷺ dit : « Cette parole est juste [illegible] Le démon l'a dérobée [illegible] et il l'a susurrée à l'oreille de son ami [illegible] mensonges. »[1]

- Mu'awiyah Ibn Al Hakam As-Sulami rapporte : Je dis : « O Messager d'Allah, je viens à peine de sortir de cette période d'ignorance (*Jahiliyah*). Allah nous a apporté [illegible] certains d'entre nous consultent des devins. » Le Messager d'Allah ﷺ dit : « Ne [illegible] » Il dit : « Certains d'entre nous ont aperçu [illegible] » Il dit : « Cela est [illegible] projets. »[2]

- Une des épouses du Prophète ﷺ a rapporté que le Prophète ﷺ a dit : « [illegible] ne sera [illegible] acceptée pendant quarante nuits. »[3]

Abu Mas'ud Al Badri rapporte que le Prophète ﷺ a interdit [illegible]

Et l'interprétation de [illegible] c'est celui qui est connu comme savant pour sa voyance

- Abd Allah ibn Umar rapporte que Umar se rendit avec le Prophète ﷺ et un groupe de musulmans du côté de l'endroit où se trouvait Ibn Sayyad. Ils le trouvèrent en train de jouer avec d'autres enfants [illegible] auprès des Bani Maghalah. Alors que les garçons prirent la fuite, Ibn Sayyad resta assis. Il ne s'aperçut de l'arrivée du Prophète ﷺ que lorsque

---

Rapporté par Al-Bukhari par trois fois
1- « *At Tibb* », chap 45 n°5429
2- « *Al-Adab* », chap.117 n°5859
3- « *At Tawhid* », chap.57 n°7122.
Et rapporté par Muslim dans « *Kitab as-Salam* » 4/1750 n°2228

[2] Rapporté par Muslim par deux fois :
1- « *Al-Massajid wa mawadhic as-Salat* », chap 7, 1/381-382 n°735
2- « *As-Salam* », chap.35. 4/1748-1749 n°121
[illegible]

[4] Rapporté par Al-Bukhari n°5428 et Muslim n°1567

ce n est pas lui, tu n auras alors aucun benefice à te tuer. »[3]

Note

l'inspiration divine.

été révélé à Muhammad (ﷺ) »[3]

[1] Rapporté par A. Bukhâri n°1289 et Muslim n°2930
[2] Rapporté par Muslim n°2924

- **Je dis :**

Al-Kahin (le voyant) : C'est celui qui informe les gens à propos de choses concernant [illegible] l'inconnu, qui ne se sont pas encore produites, comme par exemple Mahdi Amin. En tant de même partie ceux qui informent de ce que recèlent les âmes. Et comme ce précédemment il est interdit de les consulter, ils ne valent rien. Ils sont [illegible] dans *Al-Bâtil* (le faux, ce qui est vain, nul)

Al-Arrâ (le devin) : C'est celui qui informe les gens à propos d'une chose perdue ou volée ou autres événements qui se sont produits et qui échappent aux gens. Ils se rendent chez [illegible] les informe à propos de l'endroit où se trouve le malfaiteur de la localisation de la chose perdue ou volée ou du nom du [illegible] événements qui se sont produits et qui échappent aux gens. Or il a été vu précédemment qu'il est interdit de les consulter et qu'en faisant [illegible] Allah n'accepte aucune prière de la personne concernée pendant quarante nuits en punition de ce crime qu'elle a commis en se rendant chez un devin ou un voyant. Que Allah nous protège de l'égarement après nous avoir guidés.

Et le comité permanent des savants de l'Arabie a dit :

[illegible] ce sont ceux qui prétendent connaître les choses concernant [illegible] ou savoir ce que recèlent les âmes. Ce sont le plus souvent ceux qui font appel à l'observation des [illegible] de connaître les événements à venir ou ceux qui emploient des dames qui dérobent des informations. Et parmi leurs [illegible] des traits sur le sable, ceux qui lisent dans les tasses, dans les paumes de la main ou dans un livre prétendant connaître par [illegible] ceux-ci sont mécréants car ils se sont associés à Allah dans un de Ses attributs spécifiques en prétendant connaître [illegible] la science de l'invisible et de même pour avoir démenti la parole d'Allah ﷻ :

[illegible]

Dis : « Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'inconnaissable, à part Allah. Et ils ne savent pas quand ils seront ressuscités ! »[2]

[illegible]

[2] Sourate *An-Naml*, v 65

[illegible]

« C'est Lui qui connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, sauf à celui qu'Il agrée comme Messager et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens vigilants. »[1]

[illegible]

« C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît. »[2]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[1] Sourate *Al-Jinn*, v 26-27
[2] [illegible]

Leçon 48 :
L'interdiction d'accrocher une amulette un talisman ou *At-Tiwalah*[1]

dans « *Al-Jâmi' As-Sahîh* » 6/294]

collier » accroché au cou des chameaux doit être arraché »[4]

crottin d'animal ou un os après avoir fait ses besoins »[5]

Naidi

considère comme bon (*hasan*) dans « *Al-Jami' As-Sahih* » 6/ 294

« tabon

contre le mauvais œil (al-'ayn). »

« D'après [illegible] Mas'ud [illegible] le Prophète ﷺ a dit [illegible] *de l'association (shirk)* »[1]

• [illegible] une personne [illegible] Qu'[illegible] talisman [illegible] Allah [illegible] vers autre que [illegible] est de l'association [illegible], comme c'est rapporté dans ce [illegible] hadith prophétique [illegible] *certes commis de l'association (shirk).* »

Voici quelques propos profitables :

[illegible]

1 – Ce qui est de l'association (*shirk*) :

[illegible] serpent [illegible] couleurs [illegible]

Et cette partie se divise en deux genres :

[illegible] si la personne qui porte cet objet a [illegible] apporter [illegible] indépendamment d'Allah.

[illegible] si la personne qui porte cet objet [illegible] repousser [illegible] apporter [illegible] indépendamment d'Allah.

---

[1] [illegible] Ḥibbān 13/456 et Al-Bayhaqī 9/350

[2] [illegible]

[3] NdT : *Al-Fāriʿah* est aussi de la sève, de couleur jaune

2 – Ce qui est une innovation :

[illegible]

[illegible]

Le grand savant, spécialiste du hadith, Shaykh Muhammad Nasir Ad-Din Al Albani, qu'Allah lui fasse miséricorde a dit

***At-Tamimah* (les talismans)** [illegible]

[illegible] effet bénéfique »

Tayyib » p 44-45

n°492.

véridique, peut se tromper

As-Satâr Az-Zâhid

[1] NdT C-à-d les talismans faits avec des versets du Coran

certes commis de l'association (shirk) »

Leçon 49 :

[illegible] dehors d'Allah

Allah (ﷻ) dit

[illegible] وَأَعْلَمُ مَا تُبْدُونَ وَمَا [illegible]

Allah dit : Ne vous ai-je pas dit que je connais les mystères des cieux et de la terre, et que je sais ce que vous divulguez et ce que vous cachez ?[1]

[illegible]

Et Allah n'est point tel qu'il vous dévoile l'Inconnaissable.

[illegible]

(Rappelle leur) le moment où Allah dira : Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah ? » Il dira : « Gloire et pureté à Toi ! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire ! Si je l'avais dit, Tu l'aurais sûr vertes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en Toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu. »[2]

[illegible]

Dis [leur] : Je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, ni que je connais l'Inconnaissable, et je ne vous dis pas que je suis un ange. Je ne fais que suivre ce qui m'est révélé. Dis : Est-ce que sont égaux l'aveugle et celui qui voit ? Ne réfléchissez-vous donc pas ?[3]

---

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v 33.
[2] Sourate *Âl ʿImrân*, v 179
[3] Sourate *Al-Mâ'idah*, v 116
[4] Sourate *Al-An'âm*, v 50

وَعِندَهُۥ مَفَاتِحُ ٱلْغَيْبِ لَا يَعْلَمُهَآ إِلَّا هُوَ

« *C'est Lui qui détient les clefs de l'Inconnaissable. Nul autre que Lui ne les connaît.* »[1]

قُل لَّآ أَمْلِكُ لِنَفْسِى نَفْعًا وَلَا ضَرًّا إِلَّا مَا شَآءَ ٱللَّهُ ۚ وَلَوْ كُنتُ أَعْلَمُ ٱلْغَيْبَ لَٱسْتَكْثَرْتُ

مِنَ ٱلْخَيْرِ وَمَا مَسَّنِىَ ٱلسُّوٓءُ ۚ إِنْ أَنَا۠ إِلَّا نَذِيرٌ وَبَشِيرٌ لِّقَوْمٍ يُؤْمِنُونَ

« *Dis : Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage, sauf ce qu'Allah veut. Et si je connaissais l'Inconnaissable, j'aurais eu des biens en abondance, et aucun mal ne m'aurait touché. Je ne suis, pour les gens qui croient, qu'un avertisseur et un annonciateur.* »[2]

فَقُلْ إِنَّمَا ٱلْغَيْبُ لِلَّهِ

« *Alors, dis : L'inconnaissable relève seulement d'Allah.* »[3]

Et Nuḥ (ﷺ) a dit :

وَلَآ أَقُولُ لَكُمْ عِندِى خَزَآئِنُ ٱللَّهِ وَلَآ أَعْلَمُ ٱلْغَيْبَ وَلَآ أَقُولُ إِنِّى مَلَكٌ

« *Et je ne vous dis pas que je détiens les trésors d'Allah, je ne connais pas l'Inconnaissable, et je ne dis pas que je suis un Ange* »[4]

Et Allah (ﷻ) dit :

وَلِلَّهِ غَيْبُ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ وَإِلَيْهِ يُرْجَعُ ٱلْأَمْرُ كُلُّهُۥ فَٱعْبُدْهُ وَتَوَكَّلْ عَلَيْهِ ۚ وَمَا

رَبُّكَ بِغَٰفِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ ﴿١٢٣﴾

« *À Allah appartient l'Inconnaissable des cieux et de la terre, et c'est à Lui que revient l'ordre tout entier. Adore-Le donc et place ta confiance en Lui. Ton Seigneur n'est pas inattentif à ce que vous faites.* »[5]

قُل لَّا يَعْلَمُ مَن فِى ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ ٱلْغَيْبَ إِلَّا ٱللَّهُ

---

[1] Sourate *Al-An'âm*, v 59
[2] Sourate *Al-A'râf*, v 188
[3] Sourate *Yûnus*, v 20
[4] Sourate *Hûd*, v.21
[5] Sourate *Hûd*, v.123

« Dis : *Allah sait mieux combien de temps ils demeurèrent là. À Lui appartient l'Inconnaissable des cieux et de la terre.* »[1]

سُبْحَانَ اللَّهِ عَمَّا يَصِفُونَ ۞ عَالِمِ الْغَيْبِ وَالشَّهَادَةِ فَتَعَالَىٰ عَمَّا يُشْرِكُونَ

« *Gloire et pureté à Allah ! Il est Supérieur à tout ce qu'ils décrivent. [Il est] Connaisseur de toute chose visible et invisible ! Il est bien au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent !* »[2]

قُل لَّا يَعْلَمُ مَن فِي السَّمَاوَاتِ وَالْأَرْضِ الْغَيْبَ إِلَّا اللَّهُ ۚ وَمَا يَشْعُرُونَ أَيَّانَ يُبْعَثُونَ ۞

« *Dis. Nul de ceux qui sont dans les cieux et sur la terre ne connaît l'Inconnaissable, à part Allah. Et ils ne savent pas quand ils seront ressuscités !* »[3]

إِنَّ اللَّهَ عِندَهُ عِلْمُ السَّاعَةِ وَيُنَزِّلُ الْغَيْثَ وَيَعْلَمُ مَا فِي الْأَرْحَامِ ۖ وَمَا تَدْرِي نَفْسٌ مَّاذَا تَكْسِبُ غَدًا ۖ وَمَا تَدْرِي نَفْسٌ بِأَيِّ أَرْضٍ تَمُوتُ ۚ إِنَّ اللَّهَ عَلِيمٌ خَبِيرٌ ۞

« *La connaissance de l'Heure est auprès d'Allah ; et c'est Lui qui fait tomber la pluie salvatrice ; et Il sait ce qu'il y a dans les matrices. Et personne ne sait ce qu'il acquerra demain, et personne ne sait dans quelle terre il mourra. Certes Allah est Omniscient et Parfaitement Connaisseur.* »[4]

ذَٰلِكَ عَالِمُ الْغَيْبِ وَالشَّهَادَةِ الْعَزِيزُ الرَّحِيمُ ۞

« *C'est Lui le Connaisseur [des mondes] inconnus et visibles, le Puissant, le Miséricordieux.* »[5]

قُلْ بَلَىٰ وَرَبِّي لَتَأْتِيَنَّكُمْ عَالِمِ الْغَيْبِ ۖ لَا يَعْزُبُ عَنْهُ مِثْقَالُ ذَرَّةٍ فِي السَّمَاوَاتِ وَلَا فِي الْأَرْضِ وَلَا

أَصْغَرُ مِن ذَٰلِكَ وَلَا أَكْبَرُ إِلَّا فِي كِتَابٍ مُّبِينٍ ۞

« *Il est le Connaisseur de l'Inconnaissable. Rien ne Lui échappe fût-il du poids de la plus petite fourmi dans les cieux, comme sur la terre. Et rien*

---

[1] Sourate *Al-Kahf*, v 26.
[2] Sourate *Al-Mu'minûn*, v 91-92
[3] Sourate *An-Naml*, v 65
[4] Sourate *Luqmân*, v 34.
[5] Sourate *As-Sajdah*, v.6.

n'existe de plus petit ni de plus grand, qui ne soit inscrit dans un Livre explicite. »[1]

Puis, quand Nous décrétâmes sa mort, il n'y eut pour les avertir de sa mort que la « bête de terre » qui rongea sa canne. Puis lorsqu'il s'écroula, il apparut de toute évidence aux djinns que s'ils savaient vraiment l'inconnu, ils ne seraient pas restés dans le supplice humiliant (de la servitude). »

« *Dis : Mon Seigneur envoie la Vérité, (à Ses messagers), Il est Parfait Connaisseur des choses inconnaissables*». »[3]

قُلِ ٱللَّهُمَّ فَاطِرَ ٱلسَّمَٰوَٰتِ وَٱلْأَرْضِ

Dis : Ô Allah Créateur des cieux et de la terre Connaisseur de tout ce que le monde ignore comme de ce qu'Il perçoit, c'est Toi qui jugeras entre Tes serviteurs ce sur quoi ils divergeaient. »[4]

« *C'est Lui Allah Nulle divinité digne d'adoration autre que Lui, le Connaisseur de l'Invisible tout comme du visible, c'est Lui, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.* »[5]

[1] Sourate *Saba'* v 3
[2] Sourate *Saba'*, v 14
[3] Sourate *Saba'*, v 48.
[4] Sourate *Az-Zumar*, v 46
[5] Sourate *Al-Hashr*, v 22

C'est [illegible] connaît le mystère. Il ne dévoile Son mystère à personne, sauf à celui qu'Il agrée comme Messager et qu'Il fait précéder et suivre de gardiens [illegible] qu'il sache [illegible] bien transmis [illegible] messages de leur Seigneur. Il cerne (de Son savoir) ce qui est [illegible] et ***dénombre exactement toute chose».*** »[1]

- [illegible]

[illegible] le Messager d'Allah [illegible] *d'Allah*

– Personne ne sait ce qui arrivera demain sauf Allah [illegible]

[illegible] *sauf Allah.*

– Personne ne sait quand viendra la pluie sauf Allah

[illegible]

[illegible] le Messager d'Allah [illegible] a dit [illegible] puis il récita le verset (Luqman, v34)

[illegible] le Messager d'Allah [illegible] puis il récita le verset (Luqman, v34)[4]

[illegible] le Messager d'Allah [illegible]

[illegible] fille de Muʿawwid [illegible] Messager d'Allah [illegible] rentra chez moi [illegible] [illegible] des poèmes] leurs pères qui [illegible] dit alors : « Et [illegible]

[1] Sourate *Al-Jinn*, v 26-28

[illegible] Ahmad [illegible]

[illegible] chapitre « *Al-Istisqâ'* »

[illegible] Al-Albânî comme authentique dans « *Ṣaḥîḥ Al-jâmiʿ* » n°3255

[illegible]

[illegible] Prophète qui [illegible] Le Prophète [illegible]

- **Parole profitable :**

[illegible]

- [illegible] D'après [illegible] Et personne ne [illegible]

Rapporté par Al-Bukhârî n°3779 et 4852.

[illegible]

[3] Ces noms désignent des contrées du Yémen

Leçon 50 :

Allah (ﷻ) dit :

Puis une fois que tu t'es décidé, confie-toi donc à Allah. Allah aime, en vérité, ceux qui Lui font confiance. »[1]

Ils disent : « Obéissance ! » Puis sitôt sortis de chez toi, une partie d'entre eux dé[illegible] au cours de la nuit de tout autre chose que ce qu'elle t'a dit. [Cependant] Allah enregistre ce qu'ils font la nuit. Pardonne-leur donc et place ta confiance en Allah. Et Allah suffit comme Protecteur. »[2]

Et craignez Allah. C'est en Allah que les croyants doivent mettre leur confiance. »[3]

Deux hommes d'entre ceux qui craignaient Allah et qui étaient comblés par Lui de bienfaits virent : Entrez chez eux par la porte. Puis quand vous y serez entrés, vous serez sans doute les dominants. Et c'est en Allah qu'il faut avoir confiance si vous êtes croyants. »[4]

[1] Sourate *Âl 'Imrân*, v 159
[2] Sourate *An-Nisâ'*, v 81
[3] Sourate *Al-Mâ'idah*, v 11
[4] Sourate *Al-Mâ'idah*, v 23

Notre Seigneur embrasse toute chose de sa science. C'est en Allah que nous plaçons notre confiance. Ô notre Seigneur, tranche par la vérité, entre nous et notre peuple car Tu es le meilleur des juges.

[illegible]

إِيمَٰنًا وَعَلَىٰ رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ ﴿٢﴾

Les vrais croyants sont ceux dont les cœurs frémissent quand on mentionne Allah. Et quand ses versets leur sont récités, cela fait augmenter leur foi. Et ils placent leur confiance en leur Seigneur.

[illegible]

Et s'ils inclinent à la paix, incline vers celle-ci toi aussi, et place ta confiance en Allah car c'est Lui l'Audient, l'Omniscient.

[illegible]

Et Moïse dit : « Ô mon peuple, si vous croyez en Allah, placez votre confiance en Lui si vous (Lui) êtes soumis. » Ils dirent : « En Allah nous plaçons notre confiance. Ô Seigneur, ne fais pas de nous une cible pour les persécutions des injustes. Et délivre-nous, par Ta miséricorde, des gens mécréants. » »[4]

Et Hud (ﷺ) a dit :

[illegible]

« Je place ma confiance en Allah, mon Seigneur et le vôtre. Il n'y a pas d'être vivant qu'Il ne tienne par son toupet. Mon Seigneur, certes, est sur un droit chemin. »[5]

Et Shuʿayb a dit :

[1] Sourate *Al-Aʿrāf*, v.89
[2] Sourate *Al-Anfāl*, v.2
[3] Sourate *Al-Anfāl*, v.61
[4] [illegible]
[5] Sourate *Hūd*, v.56

وَمَا تَوْفِيقِي إِلَّا بِٱللَّهِ ۚ عَلَيْهِ تَوَكَّلْتُ وَإِلَيْهِ

Et ma réussite ne dépend que d'Allah. En Lui je place ma confiance et c'est vers Lui que je reviens repentant. »[1]

Et Allah ﷻ dit

[illegible]

A Allah appartient l'inconnaissable des cieux et de la terre, et c'est à Lui que revient [illegible] tout entier. Adore Le donc et place ta confiance en Lui. Ton Seigneur n'est pas inattentif à ce que vous faites. »[2]

[illegible]

Leurs Messagers leur dirent : « Certes, nous ne sommes que des humains comme vous. Mais Allah favorise qu'Il veut parmi Ses serviteurs. Il ne nous appartient de vous apporter quelque preuve, que par la permission d'Allah. Et c'est en Allah que les croyants doivent placer leur confiance. Et qu'aurions-nous à ne pas placer notre confiance en Allah alors qu'Il nous a guidés sur les sentiers [que nous devrons suivre] ? Nous endurerons sûrement la persécution que vous nous infligez. Et ceux qui ont confiance en Allah s'en remettent entièrement à Lui. »[3]

[illegible]

[illegible] ٱلَّذِينَ يَتَوَلَّوْنَهُۥ وَٱلَّذِينَ

[illegible]

[1] Sourate *Hûd*, v 88
[2] Sourate *Hûd*, v 123
[3] Sourate *Ibrâhîm*, v 11-12

Lorsque tu lis le Coran, demande la protection d'Allah contre le Diable maudit. Il n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et qui placent leur confiance en leur seigneur. Il n'a de pouvoir que sur ceux qui le prennent pour ami et qui deviennent associateurs à cause de lui.

Et place ta confiance en Celui qui ne meurt jamais. Et par sa louange, glorifie-Le. Il suffit comme Parfait Connaisseur des péchés de Ses serviteurs. »[2]

Et place ta confiance dans le Tout Puissant, le Très Miséricordieux qui te voit quand tu te lèves, et (voit) tes gestes parmi ceux qui se prosternent. C'est vraiment Lui l'Audient l'Omniscient.

Place donc ta confiance en Allah, car tu es de toute évidence dans la vérité et le bon droit. »[4]

وَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلًا ﴿٣﴾

Et place ta confiance en Allah. Allah te suffit comme protecteur.

Seigneur, c'est en Toi que nous mettons notre confiance et à Toi nous revenons [repentants]. Et vers Toi est le Devenir.

[1] Sourate *An-Nahl*, v 98-100
[2] Sourate *Al-Furqân*, v 58
[3] Sourate *Ash-Shu'arâ*, v 217-220
[4] Sourate *An-Naml*, v 79
[5] Sourate *Al-Mumtahanah*, v 4

Lorsque tu lis le Coran, demande la protection d'Allah contre le Diable banni. Il n'a aucun pouvoir sur ceux qui croient et qui placent leur confiance en leur Seigneur. Il n'a de pouvoir que sur ceux qui le prennent pour allié et qui deviennent associateurs à cause de lui.

Et place ta confiance en Le Vivant qui ne meurt jamais. Et par Sa louange, glorifie-Le. Il suffit comme Parfait Connaisseur des péchés de Ses serviteurs. »[2]

Et place ta confiance dans le Tout Puissant, le Très Miséricordieux, qui te voit quand tu te lèves, et voit tes gestes parmi ceux qui se prosternent. C'est Lui vraiment l'Audient, l'Omniscient.

Place donc ta confiance en Allah, car tu es de toute évidence dans la vérité et le bon droit. »[4]

وَتَوَكَّلْ عَلَى ٱللَّهِ ۚ وَكَفَىٰ بِٱللَّهِ وَكِيلًا ٣

Et place ta confiance en Allah. Allah te suffit comme protecteur.

Seigneur, c'est en Toi que nous mettons notre confiance et à Toi nous revenons [repentants]. Et vers Toi est le Devenir.

[1] Sourate *An-Nahl*, v 98-100
[2] Sourate *Al-Furqân*, v 58
[3] Sourate *As-Shu'arâ*, v 217-220
[4] Sourate *An-Naml*, v 79
[5] Sourate *Al-Ahzâb*, v 3 et 48
[6] Sourate *Al-Mumtahanah*, v 4

Allah, nulle autre divinité [digne d'adoration] que Lui ! Et c'est à Allah que les croyants [doivent] s'en remettre.[1]

[illegible] وَيَرْزُقْهُ مِنْ حَيْثُ لَا يَحْتَسِبُ وَمَن [illegible]

[illegible] ٱللَّهُ لِكُلِّ شَيْءٍ قَدْرًا ۝٣

Et quiconque place sa confiance en Allah, Il [Allah] lui suffit. Allah atteint ce qu'Il Se propose, et Il a assigné une mesure à chaque chose.[2]

[illegible] Allah (*at-tawakkul*).

[illegible] Prophète [illegible]

[illegible]

[illegible] Le Prophète [illegible] : « *'Ukâshah t'a devancé.* » »[4]

---

[1] Sourate *At-Taghâbun*, v 13.
[2] Sourate *At-Talâq*, v 3.
[3] [illegible] *hasan*) dans « *Al-Jami' As-Sahîh* » 6/328.
[4] [illegible] Prophète (ﷺ) : « ... *ils ont placé toute leur confiance en Allah.* »

[illegible]

[illegible] rapporte [illegible] Messager d'Allah ﷺ [illegible] grands arbres épineux [illegible] l'ombre [illegible] Le Messager d'Allah ﷺ [illegible] son sabre [illegible] Messager d'Allah ﷺ nous appela [illegible] et nous [illegible] Messager d'Allah ﷺ [illegible] Messager d'Allah ﷺ [illegible] et ne [illegible] aucune punition.[2]

[illegible]

Concernant le hadith [illegible] rapporté que le Prophète ﷺ a dit [illegible] Rapporté par l'imam Ahmad [illegible] An-Nasa'i [illegible] Ibn Hibban et Al-Hakim [illegible] *Hasan-Sahih*.

[illegible] confiance en Allah [illegible]

---

[1] [illegible]

[2] Rapporté par Al-Bukhari n°2753 et Muslim n°843

[illegible] Allah a [illegible] Allah a ordonné [illegible] sa pleine confiance [illegible] causes est une obéissance et [illegible] Allah [illegible]

[illegible] فَلْيَتَوَكَّلِ الْمُؤْمِنُونَ ﴿١١﴾

« Et craignez Allah. C'est en Allah que les croyants doivent mettre leur confiance. »[1]

[illegible] contentement [illegible] ordonnées [illegible] Allah [illegible] ordonnées est une part de [illegible] sa [illegible] sa confiance en Allah [illegible] ensemble des causes [illegible] réalise pas.

[illegible]

[illegible]

[1] Sourate *Al-Mâ'idah*, v.11

Leçon 51 :

Allah (ﷻ) dit

« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre sont les mécréants. »[1]

« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre ceux-là sont des injustes. »[2]

« Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre ceux-là sont les pervers. »[3]

فَٱحْكُم بَيْنَهُم بِمَآ أَنزَلَ ٱللَّهُ ۖ وَلَا تَتَّبِعْ أَهْوَآءَهُمْ

Juge alors parmi eux d'après ce qu'Allah a fait descendre. Ne suis pas leurs passions, et prends garde qu'ils ne tentent de te détourner d'une partie de ce qu'Allah t'a révélé. »[4]

Est-ce donc le jugement du temps de l'ignorance qu'ils cherchent ? Qui a-t-il de meilleur qu'Allah en matière de jugement pour des gens qui ont une foi ferme ? »[5]

---

[1] Sourate *Al-Mâ'idah*, v 44
[2] Sourate *Al-Mâ'idah*, v 45
[3] Sourate *Al-Mâ'idah*, v 47
[4] Sourate *Al-Mâ'idah*, v 49
[5] Sourate *Al-Mâ'idah*, v 50

Et Yûsuf (عليه السلام) a dit :

Le jugement n'appartient qu'à Allah. Il vous a commandé de n'adorer que Lui. Telle est la religion droite, mais la plupart des gens ne savent pas. »[1]

Et Ya'qub عليه السلام a dit :

Le jugement n'appartient qu'à Allah, en Lui je place ma confiance. Et que ceux qui placent en Lui leur confiance la placent en Lui. »[2]

Et Allah ﷻ dit :

Ils n'ont aucun allié en dehors de Lui et Il n'associe personne à Son commandement. »[3]

« *C'est Allah qui juge et personne ne peut s'opposer à Son jugement et* ***Il est prompt à régler les comptes.*** »[4]

أَلَا لَهُ الْحُكْمُ وَهُوَ أَسْرَعُ

C'est à Lui qu'appartient le jugement et Il est le plus prompt des ***juges.*** »[5]

[1] Sourate *Yûsuf*, v.40
[2] Sourate *Yûsuf*, v.67
[3] Sourate *Al-Kahf*, v.26.
[4] Sourate *Ar-Ra'd*, v.41
[5] Sourate *Al-An'âm*, v.62

Le jugement n'appartient qu'à Allah. Il tranche en toute vérité et Il est le meilleur des juges. »[1]

[illegible]

Chercherai-je un autre juge qu'Allah, alors que c'est Lui qui a fait descendre vers vous ce Livre bien exposé ? »[2]

[illegible]

Ou bien auraient-ils des associés (à Allah) qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises ? Or, si l'arrêt décisif n'avait pas été prononcé, il aurait été tranché entre eux. Les injustes auront certes un châtiment douloureux. »[3]

وَمَا [illegible]

Sur toutes vos divergences, le jugement appartient à Allah. Tel est Allah, mon Seigneur : en Lui je place ma confiance et c'est à Lui que je retourne [repentant]. »[4]

[illegible]

Non ! Par ton Seigneur ! Ils ne seront pas croyants aussi longtemps qu'ils ne t'auront demandé de juger de leurs disputes et qu'ils n'auront éprouvé nulle angoisse pour ce que tu auras décidé et qu'ils se soumettent complètement (à ta sentence). »[5]

أَلَيْسَ ٱللَّهُ بِأَحْكَمِ ٱلْحَٰكِمِينَ ﴿٨﴾

« Allah n'est-il pas le plus sage des juges ? »

[1] Sourate *Al-An'âm*, v 57
[2] Sourate *Al-An'âm* [illegible]
[illegible] *As-Shûrâ* [illegible]
[illegible] *As-Shûrâ* [illegible]
[illegible] *An-Nisâ* [illegible]
[5] Sourate *At-Tîn*, v 8

[illegible]

A Lui appartient le jugement et vers Lui vous serez ramenés.

Et Shuʿayb (ﷺ) a dit à son peuple

[illegible]

Patientez donc jusqu'à ce qu'Allah juge parmi nous car Il est le ***Meilleur des juges.*** »[2]

Et Allah (ﷻ) dit

[illegible]

يَٰٓأَيُّهَا ٱلَّذِينَ ءَامَنُوٓا۟ أَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَأَطِيعُوا۟ ٱلرَّسُولَ

[illegible] وَٱلْيَوْمِ

[illegible] لآخِرِ [illegible]

Certes, Allah vous commande [illegible] les dépôts à leurs ayants-droit et quand vous [illegible] entre les gens, de juger avec équité. Quelle bonne exhortation qu'Allah [illegible] est en vérité. Celui qui entend et qui voit tout. O les croyants [illegible] Allah et obéissez au Messager et à ceux d'entre vous qui [illegible] commandement. Puis, si vous vous disputez en quoi que ce soit, renvoyez-la à Allah et au Messager, si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Ce sera bien mieux et de meilleure ***interprétation (et aboutissement).*** »[3]

• [illegible] que [illegible] avec ce qu'Allah a révélé. Mais si tu jugeais [illegible] que cela, tu as alors jugé en étant injuste.

Allah (ﷻ) dit :

---

[1] Sourate *Al-Qaṣaṣ*, v 88
[2] Sourate *Al-Aʿrâf*, v 187
[3] Sourate *An-Nisâ'*, v 58-59

[illegible]

O Dawûd (David) Nous avons fait de toi un calife sur la terre Juge donc en toute équité parmi les gens et ne suis pas la passion sinon elle t'égarera du sentier d'Allah car ceux qui s'égarent au sentier d'Allah auront un dur châtiment pour avoir oublié le Jour du Compte

- [illegible] ce qui est vain

[illegible] quatre genres :

[illegible] Cela est de la mécréance faisant sortir de l'Islam

[illegible] l'Islam, et c'est le pire de ces trois cas

[illegible]

Sourate Sâd, v 26

[illegible] aux M[illegible] ceux qui ont emprunté leur voie. Allah est Celui qui nous vient en aide.

[illegible] recueil de *Fatâwas* 1/416.

Chapitre :

[illegible] le rejettent.

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

مِنْهُمْ وَهُمْ مُّعْرِضُونَ ﴿٢٣﴾

N'as-tu pas vu comment [illegible] et qui sont maintenant [illegible] dit-elles [illegible]

[illegible]

N'as-tu pas vu ceux qui prétendent croire à ce qu'on a fait descendre vers toi [Prophète] et à ce qu'on a fait descendre avant toi ? Ils veulent prendre pour juge [illegible] c'est en lui qu'on leur a commandé de mécroire. Mais le Diable veut les égarer très loin dans l'égarement. Et lorsqu'on leur dit : « Venez vers ce qu'Allah a fait descendre et vers le Messager », tu vois les hypocrites s'écarter loin de toi. Comment agiront-ils, quand un malheur les atteindra, à cause de ce qu'ils ont préparé de leurs

[1] Sourate *Âl 'Imrân*, v 23

propres mains ? Puis ils viendront alors près de toi jurant par Allah « Nous n'avons voulu que le bien et la réconciliation ». Voilà ceux dont Allah sait ce qu'ils ont dans leurs cœurs. Ne leur tiens donc pas rigueur, exhorte-les et dis-leur sur eux mêmes des paroles convaincantes.

Et Allah (ﷻ) dit à propos des hypocrites

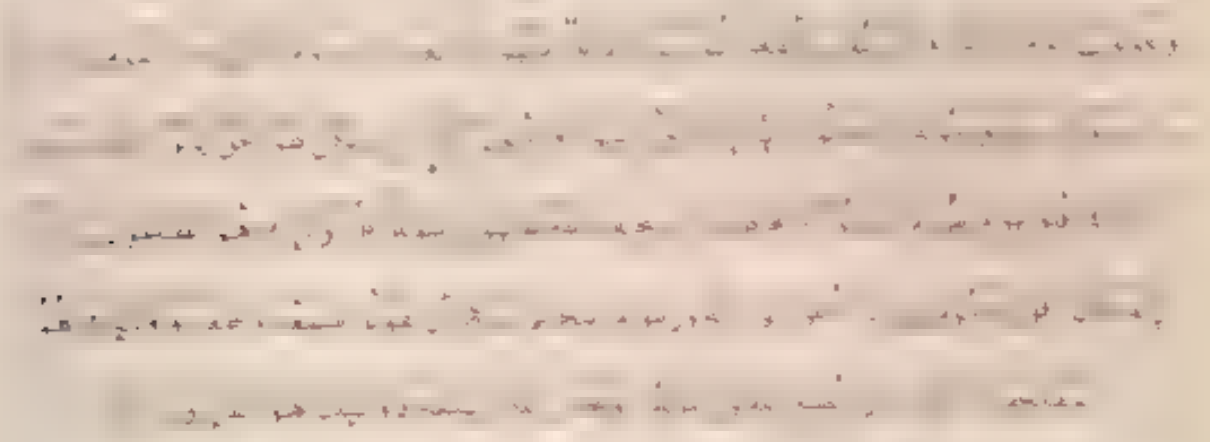

Et ils disent : « Nous croyons en Allah et au Messager et nous obéissons ». Puis après cela une partie d'entre eux fait volte-face. Ce ne sont point ceux-là les croyants. Et quand on les appelle vers Allah et son messager pour que celui-ci juge parmi eux, voilà que quelques-uns d'entre eux s'éloignent. Mais s'ils ont le droit en leur faveur, ils viennent à lui, soumis. Y a-t-il une maladie dans leurs cœurs ? Ou doutent-ils ? Ou craignent-ils qu'Allah les opprime, ainsi que son Messager ? Non ... mais ce sont eux les injustes. La seule parole des croyants, quand on les appelle vers Allah et Son Messager pour que celui-ci juge parmi eux est : « Nous avons entendu et nous avons obéi ». Et voilà ceux qui réussissent. Et quiconque obéit à Allah et à son Messager, craint Allah et Le redoute, alors, voilà ceux qui récoltent le succès. »[2]

[1] Sourate An-Nisâ', v 60-63

[2] Sourate An-Nûr, v 47-52

Leçon 52 :

L'interdiction de représenter des êtres possédant une âme

[illegible] *possedant une âme).* »[1]

[illegible] Mas'ûd [illegible] entendu le Prophète [illegible] *ceux qui représentent des êtres possédant une âme.* »[2]

[illegible] *grain d'orge !* »[4]

- [illegible] interdiction de représenter des êtres possédant une âme [illegible] dans les cas de nécessité [illegible] sont nombreuses

Se référer [illegible] Bâz de Shaykh Muqbil dans [illegible] men concernant ce sujet

---

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n°5605 et Muslim n°2106

[2] Rapporté par Al-Bukhârî n°5606 et Muslim n°2109

[illegible]

[4] Rapporté par Al-Bukhârî n°5609 et Muslim n°2111

[illegible]

Leçon 53 :
[illegible]

[illegible] qu'Allah nous préserve de l'hypocrisie et du [illegible] [illegible] l'hypocrisie [illegible]

1 – L'hypocrisie dans la croyance (*Nifâq i'tiqâdî*)

2 – L'hypocrisie dans les actes (*Nifâq 'amalî*).

1 – Quant à l'hypocrisie dans la croyance :

[illegible] personne affiche l'Islam et cache la mécréance. [illegible] est musulmane [illegible] mécréante et hypocrite en son [illegible] [illegible] tant [illegible] le sera au plus bas de [illegible] Enfer.

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

[illegible]

« Les hypocrites seront certes au plus bas fond du Feu et tu ne leur trouveras jamais de secoureur, sauf ceux qui se repentent, s'amendent, s'attachent fermement à Allah et lui vouent une foi exclusive. Ceux-là seront avec les croyants. Et Allah donnera aux croyants une énorme récompense. »[1]

2 – Quant à l'hypocrisie dans les actes :

Les six caractéristiques [illegible] parlé :

[illegible] après Abu Hurayrah [illegible] Prophète (ﷺ) a dit : [illegible] *l'hypocrite sont trois choses :*

– Lorsqu'il parle, il ment.

– Lorsqu'il promet, il manque à sa parole.

– Lorsqu'on lui confie quelque chose, il trahit. »[2]

[1] Sourate *An-Nisâ'*, v 145-146.

[2] [illegible] *prétend être musulman. »*

[illegible] *qu'il s'en débarrasse*

– Il trahit lorsqu'on lui confie quelque chose

Il ment lorsqu'il parle

– Il trahit ses engagements.

– Il agit avec perversité lors des litiges. »

[illegible] *mort en présentant une caractéristique de l'hypocrisie »*[2]

[illegible] Nous considérons que cela était à l'époque du Messager d'Allah (ﷺ) »

- [illegible] d'hypocrisie ne fait pas sortir de l'Islam, mais il faut s'en repentir

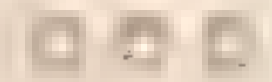

[1] Al-Bukhârî n°34 et Muslim n°58

[2] Muslim n°1910

Leçon 54 :
Résumé concernant l'hypocrisie (An-Nifaq)

- **L'hypocrisie est de deux sortes :**

1 – L'hypocrisie dans la croyance (*I'tiqâdî*).

2 – L'hypocrisie dans les actes (*'Amalî*)

Et nous pouvons aussi dire :

1 – L'hypocrisie majeure (*Akbar*)

2 – L'hypocrisie mineure (*Asghar*)

Ou encore :

1 – L'hypocrisie faisant sortir de l'Islam.

2 – L'hypocrisie ne faisant pas sortir de l'Islam.

Ou bien encore

1 – L'hypocrisie de mécréance

2 – L'hypocrisie dans les actes.

Se [illegible] à l'ouvrage [illegible] de D[illegible]

[illegible] l'hypocrisie dans la croyance [illegible] l'hypocrisie majeure [illegible] qui fait sortir de l'Islam [illegible] l'hypocrisie de mécréance. Elle consiste à extérioriser l'Islam et intérioriser la mécréance

[illegible] l'hypocrisie mineure [illegible] qui ne fait pas sortir de l'Islam [illegible] parties parmi elles

1 – Lorsque la personne parle, elle ment

2 – Lorsqu'elle promet, elle manque à sa parole

3 – Lorsqu'on lui confie quelque chose, elle trahit.

4 – Elle trahit ses engagements.

5 – Elle agit avec perversité lors des litiges

[illegible]

Leçon 55 :
Les hypocrites sont de deux sortes

- **Les hypocrites sont de deux sortes :**

1- Le parfait hypocrite

2- L'hypocrite possédant une partie des caractéristiques des hypocrites.

Concernant ce sujet, se référer à « *Madârij As-Sâlikîn* » et « *Ighâthatu l lahfân* » tous deux d'Ibn Al-Qayyim, et à « *Sifat Al Munâfiq* » d'Al-Firyâbî

Leçon 56 :
La Sunna se divise en cinq parties

1- La Sunna relative à la croyance (*Sunna I'tiqadiyyah*)

2- La Sunna relative aux propos (*Sunna Qawliyyah*)

3- La Sunna relative aux actes (*Sunna Fi'liyyah*).

4- La Sunna relative à l'approbation (*Sunna Taqririyyah*,

5- La Sunna relative au délaissement (*Sunna Tarkiyyah*)

1- Donc, ce en quoi le Prophète (ﷺ) a cru, nous y croyons

2- Et ce que le Prophète (ﷺ) a dit, nous le disons.

3- Et ce que le Prophète (ﷺ) a fait, nous le faisons.

4- Et ce que le Prophète (ﷺ) a approuvé nous l'approuvons

5- Et ce que le Prophète (ﷺ) a délaissé, nous le délaissons.

Voir à ce sujet a « *Ar-Risâlah* » d'As-Shâfi'î, qu'Allah lui fasse miséricorde, p.194.

Et Allah (ﷻ) dit :

قُلْ إِن كُنتُمْ تُحِبُّونَ ٱللَّهَ فَٱتَّبِعُونِى يُحْبِبْكُمُ ٱللَّهُ وَيَغْفِرْ لَكُمْ ذُنُوبَكُمْ ۗ وَٱللَّهُ غَفُورٌ رَّحِيمٌ

قُلْ أَطِيعُوا۟ ٱللَّهَ وَٱلرَّسُولَ ۖ فَإِن تَوَلَّوْا۟ فَإِنَّ ٱللَّهَ لَا يُحِبُّ ٱلْكَٰفِرِينَ

« Dis : Si vous aimez vraiment Allah, suivez-moi, Allah vous aimera alors et vous pardonnera vos péchés. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. Dis : Obéissez à Allah et au Messager. Et si vous tournez le dos, alors Allah n'aime pas les infidèles ! »[1]

لَّقَدْ كَانَ لَكُمْ فِى رَسُولِ ٱللَّهِ أُسْوَةٌ حَسَنَةٌ

« En effet, vous avez dans le Messager d'Allah un excellent modèle [à suivre]. »[2]

---

[1] Sourate *Âl 'Imrân*, v 31-32

[2] Sourate *Al-Aḥzâb*, v 21

وَمَآ ءَاتَىٰكُمُ ٱلرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَىٰكُمْ عَنْهُ فَٱنتَهُوا۟ ۚ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ

« *Prenez ce que le Messager vous donne ; et ce qu'il vous interdit, absentez-vous en, et craignez Allah car Allah est dur en punition.* »[1]

[1] Sourate Al-Hashr, v.7.

Leçon 57 :
Définition de l'adoration [illegible]

[illegible] c'est un terme regroupant tout ce qu'Allah [illegible] parties et [illegible] cachées.

Se référer au recueil de Fatwas de Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah 1/149

Leçon 58 :

[illegible] comprend cinq parties

[illegible]

[illegible]

2- L'adoration relative aux parol[illegible]

[illegible] par les paroles

3- L'adoration effectuée par le corps (*[illegible]*)

[illegible] par le corps

[illegible]

Comme la *Zakat*, les aumônes ...

[illegible]

[illegible]
par là le V[illegible]sage d'Allah

[illegible] qu'Allah lui fasse miséricorde p.6-7

Leçon 59 :

[illegible]

[illegible] ce n'est en respectant deux conditions de base :

[illegible] auteur ne doit souhaiter que le Visage d'Allah.

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

« Nous l'avons fait descendre le Livre en toute vérité. Adore donc Allah en Lui voyant un culte exclusif. C'est à Allah qu'appartient la religion pure. »[1]

[illegible]

Dis : « Il m'a été ordonné d'adorer Allah en Lui voyant un culte exclusif. »[2]

[illegible]

Dis : « C'est Allah que j'adore, et Lui voue exclusivement mon culte. »

[illegible]

« Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui voyant un culte exclusif. »[4]

[illegible]

---

[1] Sourate *Az-Zumar*, v 2-3
[2] Sourate *Az-Zumar*, v 11
[3] Sourate *Az-Zumar*, v 14
[4] Sourate *Al-Bayyinah*, v 5
[5] Rapporté par Muslim n°2985

Et c'est cela le sens de « Ash hadu alLâ ilâha illa Allah » (J'atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah)

Deuxièmement : Que l'œuvre soit en conformité avec la voie du Prophète (ﷺ)

'Aïshah, qu'Allah l'agrée, rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : *« Quiconque introduit dans notre religion quelque chose qui n'en fait pas partie elle est rejetée »*[1]

Et c'est cela le sens de « *Ash-hadu anna Muhammad Rassul Allah* » (J'atteste que Muhammad est le Messager d'Allah) .

Note : Cela concerne le musulman. Quant au mécréant, ses œuvres ne sont acceptées que si elles respectent trois conditions qui sont les deux précédentes plus **une troisième qui est l'Islam**. Ces conditions sont indispensables pour qu'Allah accepte les œuvres (*Shurût Sihhah*)

Allah (ﷻ) dit :

وَقَدِمْنَآ إِلَىٰ مَا عَمِلُوا۟ مِنْ عَمَلٍ فَجَعَلْنَٰهُ هَبَآءً مَّنثُورًا ﴿٢٣﴾

« ***Nous avons considéré l'œuvre qu'ils ont accomplie et Nous l'avons réduite en poussière éparpillée.*** »[2]

Et ces trois conditions sont citées dans la parole d'Allah (ﷻ)

فَمَن كَانَ يَرْجُوا۟ لِقَآءَ رَبِّهِۦ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَٰلِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِۦٓ أَحَدًۢا ﴿١١٠﴾

« ***Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de pieuses actions et qu'il n'associe dans son adoration personne à son Seigneur.*** »[3]

1- Sa parole « ***(espère) rencontrer son Seigneur*** » c'est cela l'Islam

2- Sa parole « ***pieuses (actions)*** » c'est le fait d'être en conformité avec le Coran et la Sunna, vu que les œuvres ne peuvent être pieuses en dehors de ce cadre là

3- Sa parole « ***et qu'il n'associe dans son adoration personne à son Seigneur*** » : c'est cela la sincérité (*Al-Ikhlâs*)

Et il reste deux autres conditions, celles-ci étant pour la plénitude des œuvres (*Shart Kamâl*), qui sont :

---

[1] Rapporté par Al Boukhari n°2550 et Muslim n°1718. Et Muslim a rapporté dans une autre version « *Celui qui fait une œuvre non conforme à notre religion celle-ci est rejetée* »

[2] Sourate **Al-Furqân**, v 23.

[3] Sourate **Al-Kahf**, v 110.

Première condition : tenir fermement aux préceptes de l'Islam.

Allah ﷻ dit :

[illegible]

« Tenez fermement à ce que Nous vous donnons.

[illegible]

Prends-les donc fermement et commande à ton peuple d'en adopter le meilleur. »[2]

[illegible]

« Ô Yahyâ, tiens fermement au Livre ! »[3]

Et je l'ai opposé à la situation des hypocrites qui n'ont en effet pas pris cette religion fermement mais plutôt avec négligence et paresse.

Allah (ﷻ) dit :

[illegible]

[illegible]

[illegible]

« Les hypocrites cherchent à tromper Allah, mais Allah retourne leur tromperie (contre eux-mêmes). Et lorsqu'ils se lèvent pour la Salât, ils se lèvent avec paresse et par ostentation envers les gens. À peine invoquent-ils Allah. Ils sont indécis (entre les croyants et les mécréants) n'appartenant ni aux uns ni aux autres. Or quiconque Allah égare, jamais ***tu ne trouveras de chemin pour lui. »***[4]

---

[1] Sourates *Al-Baqarah*, v.63/93, *Al-Aʿrâf*, v.171.
[2] Sourate *Al-Aʿrâf*, v.145.
[3] Sourate *Maryam*, v.12.
[4] Sourate *An-Nisâ'*, v.142-143.

[illegible]

Ce qui empêche leurs dons d'être agréés c'est le fait qu'ils n'ont pas cru en Allah et Son Messager, qu'ils ne se rendent à la Salat que paresseusement et qu'ils ne dépensent dans les bonnes œuvres qu'à contrecœur. »[1]

[illegible]

Allah ﷻ dit :

[illegible]

« ***Et ne négligez pas de M'invoquer.*** »[2]

فَٱسْتَبِقُوا۟ ٱلْخَيْرَٰتِ

« ***Rivalisez donc dans les bonnes oeuvres.*** »[3]

[illegible]

Ils concourent aux bonnes œuvres. Ceux-là sont parmi les gens de bien. »[4]

[illegible]

« ***Ils concouraient au bien.*** »[5]

[illegible]

« *Ceux-là se précipitent vers les bonnes actions et sont les premiers à* ***les accomplir.*** »[6]

[1] Sourate *At-Tawbah*, v 54.
[2] Sourate *Tâ-Hâ*, v 42.
[3] Sourates *Al-Baqarah*, v 148 , *Al-Mâ'idah*, v 48
[4] Sourate *Âl 'Imrân*, v 114
[5] Sourate *Al-Anbyâ'*, v.90
[6] Sourate *Al-Mu'minûn*, v 61

[illegible]

Et concourez au pardon de votre Seigneur, et à un Jardin (paradis) large comme les cieux et la terre, préparé pour les pieux.

[illegible]

[illegible]

Hâtez-vous vers un pardon de votre Seigneur ainsi qu'un Paradis aussi large que le ciel et la terre, préparé pour ceux qui ont cru en Allah et en ses Messagers. Telle est la grâce d'Allah qu'Il donne à qui Il veut. Et ***Allah est le Détenteur de l'énorme grâce.*** »[2]

Se référer à l'explication de [illegible] de Salim Al-Hilâlî, 1/29

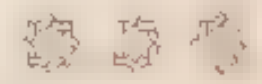

[1] Sourate *Âl ʿImrân*, v.133
[2] Sourate *Al-Hadîd*, v.21

Leçon 60 :
Concernant la sincérité (*Al-Ikhlas*) et la conformité à la Sunnah du Prophète ﷺ (*Al-Mutaba'ah*), les gens se divisent en quatre catégories

Concernant la sincérité (*Al-Ikhlas*) et la conformité à la Sunnah du Prophète ﷺ (*Al-Mutaba'ah*), les gens se divisent en quatre catégories.

Premièrement : Ceux qui regrettent la vie présente et la contrée dernière. Ils sont ceux à qui le Prophète ﷺ a fait allusion. Toutes leurs œuvres sont vouées à Allah, mais parce qu'ils sont ignorants et qu'ils aiment leur confort, ils ne font pas leur compte avec les autres et vivent extérieurement comme vivaient les gens d'Allah. Ils ne veulent pour cela ni récompense ni remerciement de la part des gens et de leurs honneurs, ni biens mondains à gagner par cela. Ils ne cherchent à obtenir un haut rang dans leur cœur ni leur auprès d'eux. Ils considèrent plutôt ces gens comme les habitants des tombes ne pouvant leur apporter ni dommage ni profit à moins qu'Allah ne leur accorde Sa miséricorde. Ils cherchent par les gens, recherchent leurs louanges et leur considération et espèrent qu'ils puissent leur être utiles ou éviter que les préjudicient. Ils sont avec le peu d'argent provenant d'un homme qui connaît Allah et ses droits plus qu'un homme qui a plein de dinars et de dirhams. Ce genre d'hommes ne plaît à Allah que par ce qu'il ne connaît pas d'Allah. Il vous arrive que ses œuvres et ses paroles et ses actes soient sincères et ce qu'il désire d'un homme ne lui soient bénéfiques par rapport à Allah que s'il mécontentait Allah et irritait des hommes. Car s'il connaissait vraiment Allah et connaissait les hommes, il prendrait le traitement d'Allah au détriment de ces hommes.

De même toutes les actions et les paroles seraient contraires à celles d'Allah et à celles d'autrui et parmi les seules œuvres qu'Allah accepte la sincérité. Ses serviteurs par amour et la vie pour cela. Allah ﷻ dit :

لِيَبْلُوَكُمْ أَيُّكُمْ أَحْسَنُ عَمَلًا ۚ وَهُوَ الْعَزِيزُ الْغَفُورُ

C'est qui a créé la mort et la vie afin de vous éprouver et de savoir qui de vous est le meilleur en œuvre. »[1]

[1] Sourate *Al-Mulk*, v.2.

Il a fait de tout ce qui se trouve sur la terre un ornement afin de les en éprouver et voir lequel d'entre eux est le meilleur en œuvres.

Al-Fudayl Ibn 'Iyâd a dit : « L'œuvre pieuse est la plus sincère et la plus juste. » On lui demanda : « Ô Abû 'Alî, comment donc la plus sincère et la plus juste ? » Il répondit : « Lorsque l'œuvre est sincère sans être juste, elle n'est pas acceptée. Et lorsque l'œuvre est juste sans être sincère, elle n'est pas acceptée. Elle n'est acceptée que si elle est sincère et juste. Et l'œuvre sincère est celle vouée exclusivement à Allah. Et l'œuvre juste est celle conforme à la Sunna. » Et c'est ce qui est indiqué dans la parole d'Allah (ﷻ)

فَمَنْ كَانَ يَرْجُو لِقَاءَ رَبِّهِ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَالِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ أَحَدًا

« *Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de pieuses actions et qu'il n'associe dans son adoration personne à son Seigneur.* »[1]

Et dans Sa parole ﷻ

وَمَنْ أَحْسَنُ دِينًا مِمَّنْ أَسْلَمَ وَجْهَهُ لِلَّهِ وَهُوَ مُحْسِنٌ وَاتَّبَعَ مِلَّةَ إِبْرَاهِيمَ حَنِيفًا

« *Qui est meilleur en religion que celui qui soumet à Allah son être, tout en se conformant à la Loi révélée et suivant la religion d'Abraham, homme de droiture ?* »[2]

Allah n'accepte donc parmi les œuvres que ce qui Lui a été exclusivement voué et qui est à la fois conforme à Son ordre. Et tout le reste sera jeté au visage de son auteur sous forme de miettes et de poussière, lorsqu'il en aura le plus besoin.

Et il est parvenu dans les deux [illegible] d'après Âbâ'ah que le Prophète [illegible] a dit : « *Quiconque introduit dans [illegible] en [illegible] est rejetée.* » Et dans une autre version de Muslim : « *[illegible]* »

Donc, toute œuvre dépourvue de la conformité à la Sunna ne fait pas obligner son auteur d'Allah. Car Allah n'est adoré que conformément à Son ordre et non selon les opinions des gens et leurs passions.

Deuxième catégorie : Ceux qui n'ont ni sincérité ni conformité à la Sunna, leurs œuvres ne sont donc pas conformes à la législation d'Allah et elles ne lui sont pas vouées. Comme le cas de ceux qui ont obvent leurs œuvres aux yeux des gens et agissent par ostentation avec ce qu'Allah n'a

---

[1] Sourate *Al-Kahf*, v 110

[2] Sourate *An-Nisâ'*, v 125

pas légiféré et ce que le Prophète (ﷺ) n'a pas transmis. Ceux-là sont les pires des créatures, les plus méprisées par Allah (ﷻ) et elles sont largement concernées par la parole d'Allah (ﷻ)

لَا تَحْسَبَنَّ ٱلَّذِينَ يَفْرَحُونَ بِمَآ أَتَوا۟ وَّيُحِبُّونَ أَن يُحْمَدُوا۟ بِمَا لَمْ يَفْعَلُوا۟ فَلَا تَحْسَبَنَّهُم

بِمَفَازَةٍ مِّنَ ٱلْعَذَابِ ۖ وَلَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ ﴿١٨٨﴾

« Ne pense point que ceux-là qui se réjouissent de ce qu'ils ont fait, et qui aiment qu'on les loue pour ce qu'ils n'ont pas fait, ne pense point donc, qu'ils trouvent une échappatoire au châtiment. Pour eux, il y aura un châtiment douloureux ! »[1]

Ils se réjouissent de ce qu'ils adoptent comme innovation, égarement et association (*shirk*) et aiment être loués pour avoir suivi la Sunna et pour leur sincérité alors qu'ils ne font pas partie des gens de la Sunna et de la sincérité. Les gens de cette catégorie sont nombreux parmi les pseudo savants, ascètes et dévots qui ont dévié du droit chemin. Ils commettent en effet toutes sortes d'innovations dans la religion, d'égarements, d'ostentation, œuvrent pour être entendus et aiment être loués pour ce qu'ils ne possèdent pas qu'il s'agisse de fidélité à la Sunna, de sincérité ou de science. Ces gens sont égarés et encourent la Colère d'Allah.

Troisième catégorie : Ceux qui sont sincères dans leurs œuvres mais n'agissent pas conformément à l'ordre (du Prophète ﷺ). Comme les ignorants parmi certains dévots et ascètes, et tous ceux qui adorent Allah autrement que par ce qu'Il a légiféré, s'imaginant que leurs adorations leur permettent de se rapprocher d'Allah. C'est le cas de ceux qui croient qu'entendre les sifflements et les battements des mains constituent une forme de rapprochement d'Allah, que la retraite au cours de laquelle ils manquent la prière du vendredi et les prières en commun, que jeûner continuellement le jour et la nuit, jeûner les jours de fête des deux *'Id* le sont aussi, pensant se rapprocher d'Allah avec des innovations dans la religion et des désobéissances.

Leur sincérité dans ce cas ne leur profite en rien car ce sont des œuvres où se trouvent des choses introduites et innovées, et tous les actes innovés sont rejetés contre son auteur. On trouve ainsi dans le hadith de 'Â'ishah, mère des croyants, que le Prophète (ﷺ) a dit : *« Quiconque introduit dans notre religion quelque chose qui n'en fait pas partie, elle est rejetée. »* Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim.

---

[1] Sourate *Âl 'Imrân*, v.88

Quatrième catégorie : Ceux dont les œuvres sont conformes à [illegible] Prophète [illegible] pas vouées exclusivement à Allah. C'est [illegible] qui ouvrent par ostentation [illegible] de corps et pour qu'on dise de lui qu'il est courageux [illegible] pour qu'on dise de lui que [illegible] Coran pour qu'on dise de lui qu'il est connaît. Les œuvres de ces gens sont en apparence [illegible] présent [illegible] pieuses car elles ne sont pas vouées à Allah et sont donc rejetées. Allah (ﷻ) dit :

وَمَآ أُمِرُوٓا۟ إِلَّا لِيَعْبُدُوا۟ ٱللَّهَ مُخْلِصِينَ ۝

Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Allah, Lui vouant un culte exclusif. »[1]

Il n'a été ordonné à chacun que d'adorer Allah par ce qu'il a légiféré et de lui vouer un culte sincère dans ses adorations. Les gens de la sincérité et de la conformité à la Sunna sont les gens de :

إِيَّاكَ نَعْبُدُ وَإِيَّاكَ نَسْتَعِينُ ۝

C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est Toi [Seul] dont nous implorons secours. »[2]

Fin de citation. Extrait de l'ouvrage « Madâ'i Al-Sâbirîn » du grand savant Ibn Al-Qayyim, qu'Allah lui fasse miséricorde, 1 : 96-97.

[1] Sourate *Al-Bayyinah*, v.5.
[2] Sourate *Al-Fâtihah*, v.5.

Leçon 61 :
Les conditions de la conformité à la Sunna sont au nombre de six

Parole profitable:

Le grand savant jurisconsulte Muhammad Ibn Salih Al-'Uthaymîn, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit dans son précieux livre « *Al-Ibdâ' Fî Kamâl As-Shar' wa Khaṭar Al Ibtidâ'* », p 21-23

« Ô mes frères Suivre la Sunna du Prophète (*Al-Mutâba'ah*) ne se réalise que si l'œuvre est en conformité avec la législation en six points

1 – Dans sa cause Comme celui qui prie deux *rak'ât* en raison de la pluie (cela n'est pas permis)

2 Dans son genre Comme celui qui s'acquitte de la *Zakât-al-fitr* en argent (cela n'est pas permis)

3 – Dans sa quantité Comme celui qui prie quatre *rak'ât* volontairement lors de la prière du *Maghrib* (cela n'est pas permis)

4 – Dans sa manière Comme celui qui fait ses ablutions en commençant par ses pieds et terminant par son visage (cela n'est pas permis).

5 – Dans son temps Comme celui qui égorge la bête qu'il doit sacrifier pour *'Id al-aḍ ḥa* pendant le mois de *Ramadân* (cela n'est pas permis

6 – Dans son lieu Comme celui qui fait *Al I'tikâf* (retraite de dévotion dans les mosquees dans les déserts (cela n'est pas permis)

Ô mes frères ! Accrochez-vous a la Sunna du Messager d'Allah (ﷺ) avec vos molaires, empruntez la voie des pieux prédécesseurs et conformez-vous à leur actes et observez cela peut-il vous être néfaste ?! » Fin de citation

Leçon 62 :
La religion de l'Islam repose sur deux bases

Sachez mon frère que Allah nous accorde la réussite dans ce qu'Il aime et [illegible] que la religion de l'Islam repose sur deux principes de base primordiaux qui sont :

1 – N'adorer qu'Allah Seul sans rien Lui associer.

Allah (ﷻ) dit :

قُلْ يَا أَهْلَ الْكِتَابِ تَعَالَوْا إِلَىٰ كَلِمَةٍ سَوَاءٍ بَيْنَنَا وَبَيْنَكُمْ أَلَّا نَعْبُدَ إِلَّا اللَّهَ وَلَا نُشْرِكَ بِهِ شَيْئًا وَلَا

يَتَّخِذَ بَعْضُنَا بَعْضًا أَرْبَابًا مِّن دُونِ اللَّهِ فَإِن تَوَلَّوْا فَقُولُوا اشْهَدُوا بِأَنَّا مُسْلِمُونَ

Dis : « Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah. » Puis, s'ils tournent le dos, dites : « Soyez témoins que nous, nous sommes soumis. » »[1]

وَقَضَىٰ رَبُّكَ أَلَّا تَعْبُدُوا إِلَّا إِيَّاهُ

« Et ton Seigneur a décrété de n'adorer que Lui »

Et c'est ce que sens de [illegible] (atteste qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah)

2 – N'adorer Allah qu'avec ce qu'Il a [illegible] dans Son Livre ou la Sunna de Son Prophète Muhammad [illegible] et l'obéissance aux passions.

Allah (ﷻ) dit :

اتَّبِعُوا مَا أُنزِلَ إِلَيْكُم مِّن رَّبِّكُمْ وَلَا تَتَّبِعُوا مِن دُونِهِ أَوْلِيَاءَ قَلِيلًا مَّا تَذَكَّرُونَ

« Suivez ce qui vous a été descendu venant de votre Seigneur et ne suivez pas d'autres alliés que Lui. Mais vous vous souvenez peu »

---

[1] Sourate *Al ʿImrân*, v 64

[2] Sourate *Al-Isrâ'*, v 23

[3] Sourate *Al-Aʿrâf*, v.3.

وَمَآ ءَاتَىٰكُمُ ٱلرَّسُولُ فَخُذُوهُ وَمَا نَهَىٰكُمْ عَنْهُ فَٱنتَهُوا۟ وَٱتَّقُوا۟ ٱللَّهَ ۖ إِنَّ ٱللَّهَ شَدِيدُ ٱلْعِقَابِ

« Prenez ce que le Messager vous donne, et ce qu'il vous interdit, délaissez-le ; et craignez Allah car Allah est dur en punition. »[1]

Et c'est cela le sens de « *Ash-hadu anna Muḥammad Rasul Allah* » (J'atteste que Muḥammad est le Messager d'Allah)

Et Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit dans son précieux ouvrage « *Iqtiḍâ as-Ṣirâṭ Al-Mustaqîm Mukhâlafa Aṣḥâbi-l-Jaḥîm* », p 451 :

« Ces deux principes regroupent l'essentiel de la religion : n'adorer qu'Allah, et ne L'adorer qu'avec ce qu'Il a légiféré, non avec des innovations ... et ces deux principes sont la réalisation des deux attestations qui sont l'élément essentiel de l'Islam. . » Fin de citation.

Se référer également à « *At Taḥqîq Wal Îḍâḥ* » de Shaykh Ibn Bâz, qu'Allah lui fasse miséricorde, p 63

[1] Sourate *Al-Hashr* v 7.

Leçon 63 :
Celui qui ne se suffit pas du Coran et de la Sunna, qu'Allah fasse que rien ne lui suffise

Parole profitable :

Le grand savant Ibn Al-Qayyim a cité dans [illegible] 352

La parole d'Allah (ﷻ) :

[illegible]

« Ne leur suffit-il donc point que Nous avons fait descendre sur toi le Livre et qu'il leur soit récité ? »[1]

Puis [illegible] Ibn Al-Qayyim a dit : « Celui que le Coran ne guérit pas, qu'Allah fasse qu'il ne guérisse pas. Et celui à qui il ne suffit pas, qu'Allah fasse que rien ne lui suffise. » Fin de citation.

Il Abu Ibrahim dit : « Celui à qui le Coran et la Sunna ne suffisent pas, qu'Allah fasse que rien ne lui suffise. Et celui qui ne se satisfait pas du Coran et de la Sunna, qu'Allah fasse que rien ne le satisfasse. »

[1] Sourate Al-Ankabut, 51.

[2] N. T. : [illegible] Al-Wahab Al-Wasabi, auteur de l'ouvrage que le lecteur a entre les mains, qu'Allah le protège.

Leçon 64 :
Définition de l'innovation dans la religion (*Al-bidᶜah*)

Al-bid'ah C'est toute croyance, parole ou acte introduits après la mort du Prophète (ﷺ) dans le but d'adorer Allah et de se rapprocher de Lui et qui ne repose sur aucune preuve du Coran ni de la Sunna, ni de ce qu'ont fait les pieux prédécesseurs (*Salafs*)

Les innovations dans la religion (*Al-bid'ah*) se divisent en cinq parties, toutes ne sont qu'égarements et certaines sont pires que d'autres :

1- L'innovation dans la croyance (*Bid'a I'tiqâdiyyah*) C'est toute croyance en contradiction avec le Coran et la Sunna. Comme par exemple avoir la conviction que les *Aqtâb* les *Awtâd* et les *Aghwâth*[1] agissent sur cet univers, ou qu'ils connaissent l'invisible Et ceci est de la mécréance

2- L'innovation dans les paroles (*Bid'a lafdiyyah*) C'est toute parole prononcée dans le but d'adorer Allah en contradiction avec le Coran et la Sunna Comme par exemple invoquer Allah en disant Son nom seul « *Allah* », ou le pronom « *Huu* » c.-à-d. : « Lui ».
Se référer au recueil de *Fatâwas* de Shaykh Al Islam Ibn Taymiyyah, 10/226-229.

3- L'innovation dans les oeuvres (*Bid'a 'Amaliyyah*) C'est toute action provenant d'une personne dans le but d'adorer Allah en contradiction avec le Coran et la Sunna, comme par exemple danser en invoquant Allah.

4- L'innovation relative aux biens (*Bidᶜa Mâliyyah*) C'est tout bien dépensé dans le but d'adorer Allah et qui est en contradiction avec le Coran et la Sunna Comme par exemple construire des dômes au dessus des tombes ou y placer des cercueils.

5- L'innovation relative au délaissement (*Bid'a Tarkiyyah*) C'est délaisser un précepte religieux ou une chose permise dans le but d'adorer Allah Comme celui qui délaisse le mariage ou qui ne mange plus de viande pensant que cela est une adoration ou un signe de chasteté

[1] Termes qu'utilisent les soufis pour désigner certains de leurs chefs spirituels à qui ils prêtent des pouvoirs surnaturels voire des caractéristiques divines [NdT]

Leçon 65 :
Autres divisions de l'innovation dans la religion

- Les innovations se divisent en deux parties :

1- L'innovation majeure (*Kubra*).

2- L'innovation mineure (*Sughrā*)

Et nous pouvons aussi dire :

1- L'innovation entraînant la mécréance de son auteur (*Mukattira*)

2- L'innovation entraînant la perversité de son auteur (*Mufassiqa*)

Se référer à l'ouvrage [illegible] du Hafiz [illegible] qu'Allah lui fasse miséricorde, p.385

Et nous pouvons aussi dire :

1- L'innovation faisant sortir de l'Islam.

2- L'innovation ne faisant pas sortir de l'Islam

Quant à l'innovation majeure, celle qui entraîne la mécréance de son auteur faisant sortir de l'Islam, c'est celle dont l'auteur atteint le point de mécréance s'il la commet. Comme celui qui adhère aux principes du socialisme ou du parti [illegible], ou du nationalisme arabe et autres comme principes de mécréance.

Quant à l'innovation mineure, celle qui entraîne la perversité de son auteur ne faisant pas sortir de l'Islam, c'est celle dont l'auteur n'atteint pas le point de mécréance s'il la commet. Comme les invocations en groupe en élevant la voix

Leçon 66 :
Les innovateurs sont de deux genres

- Les innovateurs se divisent en deux parties

1- Ceux qui appellent à leurs innovations.

2- Ceux qui n'appellent pas à leurs innovations

Se référer à l'ouvrage « *Hadî As-Sârî* » du Hâfidh Ibn Hajar, qu'Allah lui fasse miséricorde, p.385

Leçon 67 :
Prenez garde aux innovations dans la religion !

1- ʿÂ'ishah rapporte que le Prophète (ﷺ) a dit : « *Quiconque introduit dans notre religion quelque chose qui n'en fait pas partie cela sera rejeté* »

2- Jabir Ibn ʿAbdillah (رضي الله عنه) a rapporté que lorsque le Prophète (ﷺ) faisait un sermon il disait : « *Ceci étant, la meilleure des paroles est Le Livre d'Allah et la meilleure voie est celle de Muḥammad* (ﷺ) *Et la pire des choses est celle nouvellement introduite dans la religion, [et toute chose nouvellement introduite dans la religion est une innovation] et toute innovation est égarement [et tout égarement mène en Enfer].* »[2]

Médite bien mon frère ces deux nobles hadiths prophétiques authentiques provenant du cœur de la Sunna. Examine-les attentivement et tu trouveras qu'ils sont un remède pour toi – *inshâ Allah* – contre toute innovation introduite dans la religion d'Allah. Ceci étant, le Prophète (ﷺ) a jugé toute innovation comme étant un égarement, il n'a pas dit : certaines sont un égarement et d'autres ne le sont pas. Il a plutôt dit : « Toute (*Kul*) » Et « Toute (*Kul*) », cher frère, désigne une généralité.

Médite aussi sur la parole du Prophète (ﷺ) : « *Quiconque introduit dans notre religion quelque chose qui n'en fait pas partie, cela sera rejeté.* » C'est à dire que cette chose n'est pas acceptée. Et il n'a pas dit que cela dépendait de l'intention de son auteur. Il l'a plutôt jugée comme étant rejetée.

Et si quelqu'un venait à dire : toute innovation n'est pas égarement, et tout acte introduit dans la religion n'est pas forcément rejeté. Alors dis lui : Qui est plus savant : toi ou le Prophète (ﷺ) ? Et qui craint le plus Allah : toi ou le Prophète (ﷺ) ? S'il revient et atteste de ce qui est explicite dans ces deux hadiths, en a la conviction et œuvre avec leur contenu, il a alors bien agi. Mais s'il persiste sur son premier propos affirmant que toute innovation n'est pas égarement et que toute chose innovée dans la religion n'est pas forcément rejetée, alors dis-lui : Le Prophète (ﷺ) dit d'un côté : « *Toute innovation est égarement* » et « *Celui qui fait une œuvre non conforme à notre religion, cela sera rejeté.* » Et toi, tu dis d'un autre côté que toute innovation n'est pas égarement, et que tout acte introduit dans la

---

Al Bukhâri n°2550 et Muslim 1718. Et Muslim rapporte dans une autre version : « *Celui qui fait une œuvre non conforme à notre religion, elle sera rejetée* »

[2] Rapporté par Muslim dans « *Al Jumu'ah* », n°867 (2, 592) et ce sont ses propos. Et An-Nasâ'i dans « *Al ʿIdayn* » chap 22 (3, 188-189) et les deux ajouts entre crochets sont de lui.

[illegible] parole d'Allah [illegible]

[illegible] لِلْمُؤْمِنِينَ نُوَلِّهِ مَا تَوَلَّىٰ [illegible]

[illegible]

Et [illegible] avec le Messager après que le droit [illegible] un sentier autre que celui des croyants, alors Nous le [illegible] et le brûlerons dans l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! »[1]

[illegible] conformité avec le Coran [illegible] Seigneur des mondes.

- [illegible] savant [illegible] de son livre [illegible] 1/224

[illegible] son auteur de la [illegible] sa religion comme [illegible] de clairvoyance se rendent compte des [illegible] Quant aux aveugles, ils sont perdus dans les pénombres de l'égarement.

[illegible]

Celui qu'Allah prive de lumière n'a aucune lumière. »[2]

[illegible]

[1] Sourate *An-Nisâ'*, v 115
[2] Sourate *An-Nûr*, v 40

Leçon 68 :
Jugement concernant la construction de domes et de monuments funéraires sur les tombes

1 - D'après [illegible]

2 - Abû [illegible]

Et dans une autre version de Muslim [illegible] *possédant une âme) sans l'effacer* »[2]

- Je dis : On déduit de ces hadiths [illegible]

1 - L'interdiction de construire des édifices sur les tombes

2 - L'interdiction de plâtrer les tombes

3 - L'interdiction de s'asseoir dessus

4 - [illegible]

5 - L'obligation d'effacer les [illegible]

6 - [illegible] dépasse un empan.

Le grand savant As Shawkani [illegible] dans son livre [illegible]

Si cela est établi [illegible] construire des édifices par dessus, des mosquées ou des [illegible]

Le Prophète ﷺ avant maudit ceux qui [illegible] Ainsi nous comprenons parfaitement [illegible] lorsque Allah voulut que sa prairie [illegible] et cela est rapporté dans [illegible]

Et d'autres [illegible] et des endroits [illegible] Et la partie concernée [illegible]

[1] Rapporté par Muslim n°970
[2] Rapporté par Muslim n°969

pas de ma tombe un monument que l'on adore » ou « *Ne faites pas de ma tombe un lieu de pèlerinage* », c'est-à-dire une période où les gens s'y rassemblent. Comme se sont mis à le faire beaucoup d'adorateurs des tombes avec certains morts, établissant certaines périodes connues où ils se réunissent auprès de leurs tombes, leur vouant des actes de dévotion (sacrifices) et s'y dévouant. Chacun connaît les actes de ces désemparés qui ont délaissé l'adoration d'Allah. Lui qui les a créés, les nourrit, les fait mourir et les fera revivre, et ont adoré un serviteur parmi les serviteurs d'Allah se trouvant au fond de la terre, ne pouvant pour lui-même ni profit ni dommage, conformément à ce qu'Allah a ordonné à Son Prophète (ﷺ) de dire :

قُل لَّآ أَمْلِكُ لِنَفْسِى نَفْعًا وَلَا ضَرًّا

« *Dis : « Je ne détiens pour moi-même ni profit ni dommage.* »[1]

Méditez comment le meilleur des gens et l'élu d'Allah parmi Sa création dit sur ordre de Son Seigneur qu'il ne détient pour lui-même ni profit ni dommage. Le Prophète (ﷺ) a aussi dit : « *Ô Fâtimah fille de Muhammad ! Je ne te serais d'aucun secours auprès d'Allah* ». Si le Messager d'Allah tient ces propos sur lui-même et sur ce qu'il a de plus proche et de plus aimé, qu'en est-il alors du reste des morts qui n'ont pas été des prophètes préservés, ni des messagers envoyés ? Ils ne sont tout au plus que des membres de cette communauté et des gens parmi tant d'autres de cette religion musulmane. Ce mort dans sa tombe est incapable, bien plus qu'incapable, d'apporter un bien ou de repousser un mal. Et comment ne serait-il pas impuissant face à une chose concernant laquelle le Prophète (ﷺ) lui-même était impuissant ? Et il en a d'ailleurs informé sa communauté comme il en a été informé. Allah lui a ordonné de dire aux gens qu'il ne détient pour lui-même ni profit ni dommage, et qu'il ne peut être d'aucun secours auprès d'Allah pour la personne qu'il a de plus proche.

Comme cela est étonnant ! Comment une personne dotée de la moindre part de science ou d'un minimum de connaissance peut prétendre qu'un membre de la communauté du Prophète (ﷺ) puisse lui apporter quelque profit ou dommage, alors que le Prophète (ﷺ) tient ces propos sur lui-même ? Le fait est que ce mort fait partie de ceux qui se doivent de le suivre et d'obéir à sa législation. Est-ce que les oreilles ont entendu – qu'Allah t'accorde Sa droiture – un égarement de la raison plus grand que celui dans lequel sont tombés les adorateurs des gens des tombes ?

---

[1] Sourate *Al-A'râf*, v 188

إِنَّا لِلَّهِ وَإِنَّا إِلَيْهِ رَاجِعُونَ

« *Nous appartenons à Allah, et c'est à Lui que nous retournerons.* »[1]

Fin de citation tirée de « *Sharh As-Sudur* », p.75-76 contenu dans « *Majmu'a at-Tawhid* »

• **Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah**, qu'Allah lui fasse miséricorde, dit dans son livre « *Iqtidā As-Sirāṭ Al-Mustaqīm* » p 319

« Ces monuments funéraires futiles n'ont été érigés que pour chercher à imiter les maisons d'Allah (les mosquées) et pour donner de l'importance à ce à quoi Allah n'en a pas donné, pour se vouer à ce qui n'apporte ni bien, ni mal, et afin d'obstruer le sentier d'Allah aux gens »

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v.156

Leçon 69 :
L'interdiction de prier en direction des tombes

D'après Abû Marthad Al-Ghanawi, le Prophète (ﷺ) a dit : *« Ne priez pas en direction des tombes et ne vous asseyez pas dessus. »*[1]

• **Je dis :** Le texte est clair concernant l'interdiction de prier en direction des tombes et celle de s'asseoir dessus. Comme cité dans la règle des spécialistes en fondements de la jurisprudence : « La base dans la prohibition est l'indication du caractère illicite, sauf si une preuve vient détourner cela. » Or ici il n'y a pas de preuve venant détourner cette prohibition. Que ceux donc qui s'opposent aux commandements d'Allah et de Son Prophète (ﷺ) craignent Allah, et qu'ils se rappellent Sa parole (ﷻ) :

فَلْيَحْذَرِ ٱلَّذِينَ يُخَالِفُونَ عَنْ أَمْرِهِۦٓ أَن تُصِيبَهُمْ فِتْنَةٌ أَوْ يُصِيبَهُمْ عَذَابٌ أَلِيمٌ

« Que ceux, donc, qui s'opposent à son commandement prennent garde qu'une épreuve ne les atteigne, ou que ne les atteigne un châtiment douloureux. »[2]

[1] Rapporté par Muslim n°972.
[2] Sourate *An-Nûr*, v 63

Leçon 70 :
Jugement concernant les visites annuelles déterminées de certaines tombes

Question [illegible]

Réponse [illegible]

mœurs et des valeurs musulmanes

[illegible]

1 – Les visites légiférées.

2 – Les visites innovées.

3 [illegible]

1 [illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] *visiter les tombes, faites-le à présent* »[2]

[illegible] transmission est authentique.

[illegible] les propos indécents. Se référer à « *An-Nihâyah* » d'Ibn Al Athîr, 5/245

• [illegible] inconvenants [illegible] indécent et vain [illegible] invoquer les morts [illegible] en dehors d'Allah [illegible] Allah (ﷻ) dit :

وَلَٰكِنَّ أَكْثَرَ النَّاسِ لَا يَعْلَمُونَ

« [illegible] part des gens ne savent pas »

[illegible] v57, At-Jathiyah v26

[illegible] Sa parole :

وَمَا يُؤْمِنُ أَكْثَرُهُم بِاللَّهِ إِلَّا وَهُم مُّشْرِكُونَ

« *Et la plupart d'entre eux ne croient en Allah qu'en lui donnant des associés.* »[3]

---

[1] [illegible] négation.

[2] Rapporté par Muslim n°977

[3] [illegible]

- *Troisième condition* : *Ne pas spécifier ces visites en une période déterminée, car il n'y a aucune preuve à ce sujet.*

2 - Quant aux visites innovées : Ce sont celles qui ne respectent pas une ou plusieurs de ces conditions.

3 - Quant aux visites considérées comme étant de l'association (*shirk*) : Ce sont celles ou son auteur tombe dans l'une des catégories de l'association (*shirk*) Comme invoquer autre qu'Allah, égorger ou faire un vœu pour autre qu'Allah, chercher protection, aide, ou secours auprès d'autres qu'Allah ou demander un enfant, l'assistance, la pluie la guérison à autre qu'Allah, ou solliciter autre qu'Allah pour repousser un ennemi, un mal, apporter un quelconque profit, ou d'autres choses similaires parmi les différentes sortes d'association

Se référer au recueil de *Fatâwas* de Shaykh Al Islam Ibn Taymiyyah, qu'Allah lui fasse miséricorde, 1/165-166.

Leçon 71 :
Le statut juridique concernant celui qui prend les cimetières pour routes et terrains de jeu

[illegible]

[illegible]

[illegible] *atteindre sa peau que de s'asseoir sur une tombe.* »[1]

[illegible]

• [illegible]

[illegible]

[illegible] avéré »

[1] Rapporté par Muslim n°971
[2] [illegible] dans le « *Jâmi' As-Sahîh* » de Shaykh Muqbil 2/280

Le grand savant **Shaykh Al-Albanî** qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit dans « *Aḥkâm Al-Janâ-iz* » p.298,299 :

« On déduit de cela le délit perpétré par quelques administrations musulmanes qui font disparaître certains cimetières musulmans, qui les profanent à cause de l'organisation urbaine sans prendre en considération leur caractère sacré et l'interdiction de les piétiner de casser les os des morts ou autre. Et que personne ne s'imagine que l'organisation désignée justifie ces transgressions. Oh que non ! Car elle ne fait pas partie des nécessités mais plutôt des choses superflues ne justifiant pas l'outrage commis envers ces morts. Que les vivants organisent donc leurs affaires sans porter préjudice à leurs morts.

Et parmi les choses étranges qu'il convient de souligner est que nous constatons que ces administrations sont beaucoup plus respectueuses des pierres ou des édifices érigés au dessus de certaines tombes que des morts eux mêmes. En effet, si certains de ces édifices se trouvent au milieu du plan de leur prétendue organisation, comme des coupoles, des églises ou autres, ils les laissent tels qu'ils sont et remanient ce plan afin que ces constructions demeurent car ils les considèrent comme faisant partie des vestiges anciens ! Quant aux tombes des morts, elles ne méritent pas selon eux ces remaniements. » Fin de citation.

Et **Shaykh Muqbil**, qu'Allah lui fasse miséricorde, a été questionné à propos de ceux qui prennent les tombes pour marches, comme dans « *Qam' Al-Mu'ânid* » 1/165. Voici sa réponse :

« Les cimetières sont considérés comme les demeures des morts. Il n'est donc permis à personne de s'asseoir dessus ni de passer par dessus, que ce soit à pieds ou à bord d'un véhicule ni de transformer l'endroit en terrain de jeu, en institut, en école ou en mosquée et autres sortes d'intérêt.

Le devoir des musulmans est de s'abstenir de cela. Et même si une maison de cinq étages ou plus a été construite sur un cimetière, il n'est pas permis d'y habiter car le Prophète (ﷺ) a interdit de s'asseoir sur les tombes. » Fin de citation.

Leçon 72 :

L'interdiction de porter préjudice aux musulmans

- [illegible]

[illegible] d'après Awla Ibn [illegible] le Prophète ﷺ [illegible] en disant [illegible]

[illegible] du hadith son

[illegible] est [illegible] dans l'ouvrage [illegible] droit [illegible] des [illegible] Mais [illegible] digne de confiance comme cité dans *At-Tahdhib* 2/53

[illegible] selon plusieurs personnes. Se référer à *At-Tahdhib* 7/286

[illegible] de [illegible] est digne de confiance selon Yahya Ibn [illegible] An-Nasâ'î [illegible] convenable [illegible] Ibn [illegible] Il est digne de confiance selon An-Nasâ'î. Voir *At-Tahdhib* 1/385

[illegible] Ibn 'Umar [illegible] est [illegible] dans [illegible] comme étant un [illegible]

Ibn [illegible] Ibn 'Umar, compagnon [illegible] compagnon.

- Je dis : Ce hadith [illegible] authentique [illegible] à Allah [illegible] preuves [illegible] de porter préjudice aux musulmans [illegible] les prendre [illegible] Al-Albani [illegible] authentifié dans [illegible] de shaykh [illegible] 286

Leçon 73 :
L'appel à la voie d'Allah

L'appel à la voie d'Allah fait partie des plus grandes formes d'obéissance à Allah et rapproche de Lui. C'est pour cela qu'Il l'a enjoint à Ses serviteurs.

Allah (ﷻ) dit

قُلْ هَٰذِهِۦ سَبِيلِىٓ أَدْعُوٓا۟ إِلَى ٱللَّهِ ۚ عَلَىٰ بَصِيرَةٍ أَنَا۠ وَمَنِ ٱتَّبَعَنِى ۖ وَسُبْحَٰنَ ٱللَّهِ وَمَآ أَنَا۠ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ ﴿١٠٨﴾

« *Dis : Voici ma voie, j'appelle les gens [à la religion] d'Allah, moi et ceux qui me suivent, nous basant sur une preuve évidente. Gloire à Allah ! Et je ne suis point du nombre des associateurs.* »[1]

ٱدْعُ إِلَىٰ سَبِيلِ رَبِّكَ بِٱلْحِكْمَةِ وَٱلْمَوْعِظَةِ ٱلْحَسَنَةِ ۖ وَجَٰدِلْهُم بِٱلَّتِى هِىَ أَحْسَنُ ۚ

« *Par la sagesse et la bonne exhortation appelle (les gens) au sentier de ton Seigneur. Et discute avec eux de la meilleure façon.* »[2]

وَٱدْعُ إِلَىٰ رَبِّكَ ۖ وَلَا تَكُونَنَّ مِنَ ٱلْمُشْرِكِينَ

« *Appelle les gens vers ton Seigneur et ne sois point du nombre des associateurs.* »[3]

وَمَنْ أَحْسَنُ قَوْلًا مِّمَّن دَعَآ إِلَى ٱللَّهِ وَعَمِلَ صَٰلِحًا وَقَالَ إِنَّنِى مِنَ ٱلْمُسْلِمِينَ

« *Et qui profère plus belles paroles que celui qui appelle à Allah, fait bonne œuvre et dit : «Je suis du nombre des Musulmans» ?* »[4]

وَٱلَّذِينَ ءَاتَيْنَٰهُمُ ٱلْكِتَٰبَ يَفْرَحُونَ بِمَآ أُنزِلَ إِلَيْكَ ۖ وَمِنَ ٱلْأَحْزَابِ مَن يُنكِرُ بَعْضَهُۥ ۚ قُلْ

إِنَّمَآ أُمِرْتُ أَنْ أَعْبُدَ ٱللَّهَ وَلَآ أُشْرِكَ بِهِۦٓ ۚ إِلَيْهِ أَدْعُوا۟ وَإِلَيْهِ مَـَٔابِ ﴿٣٦﴾

« *Et ceux à qui Nous avons déjà donné le Livre se réjouissent de ce qu'on a fait descendre vers toi. Tandis que certaines factions en rejettent une partie. Dis : Il m'a seulement été commandé d'adorer Allah et de ne rien*

---

[1] Sourate *Yusuf*, v 108
[2] Sourate *An-Nahl*, v 125
[3] Sourate *Al-Qasas*, v.87
[4] Sourate *Fussilat*, v.33

[illegible] associer. C'est à Lui que j'appelle [les gens], Et c'est vers Lui [illegible] mon retour. »[1]

وَادْعُ إِلَىٰ رَبِّكَ ۖ إِنَّكَ لَعَلَىٰ هُدًى مُّسْتَقِيمٍ

[illegible] Seigneur. Tu es certes sur une voie droite.

Et le croyant de la famille de Pharaon a dit :

[illegible]

[illegible]

« O [illegible] à vous appeler au salut, alors que vous m'appelez [illegible] à renier Allah et à Lui donner des associés [illegible] alors que je vous appelle au [illegible] Puissant, au Grand Pardonneur. »[3]

Et Allah (ﷻ) dit

[illegible]

« O Prophète, [illegible] envoyé [pour être] témoin, [illegible] avertisseur [illegible] par Sa permission, et comme une lampe éclairante. »[4]

[illegible] nombreuses parmi elles-ci :

1 - [illegible] Prophète [illegible] *que celui qui l'accomplit. »*[5]

2 - [illegible] Prophète [illegible] *en quoi que ce soit leur péché. »*[6]

[1] Sourate *Ar-Ra'd*, v 36.
[2] Sourate *Al-Hajj*, v 67.
[3] [illegible]
[4] Sourate *Al-Ahzâb*, v 45-46.
[5] Rapporté par Muslim n°1893.
[6] Rapporté par Muslim n°2674.

3- D'après Abu [illegible] Sa[illegible] [illegible] prophète [illegible] [illegible] de Shaybar [illegible] [illegible] Les présents [illegible] [illegible] Le [illegible] Messager d'Allah [illegible] [illegible] Le Prophète [illegible] demanda [illegible] répondit [illegible] Messager d'Allah [illegible] [illegible] Messager [illegible] dans ses [illegible] et [illegible] invocation [illegible] [illegible] Le Prophète [illegible] [illegible] Messager d'Allah [illegible] comme vous ? [illegible] Le Prophète [illegible] [illegible] rousses. »[1]

Shaykh Al-Islam Ibn Taymiyyah [illegible] dans son précieux livre [illegible] p. 413

[illegible] qui appelle à autre [illegible] comme [illegible] l'association [illegible] Le [illegible] appelle à Allah [illegible] comme de [illegible] Or l'association est une innovation [illegible] emprunte la [illegible] qui mène à l'association [illegible] on ne trouve pas d'innovateur qui échappe à un genre d'association… »

• Je dis : Que le musulman [illegible] garde contre le fait d'appeler les gens à l'esprit de parti [illegible] aux innovations [illegible] appeler qu'à la voie de leur Créateur [illegible] avec les innovations et les passions

[1] Rapporté par Al-Bukhârî n°3498 et Muslim n°2674

Leçon 74 :
Les gens de la Sunna ne taxent aucune personne parmi les musulmans de mécréance

[illegible]

[illegible] des gens de la Sunna [illegible] de la mécréance [illegible] Il n'y a pas de mécréance [illegible] fraternité dans la [illegible] des désobéissances, comme Allah (ﷻ) a dit dans le verset du Talion (*Al-Qisâs*) :

فَمَنْ عُفِيَ لَهُ مِنْ أَخِيهِ شَيْءٌ فَاتِّبَاعٌ بِالْمَعْرُوفِ وَأَدَاءٌ إِلَيْهِ بِإِحْسَانٍ

« Celui à qui son frère aura pardonné en quelque façon doit faire face à une requête convenable. »[2]

وَإِن طَائِفَتَانِ مِنَ الْمُؤْمِنِينَ اقْتَتَلُوا فَأَصْلِحُوا بَيْنَهُمَا فَإِن بَغَتْ إِحْدَاهُمَا عَلَى الْأُخْرَىٰ فَقَاتِلُوا الَّتِي تَبْغِي

حَتَّىٰ تَفِيءَ إِلَىٰ أَمْرِ اللَّهِ فَإِن فَاءَتْ فَأَصْلِحُوا بَيْنَهُمَا بِالْعَدْلِ وَأَقْسِطُوا إِنَّ اللَّهَ يُحِبُّ الْمُقْسِطِينَ

إِنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ إِخْوَةٌ فَأَصْلِحُوا بَيْنَ أَخَوَيْكُمْ وَاتَّقُوا اللَّهَ لَعَلَّكُمْ تُرْحَمُونَ

« Et si deux groupes de croyants se combattent, faites la conciliation entre eux. Si l'un d'eux se rebelle contre l'autre, combattez le groupe qui se rebelle, jusqu'à ce qu'il se conforme à l'ordre d'Allah. Puis, s'il s'y conforme, réconciliez-les avec justice et soyez équitables car Allah aime les équitables. Les croyants ne sont que des frères. Établissez la concorde entre vos frères, et craignez Allah, afin qu'on vous fasse miséricorde. »[3]

---

[1] [illegible] désobéissances qui sont de la mécréance. Fin de citation.
[illegible] Ibn 'Uthaymîn [illegible]

[2] Sourate *Al-Baqarah*, v 178

[3] Sourate *Al-Hujurât*, v 9-10

comme cité dans la parole d'Allah (ﷻ)

d'un esclave croyant. »[2]

complète, comme dans la parole d'Allah (ﷻ)

leur foi. »[3]

moment où il le fait »[4]

Fin de citation

Fin de citation

[2] Sourate *An-Nisâ'*, v 92
[3] Sourate *Al-Anfâl*, v 2

« Nous ne taxons aucun membre de cette *Qibla* de mécréance à cause d'un péché, tant qu'il ne le considère pas comme étant licite. Et nous ne disons pas que le péché n'affecte pas la foi de celui qui le commet. »

Voir l'explication de « *Al-Aqida At Tahawiyyah* » avec l'authentification des hadiths faite par Shaykh Al Albani qu'Allah lui fasse miséricorde p.316

L'imam At-Tahâwî qu'Allah lui fasse miséricorde, a également dit

Nous espérons pour les bienfaisants parmi les musulmans qu'Allah leur pardonne et les fasse entrer au Paradis par Sa miséricorde. Et nous ne leur garantissons rien, ne témoignons pas pour eux du Paradis. Nous demandons le pardon d'Allah pour ceux d'entre eux qui ont commis des fautes. Nous craignons pour eux sans pour autant désespérer. »

Voir l'explication de *Al Aqida At Tahâwiyyah* avec l'authentification des hadiths faite par notre Shaykh, spécialiste du hadith de cette époque Shaykh Al-Albânî, qu'Allah lui fasse miséricorde p.325

Muwaffaq Ad-Dîn Ibn Qudâma Al-Maqdisî, qu'Allah lui fasse miséricorde, a dit dans son livre « *Lum'atu-l-i'tiqad Al Hadi Ila Sabîl Ar Rashâd* », p27.

« Nous ne certifions à aucun membre de cette communauté l'entrée au Paradis ou en Enfer sauf ceux pour qui le Prophète (ﷺ) l'a certifié. Par contre nous espérons pour les bienfaisants (de Paradis) et craignons pour les malfaiteurs (l'Enfer). Et nous ne taxons aucun membre de cette communauté de mécréance à cause de péchés[1], ni ne le faisons sortir de l'Islam par un quelconque acte[2]. Fin de citation

Je dis : Vous voyez ces paroles solides rapportées des gens de la Sunna et du Consensus (*Ahl as-sunna wal jamâ'ah*). Et j'ai opté pour des citations tirées de ces trois livres car ils sont étudiés dans les écoles et mosquées de *Ahl as-sunna wal jamâ'ah* partout dans le monde. Quiconque veut prendre connaissance de la croyance de *Ahl as-sunna wal jamâ'ah* de façon globale et détaillée, qu'il revienne donc à ces trois livres, ainsi qu'à d'autres parmi les livres des gens de la Sunna, cela bien sûr après avoir pris connaissance du Livre d'Allah et de la Sunna de Son Messager (ﷺ). Et *Ahl as-sunna wal jamâ'ah* concernant cette question, ainsi que les autres questions sur la législation, ne jugent pas avec leurs raisons. Ils reviennent plutôt au Livre d'Allah et à la Sunna de Son Messager (ﷺ), et ne tranchent qu'avec des preuves provenant de la législation.

---

[1] NdT : C'est-à-dire de péchés ne faisant pas sortir de l'Islam.
[2] NdT : Ne l'en faisant pas sortir

Ceux qu'Allah et Son Messager ont jugés comme étant musulmans sont musulmans, et ceux qu'Allah et Son Messager ont jugés comme étant mécréants sont mécréants

إِنِ ٱلْحُكْمُ إِلَّا لِلَّهِ

« Le jugement n'appartient qu'à Allah. »[1]

Et les preuves dans la Sunna sont nombreuses. Parmi elles :

1- D'après Ibn 'Umar (ra) le Prophète (ﷺ) a dit : *« Lorsqu'un homme dit à son frère : « Ô mécréant ! », cela se retourne sûrement contre l'un des deux. »*[2]

2 - D'après Abû Dharr (ra), le Prophète (ﷺ) a dit : *« Aucun homme n'accuse un autre homme de perversité ou de mécréance sans que son accusation ne retombe sur lui si celui-ci n'est pas comme il a dit. »*[3]

3- D'après Abû Hurayrah (ra), le Prophète (ﷺ) a dit : *« Si un homme dit à son frère : « Ô mécréant ! » cela se retourne sûrement contre l'un des deux. »*[4]

4- D'après Thâbit Ibn Ad-Dahhâk (ra), le Prophète (ﷺ) a dit : *« Celui qui taxe un croyant de mécréance a commis un acte équivalent à le tuer. »*[5]

[1] Sourate *Yûsuf*, v 40

[2] Rapporté par Al-Bukhârî n°5753 et Muslim n°60.

[3] Rapporté par Al-Bukhârî n°5698 et Muslim n°61

[4] Rapporté par Al-Bukhârî n°5752.

[5] Rapporté par Al-Bukhârî n°5754

Leçon 75 :
L'être humain a un libre arbitre et est à la fois dirigé (selon son destin)

Le comité permanent des savants de l'*Iftâ* a répondu à une question concernant ce sujet dans sa *fatwa* n°4513, datée du 4/11/1401H., comme dans « *Majmu'at Al Buhuth Al Islamiyyah* » 19/159

« L'être humain a un libre arbitre et est à la fois dirigé (selon son destin) :

· Quant au fait qu'il ait un libre arbitre, c'est parce qu'Allah (ﷻ) lui a donné une raison, une ouïe, une vue et une volonté. Il peut par conséquent distinguer le bien du mal, ce qui est profitable de ce qui nuit, et ainsi choisir ce qui lui convient. Et c'est pour cela qu'il s'est vu imposer des ordres et des interdictions et ainsi mérite d'être récompensé pour son obéissance à Allah et à Son Messager, et d'être châtié pour sa désobéissance.

Quant au fait qu'il soit dirigé, c'est parce qu'il ne sort pas avec ses actes et ses paroles de la prédestination d'Allah et de Sa volonté universelle, comme Allah (ﷻ) dit :

مَآ أَصَابَ مِن مُّصِيبَةٍ فِي ٱلْأَرْضِ وَلَا فِيٓ أَنفُسِكُمْ إِلَّا فِي كِتَٰبٍ مِّن قَبْلِ أَن نَّبْرَأَهَآ ۚ إِنَّ ذَٰلِكَ عَلَى ٱللَّهِ يَسِيرٌ ﴿٢٢﴾

« Nul malheur n'atteint la terre ni vos personnes, qui ne soit enregistré dans un Livre avant que Nous ne l'ayons créé, et cela est certes facile à Allah. »[1]

لِمَن شَآءَ مِنكُمْ أَن يَسْتَقِيمَ ﴿٢٨﴾ وَمَا تَشَآءُونَ إِلَّآ أَن يَشَآءَ ٱللَّهُ رَبُّ ٱلْعَٰلَمِينَ ﴿٢٩﴾

« Pour celui d'entre vous qui veut suivre le chemin droit. Mais vous ne pouvez vouloir, que si Allah veut, [Lui], le Seigneur de l'Univers. »[2]

هُوَ ٱلَّذِي يُسَيِّرُكُمْ فِي ٱلْبَرِّ وَٱلْبَحْرِ

« C'est Lui qui vous fait aller sur terre et sur mer. »[3]

---

[1] Sourate *Al-Hadid* v.22.
[2] Sourate *At-Takwîr*, v.28-29
[3] Sourate *Yûnus*, v.22.

[illegible] beaucoup de [illegible] et de [illegible] authentiques [illegible] et la Sunna

[illegible] de citation

Leçon 76 :

Les gens de la Sunna et du Consensus occupent une place de juste milieu entre les divers groupes innovateurs de la communauté, tout comme cette communauté occupe une place de juste milieu entre l'ensemble des communautés

[illegible] Allâh lui fasse miséricorde, a dit dans son livre « *Al-ʿAqîda al-Wâsiṯiyyah* »

[illegible] croient à ce dont [illegible] croient à tout ce que Allâh a [illegible] sans déformation [illegible] sur le commentaire [illegible] (*Tawhîd*).

Le [illegible] occupent une place de juste milieu [illegible] de la communauté musulmane [illegible] occupe une place de juste milieu entre les autres communautés.

- [illegible] divers [illegible] occupent une position de juste milieu [illegible] partisans de la négation [illegible] les [illegible] Ses créatures.

- [illegible] menace [illegible] parmi les *Qadarîyyah* ou d'autres.

- [illegible] les appellations [illegible] une position [illegible] les [illegible] par [illegible] *Jahmiyyah* et les *Murji'ah*.

- [illegible]

[illegible] *Wâsiṯiyyha* » de Shaykh Harrâs, p.138

Le grand savant Shaykh Abd Al-Rahman Ibn Nasir As-Sa'di [illegible] Allah lui fasse miséricorde [illegible] p. [illegible]

[illegible] les justes [illegible] ceux [illegible] prennent la part de vérité parmi les propos de ceux qui ont [illegible] et rejettent [illegible] choses vaines qu'ils [illegible] Allah [illegible] dit :

وَكَذَٰلِكَ جَعَلْنَاكُمْ أُمَّةً وَسَطًا لِّتَكُونُوا شُهَدَاءَ عَلَى النَّاسِ وَيَكُونَ الرَّسُولُ عَلَيْكُمْ شَهِيدًا

« Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messager sera témoin à vous. »

Cette communauté se [illegible] les autres communautés [illegible] celles qui ont tendance à [illegible] et [illegible] on tendance au [illegible] Car [illegible] communautés ont exagéré [illegible] propos des [illegible] Créateur et en leur retrouvant certains de ses droits.

Et d'autres se sont détournées des Prophètes et de ceux qui les ont suivis en rejetant leur appel et en [illegible] même [illegible] Tandis que cette communauté [illegible] tous les Messagers [illegible] Allah a envoyés. Elle a la conviction de la véracité de leurs messages et reconnaît la haute considération qu'Allah leur a accordée sans pour autant exagérer au sujet de l'un d'entre eux en le surélevant au-dessus de son rang. D'autres communautés ont pour leur part rendu permis toute chose bonne et mauvaise. Alors que d'autres ont [illegible] par exagération et détournement. Quant à cette communauté, Allah lui a rendu licite les bonnes choses et lui a interdit toutes les mauvaises. Et il y a bien d'autres choses dont Allah l'a gratifiée toutes avec la juste modération.

[illegible] ainsi que [illegible] occupent une place de juste [illegible] les groupes innovateurs de cette communauté [illegible] droit chemin. » Fin de citation.

Le grand savant Shaykh Abd Al-Aziz Ibn Abdullah Ibn Baz qu'Allah lui fasse miséricorde a dit dans ses [illegible] « [illegible] *Wassitiyyah* » p.60-61 :

[illegible] se distinguent des autres groupes d'égarements et d'innovations par [illegible] sont au juste milieu [illegible] avec la vérité dans tous les chapitres de la science et de la

• Sourate *Al-Baqarah*, v 143.

l'innovation

Allah à Sa création.

anthropomorphisme

Comme Allah (ﷻ) dit :

Pour celui d'entre vous qui veut suivre le chemin droit. Mais vous ne voudrez rien que si Allah veut [Il a], le Seigneur de l'Univers

Enfer

Sourate *At-Takwîr* v 28-29

du Prophete (ﷺ)

position médiane qui est la perversité.

la foi est la simple reconnaissance

dessus de son rang. » Fin de citation.

Quelques propos profitables :

[illegible] verset

[illegible]

Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messager sera témoin à vous.

[illegible] Fin de citation.

[illegible] « *Kitâb Salat Al-ʿIdayn* ».

[illegible] *cela la parole d'Allah* (ﷻ) [1]

[illegible]

Et aussi Nous avons fait de vous une communauté de justes pour que vous soyez témoins aux gens, comme le Messager sera témoin à vous.

Wasat, c'est à dire justes. » Fin de citation.

[illegible] Al-Hatidh a dit dans [illegible] Elle vient du Prophète (ﷺ) (*marfu*) à partir de [illegible] information. Et elle n'est pas [illegible] c'est à dire un [illegible] hadith par un des rapporteurs, comme ont pu se l'imaginer certains.

---

[1] Sourate *Al-Baqarah*, v 143.
[2] Sourate *Al-Baqarah*, v 143

Conclusion

La connaissance du *Tawhîd* (l'unicité) est la plus noble et la plus importante des sciences. Et c'est la chose la plus importante qu'Allah ait ordonné, sachant qu'Il (ﷻ) n'accepte les œuvres que de celui qui L'unifie. Allah (ﷻ) dit :

فَمَن كَانَ يَرْجُوا لِقَاءَ رَبِّهِ فَلْيَعْمَلْ عَمَلًا صَالِحًا وَلَا يُشْرِكْ بِعِبَادَةِ رَبِّهِ أَحَدًا

« *Quiconque, donc, espère rencontrer son Seigneur, qu'il fasse de bonnes actions et qu'il n'associe dans son adoration aucun à son Seigneur.* »[1]

Et le *Tawhîd* est l'édifice de la prédication (*da'wah*) de tous les Messagers. Allah (ﷻ) dit :

وَمَا أَرْسَلْنَا مِن قَبْلِكَ مِن رَّسُولٍ إِلَّا نُوحِي إِلَيْهِ أَنَّهُ لَا إِلَٰهَ إِلَّا أَنَا فَاعْبُدُونِ

« *Et Nous n'avons envoyé avant toi aucun Messager à qui Nous n'ayons révélé : «Point de divinité (digne d'adoration, en dehors de Moi. Adorez-Moi donc».* »[2]

Notre Prophète (ﷺ) demeura à la Mecque en appelant au *Tawhîd* pendant treize années. Il envoyait des émissaires en leur enjoignant de débuter leurs prêches aux peuples par le *Tawhîd*, comme il (ﷺ) a dit à Mu'âdh Ibn Jabal lorsqu'il l'envoya au Yémen : « *Tu vas te présenter à un peuple parmi les gens du Livre. La première chose à laquelle tu devras les appeler est d'unifier Allah* (ﷻ) »[3]

Vue l'importance que revêt le *Tawhîd*, les gens de la Sunna et du Consensus (*Ahl as-Sunnah wa al-jamâ'ah*) s'en sont grandement occupés. Ils en ont fait l'édifice de leur prédication (*da'wah*) et y consacrent la majeure partie de leur temps et de leur vie. Ils prennent soin de l'apprendre, l'enseigner et le prêcher aux gens. Le musulman se doit donc de veiller à connaître le *Tawhîd* afin d'adorer Allah avec science et clairvoyance, et afin de connaître les choses qui annulent le *Tawhîd* pour s'en écarter. Allah (ﷻ) dit :

---

[1] Sourate *Al-Kahf* v.110.
[2] Sourate *Al-Anbiyâ'*, v.25.
[3] Rapporté par Al-Bukhârî n°6937 et Muslim n°30 et 31, ceci étant la version d'Al-Bukhârî d'après Ibn 'Abbâs.

إِنَّ ٱللَّهَ لَا يَغْفِرُ أَن يُشْرَكَ بِهِۦ وَيَغْفِرُ مَا دُونَ ذَٰلِكَ لِمَن يَشَآءُ ۚ وَمَن يُشْرِكْ بِٱللَّهِ فَقَدْ ضَلَّ ضَلَٰلًۢا بَعِيدًا ﴿١١٦﴾

« *Certes, Allah ne pardonne pas qu'on Lui donne des associés. À part cela, Il pardonne à qui Il veut. Quiconque donne des associés à Allah s'égare, très loin dans l'égarement.* »[1]

Je demande à Allah (ﷻ) qu'il fasse que ce livre profite à son auteur, son lecteur, celui qui le répand et celui qui l'enseigne aux gens.

Allah nous suffit et Il est notre meilleur garant. Et que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre Prophète Muḥammad, sa famille et ses compagnons.

L'auteur : Muḥammad Ibn ʿAbd Al-Wahhāb Al-Wuṣābī
A Ḥudaydah, le 15/5/1421 H.

Achevé, par la grâce d'Allah.

[1] Sourate *An-Nisā'*, v.116.

Sommaire

Préface du grand savant Shaykh Muqbil Ibn Hâdi Al-Wâdi'i.....6
Préface du grand savant : Ahmad Ibn Yahyâ An-Najmi Mufti de la région de Jizân.....9
Préface de la quatrième édition.....10
Préface de la septième édition.....11
Leçon 1 :Le sens de « *Lâ ilâha illa Allah* ».....13
Leçon 2 :Les conditions de l'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah (*Lâ ilâha illa Allah*).....14
Leçon 3 :Les implications de l'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah (*Lâ ilâha illa Allah*).....21
Leçon 4 :Le sens de l'attestation que Muhammad est le Messager d'Allah (*Muhammad Rasûl Allah*).....22
Leçon 5 :Les conditions de l'attestation que Muhammad est le Messager d'Allah (*Muhammad Rasûl Allah*).....23
Leçon 6 :Les implications de l'attestation que Muhammad est le Messager d'Allah (*Muhammad Rasûl Allah*).....27
Leçon 7 :Où est Allah ?.....28
Leçon 8 :Les trois degrés de la religion.....30
Leçon 9 :Définition de l'Islam.....31
Leçon 10 :Les cinq piliers de l'Islam.....33
Leçon 11 :Les actes annulant l'Islam sont au nombre de dix.....34
Leçon 12 :Le statut de la personne qui se rend coupable d'un de ces actes annulatifs par plaisanterie, sérieusement, ou sous la contrainte.....49
Leçon 13 :Définition de la foi (*Al-Îmân*).....50
Leçon 14 :Les six piliers de *Al-Îmân* (la foi).....54
Leçon 15 :Preuves de l'augmentation de *Al-Îmân* (la foi).....55
Leçon 16 :Parmi les preuves de la diminution de Al-Îmân (la foi).....57
Leçon 17 :Quelques preuves indiquant que les oeuvres entrent dans la définition de *Al-Îmân* (la foi).....60
Leçon 18 :Fatwa du comité permanent des savants de l'Iftâ.....61
Leçon 19 :*Al-Ihsân* (l'excellence) comprend un seul pilier.....68
Leçon 20 :La définition de l'Unicité (*At-Tawhîd*).....71
Leçon 21 :Les preuves concernant l'unicité (*At-Tawhîd*).....73
Leçon 22 :*At-Tawhîd* se divise en quatre parties.....75
Leçon 23 :Première partie : *Tawhîd Ar-Rubûbiyyah*.....77

Leçon 24 :Seconde partie : *Tawhîd Al-Ulûhiyyah*.....80
Leçon 25 :Troisième partie : *Tawhîd Al-Asmâ wa-s-sifât*.....81
Leçon 26 :Quatrième partie : *Tawhîd Al-Mutâba'ah*.....84
Leçon 27 :Tout le Coran est Tawhîd.....94
Leçon 28 :Les différentes demeures et leurs occupants.....95
Leçon 29 :Le danger de donner un associé à Allah (*As-Shirk*).....96
Leçon 30 :L'association (*as-shirk*) se divise en plusieurs parties. Parmi celles-ci, j'en ai cité 15, qui sont :.....100
Leçon 31 :Résumé concernant l'association (*as-shirk*).....106
Leçon 32 :La mécréance (*al-kufr*).....107
Leçon 33 :Les mécréants se divisent en deux catégories.....109
Leçon 34 :Le grave danger de se moquer du Coran, de la Sunna, ou de ceux qui y prêchent, ainsi que de s'y opposer.....110
Leçon 35 :Le désaveu de l'association (*as-shirk*) et de ses adeptes.115
Leçon 36 :La peur (*Al-Khawf*) se divise en cinq parties.....118
Leçon 37 :L'amour (*Al-Mahabbah*) se divise en quatre parties.....123
Leçon 38 :L'interdiction d'invoquer autre qu'Allah.....129
Leçon 39 :Le vœu (*An-Nadhr*) est une adoration, et les adorations ne doivent être vouées qu'à Allah.....136
Leçon 40 :Les six conditions du vœu (*an-nadhr*).....138
Leçon 41 :L'interdiction du sacrifice (*ad-dhabh*) pour autre qu'Allah139
Leçon 42 :Les sacrifices se divisent en trois parties.....140
Leçon 43 :La pierre noire ne peut ni nuire ni être utile.....143
Leçon 44 :L'interdiction de jurer par autre qu'Allah.....144
Leçon 45 :L'astrologue est-il un sorcier ?.....147
Leçon 46 :Le sâhir (le magicien, le sorcier) est-il mécréant ?.....149
Leçon 47 :L'interdiction de se rendre chez les voyants et devins....154
Leçon 48 :L'interdiction d'accrocher une amulette, un talisman ou At-Tiwalah.....158
Leçon 49 :Personne ne connaît l'Invisible en dehors d'Allah.....163
Leçon 50 :L'obligation de placer sa pleine confiance en Allah Seul169
Leçon 51 :L'obligation de juger avec les lois qu'Allah a révélées et l'interdiction de juger avec autres que celles-ci.....176
Leçon 52 :L'interdiction de représenter des êtres possédant une âme183
Leçon 53 :L'hypocrisie (*An-Nifâq*) est de deux sortes.....184
Leçon 54 :Résumé concernant l'hypocrisie (*An-Nifâq*).....186
Leçon 55 :Les hypocrites sont de deux sortes.....187
Leçon 56 :La Sunna se divise en cinq parties.....188
Leçon 57 :Définition de l'adoration (*Al-'Ibâdah*).....190

Leçon 58 :L'adoration (*Al-'Ibâdah*) comprend cinq parties.....191
Leçon 59 :Les oeuvres ne sont acceptées qu'à deux conditions.....192
Leçon 60 :Concernant la sincérité (*Al-Ikhlâs*) et la conformité à la Sunnah du Prophète ﷺ (*Al-Mutâba'ah*), les gens se divisent en quatre catégories.....197
Leçon 61 :Les conditions de la conformité à la Sunna sont au nombre de six.....201
Leçon 62 :La religion de l'Islam repose sur deux bases.....202
Leçon 63 :Celui qui ne se suffit pas du Coran et de la Sunna, qu'Allah fasse que rien ne lui suffise.....204
Leçon 64 :Définition de l'innovation dans la religion (*Al-bid'ah*).....205
Leçon 65 :Autres divisions de l'innovation dans la religion.....206
Leçon 66 :Les innovateurs sont de deux genres.....207
Leçon 67 :Prenez garde aux innovations dans la religion !.....208
Leçon 68 :Jugement concernant la construction de dômes et de monuments funéraires sur les tombes.....210
Leçon 69 :L'interdiction de prier en direction des tombes.....213
Leçon 70 :Jugement concernant les visites annuelles déterminées de certaines tombes.....214
Leçon 71 :Le statut juridique concernant celui qui prend les cimetières pour routes et terrains de jeu.....217
Leçon 72 :L'interdiction de porter préjudice aux musulmans.....219
Leçon 73 :L'appel à la voie d'Allah.....220
Leçon 74 :Les gens de la Sunna ne taxent aucune personne parmi les musulmans de mécréance.....223
Leçon 75 :L'être humain a un libre arbitre et est à la fois dirigé (selon son destin).....227
Leçon 76 :Les gens de la Sunna et du Consensus occupent une place de juste milieu entre les divers groupes innovateurs de la communauté, tout comme cette communauté occupe une place de juste milieu entre l'ensemble des communautés.....229
Conclusion.....234